



RAPPORT

2 0 2 3

DÉVELOPPEMENT
DURABLE



ÉDITOS



Mes chers amis,

Vous le savez, la transition écologique demeure l'axe essentiel du développement de Saint-Quentin-en-Yvelines, imprégnant chacune de nos actions. Au sein de notre agglomération, les acteurs institutionnels, économiques, sociaux et associatifs s'investissent quotidiennement pour placer le développement durable au cœur de nos projets, de nos innovations et de nos expérimentations.

Notre engagement s'inscrit dans une vision pragmatique et équilibrée de la transition écologique. Solidement enraciné dans l'ADN et le patrimoine de notre territoire, cet engagement transcende les clivages politiques pour être porté collectivement. Soyons réalistes, de nombreux défis persistent et à Saint-Quentin-en-Yvelines, nous ne détournons pas le regard. Les élus sont pleinement conscients de la responsabilité qui incombe à la collectivité pour surmonter ces défis présents et à venir.

À travers notre mobilisation en faveur d'une mobilité durable, d'aménagements plus respectueux de l'environnement, une agriculture locale forte, nous œuvrons chaque jour pour édifier un territoire plus résilient et toujours plus attractif. Notre approche se traduit par la valorisation des initiatives locales et la préservation de notre patrimoine.

Ce rapport annuel vous détaille l'engagement et les actions de vos élus en faveur de la transition écologique.

Notre engagement est total pour faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un modèle de la ville de demain.

Jean-Michel Fourgous
Président de Saint-Quentin-en-Yvelines



**Développement Durable :
un territoire mobilisé !**

Au moment où j'écris ces lignes, la France connaît une importante vague d'intempéries et de nombreux territoires sont placés en situation d'alerte vigilance aux inondations. Au cours du dernier été, notre pays a connu une vague de chaleur sans précédent, et 2023 a d'ores et déjà été l'année la plus chaude de l'histoire...

Face à cette situation, les politiques publiques sont là. Accélération de la décarbonation des secteurs stratégiques (transports, industrie, agriculture, logement...), protection de la biodiversité et de nos ressources (eaux, forêts, sols)... L'État se mobilise, et les territoires prennent amplement leur part de responsabilité à ses côtés. À Saint-Quentin-en-Yvelines, les élus, les habitants, les entreprises et les milieux associatifs sont désormais en mouvement. Nous sommes ici dans la droite ligne du projet de territoire, où nous affirmions en 2018 la nécessité de mettre le cap sur l'innovation durable.

Dans cette édition 2023 du Rapport Annuel de Développement Durable, vous retrouverez l'essentiel des missions menées par les agents de SQY et des 12 communes. Sociales, écologiques, sanitaires, énergétiques ou citoyennes, les actions déployées démontrent combien des démarches concrètes se trouvent déployées, dans un esprit de pragmatisme et de bon sens qui constitue le socle de notre approche collective.

La dynamique est là : il convient de la maintenir encore.

Joséphine Kollmannsberger
2^e Vice-présidente déléguée à l'environnement
et à la transition écologique

SOMMAIRE

00	CONTEXTE DESCRIPTIF DU TERRITOIRE	7
	HISTOIRE D'UN TERRITOIRE	8
	SQY DANS SON ENVIRONNEMENT	9
	LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION	10
	L'OCCUPATION DES SOLS DE SQY	12
	POLITIQUES PUBLIQUES : LES GRANDES ORIENTATIONS	14
	17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	28
01	JUSTICE SOCIALE	31
	INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS : RÉDUIRE LES DISPARITÉS SOCIO-SPATIALES	32
	LA MOBILITÉ POUR TOUS : MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIF	33
	DES POLITIQUES DE L'HABITAT POUR UNE OFFRE DIVERSIFIÉE	34
	CHARTRE DES PROMOTEURS POUR UN URBANISME NÉGOCIÉ	35
	INSERTION : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE	36
	EMPLOI : FAVORISER DES PARCOURS PROFESSIONNELS ET RÉPONDRE AUX ENJEUX DE RECRUTEMENT	37
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE	38
02	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	47
	UNE GESTION DES CONSOMMATIONS EFFICIENTE	48
	MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS POUR LES NOUVEAUX BÂTIMENTS PUBLICS	49
	UN LABEL QUALITATIF POUR LE LOGEMENT NEUF	50
	L'INGÉNIERIE PUBLIQUE TERRITORIALE DE PROXIMITÉ	51
	LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : UN DÉFI POUR LES ENTREPRISES ET LE TERRITOIRE	52
	L'INNOVATION AU SERVICE DE LA DÉCARBONATION	53
	PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS : STRATÉGIE	54
	GESTION DE LA FLOTTE ÉLECTRIQUE	55
	MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	56
	IMMOBILIER D'ENTREPRISES : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	57
	STARTSQY : DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES	58
	RELEVER L'ENJEU DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE	59
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	60
03	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	67
	SOLS VIVANTS : PALIER LES ALTÉRATIONS	68
	PROTÉGER, RESTAURER ET AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ	69
	LUTTE CONTRE LA FAUNE NUISIBLE	70
	PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARBORÉ : LES CLÉS DE LA RÉUSSITE	71
	GESTION DE LA STRATE HERBACÉE	72
	VERGERS ET ÉCO-PÂTURAGE	73
	GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES	74
	LA RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DANS LA GESTION DU PAPIER DE SQY	75
	MUTUALISATION DES RESSOURCES	76
	LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE LOCALE ET DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES	77
	CYANOBACTÉRIES : MIEUX LUTTER CONTRE LEUR DÉVELOPPEMENT	78
	RÉHABILITER DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR L'INTÉRIEUR	79
	LES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE	80
	GESTION DES BIENS RAISONNÉE	81
	RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE SQY	82
	INTENDANCE ET RESTAURATION	83
	UN PARC DE MATÉRIEL GÉRÉ ET OPTIMISÉ	84
	SENSIBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES POUR ACCOMPAGNER LA RESPONSABILITÉ TERRITORIALE DES ENTREPRISES	85
	LA DATA AU SERVICE DE LA TRANSITION	86
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	87

04	ÉDUCATION & FORMATION	97
	UN GUIDE POUR LES « PETITS GESTES » ÉCOLOGIQUES DU QUOTIDIEN	98
	RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	99
	LA SENSIBILISATION AU CADRE DE VIE AU MUSÉE DE LA VILLE	100
	L'ÉDUCATION ARTISTIQUE & CULTURELLE : UN OUTIL AU SERVICE DE L'ÉMANCIPATION DU CITOYEN	101
	DÉMOS : UN DISPOSITIF D'ÉDUCATION MUSICALE ET ORCHESTRALE À VOCATION SOCIALE	102
	LES PLANS DE MOBILITÉS INTER-ENTREPRISES (PMIE)	103
	RÉFLEXIONS SUR L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE	104
	L'ESR ET L'INNOVATION AU SERVICE DE LA SANTÉ ET DU HANDICAP	105
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION	106
05	BIEN-ÊTRE	113
	AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES DANS LES ESPACES PAYSAGERS	114
	OFFRE DE SOINS : L'ACTION DE L'IPS	115
	LA SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS TOUS MODES	116
	ACCÉLÉRER LA DIVERSIFICATION DES MOBILITÉS	117
	LA POLITIQUE CYCLABLE DE SQY	118
	DÉPLOIEMENT D'UN SERVICE INTERCOMMUNAL DE TROTTINETTES ÉLECTRIQUES	119
	DIVERSIFICATION DES MOTORISATIONS	120
	CRÉATION D'ESPACES INTERMODAUX	121
	HYGIÈNE : DES MESURES PRISES ET DES PRATIQUES RENOUVELÉES	122
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE	120
06	PARTICIPATION CITOYENNE	129
	DÉPLOIEMENT DU PLAN COMPOSTAGE DE SQY	130
	ESQYMO : UN OUTIL PARTICIPATIF ET DE COMMUNICATION	131
	LE CODESQY, UNE INSTANCE PARTICIPATIVE	132
	LE GUICHET UNIQUE VIE ASSOCIATIVE (GUVA)	133
	LE PORTAIL DES ASSOCIATIONS DE SQY	134
	UNE JOURNÉE OLYMPIQUE POUR LES HABITANTS	135
	HANDISPORT ET APPROCHE INTERGÉNÉRATIONNELLE À L'OCCASION DES JOP	136
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION CITOYENNE	138





00

CONTEXTE & DESCRIPTIF DU TERRITOIRE



HISTOIRE D'UN TERRITOIRE

Saint-Quentin-en-Yvelines est un territoire diversifié, à la fois défini par un cadre de vie « vert » et une forte dynamique urbaine héritée des années 1960. En raison de sa position géostratégique et de son histoire urbaine particulière, il se caractérise par une articulation unique entre le rural et l'urbain. SQY a su devenir un pôle de vie et d'activités économiques d'envergure à l'échelle régionale.

DES FERMES DU PLATEAU À LA VILLE NOUVELLE

Saint-Quentin-en-Yvelines se caractérise par une forte présence d'espaces forestiers, aquatiques et agricoles. Le territoire est fortement impacté par le développement d'un réseau d'étangs, de rigoles et d'aqueducs artificiels conçus pour approvisionner le Versailles de Louis XIV.

Au XIX^e siècle, les progrès de l'industrialisation et du chemin de fer modifient le paysage et la démographie de la région.

LA VILLE NOUVELLE (1970-2003) : UNE FORTE DYNAMIQUE URBAINE

Le principal tournant dans l'évolution de SQY est le projet national de villes nouvelles visant à désengorger Paris (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne de 1965). SQY fait partie des 5 villes nouvelles structurées en région parisienne, dans le cadre d'un dispositif dérogatoire au droit commun.

Cette politique d'aménagement va considérablement dynamiser l'urbanisation du territoire. En 1999, celui-ci compte quatre fois plus d'habitants qu'en 1968. Au cours de la décennie 1990, 60 % des emplois créés dans les Yvelines l'ont été à SQY.

LA STABILISATION DU TERRITOIRE (2004-2015)

En 2004, SQY devient une communauté d'agglomération et rentre administrativement dans le droit commun. Elle est alors composée de 7 communes : Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Montigny-le-Bretonneux, Magny-les-Hameaux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux. L'urbanisation du territoire se poursuit depuis pour répondre aux besoins en logements, en équipements et en développement économique.

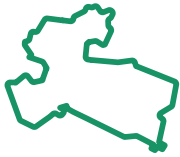
L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE L'AGGLOMÉRATION (2016) : SQY AUJOURD'HUI

Au 1^{er} janvier 2016, sur la base des différentes évolutions législatives survenues depuis 2010, la nouvelle Communauté d'agglomération élargit son périmètre à 12 communes (communes de Coignières, Maurepas, Les Clayes-sous-Bois, Plaisir et Villepreux). L'agglomération saint-quentinoise constitue un centre d'activités à part entière, relié à la capitale par un dense réseau de transports en commun. Cette situation lui permet d'être le premier Pôle économique de l'Ouest Parisien après La Défense, avec 145 000 emplois et 17 000 établissements économiques, mais également un pôle d'enseignement supérieur (4 établissements dont une université, 17 000 étudiants au total).

Aujourd'hui, 4 habitants sur 10 ont moins de 30 ans et le taux d'activité se monte à 77,4 %. De nombreuses grandes entreprises y sont implantées : Technocentre Renault (11 000 emplois), Bouygues Construction (3 000 emplois), Thales (4 000 emplois), Orange (2 500 emplois). Il s'agit d'emplois majoritairement qualifiés (39,5 % de cadres et 27 % de professions intermédiaires). Au total, 35 groupes de plus de 500 salariés sont implantés sur Saint-Quentin-en-Yvelines.

La grande diversité des communes composant le territoire saint-quentinois offre un spectre urbain hétérogène, où l'urbanisation s'est faite en respectant la présence de la nature en ville : parcs, coulées vertes, et plus largement « trame verte et bleue » (TVB). Ainsi, le territoire bénéficie d'une riche biodiversité.

Il profite également de la proximité de grands espaces verts classés (Château de Versailles et ses jardins), ainsi que d'espaces naturels et agricoles comme le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ou le plateau de Saclay.



SQY DANS SON ENVIRONNEMENT

**LE TERRITOIRE DANS SON ENVIRONNEMENT :
AGGLOMÉRATIONS LIMITOPHES,
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
PARIS-SACLAY, GRAND PARIS,
DÉPARTEMENT DES YVELINES ET RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

Depuis la loi du 7 août 2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (« NOTRe »), Saint-Quentin-en-Yvelines est entourée de cinq Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- la Haute Vallée de Chevreuse (au Sud) ;
- le Cœur d'Yvelines (à l'Ouest) ;
- Gally-Mauldre (au Nord) ;
- Versailles Grand Parc (au Nord-Est) ;
- Communauté Paris-Saclay (à l'Est).

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est par ailleurs comprise dans le périmètre d'études de l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS). Créé par décret du Conseil d'État en 2009, celui-ci pilote le projet d'opération d'intérêt national (OIN) Massy-Saclay-Versailles-Saint-Quentin. Son périmètre d'action couvre 49 communes au Sud-Ouest de Paris (dont sept des douze communes de Saint-Quentin-en-Yvelines). Il vise au développement d'un cluster scientifique et technologique porteur de croissance économique.

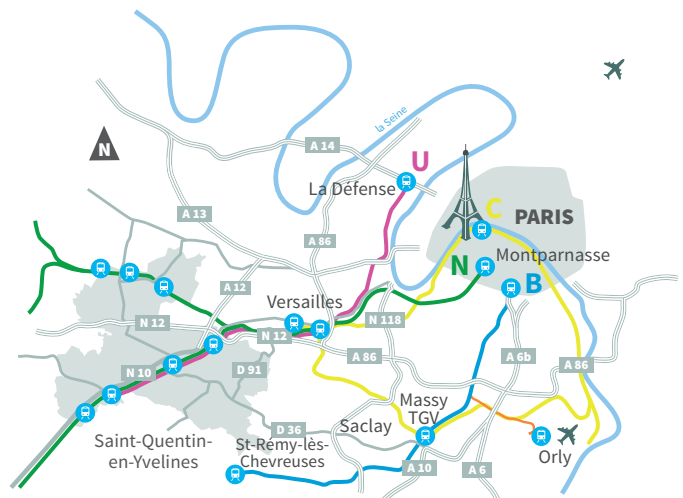
D'autres échelles territoriales sont porteuses de dynamiques exerçant une forte impulsion sur Saint-Quentin-en-Yvelines.

La Métropole du Grand Paris (MGP) est l'une d'entre elles. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la MGP réunit 131 communes et 7,2 millions d'habitants. Elle est gérée par un conseil qui compte 209 membres.

La région Île-de-France est l'échelle qui permet de cadrer l'urbanisme régional. Voté en 2013, le Schéma directeur de la Région (« Sdrif Île-de-France 2030 ») donne les grands axes du développement de SQY. Tous les documents d'urbanisme doivent lui être conformes, et

son influence s'exerce sur plusieurs domaines (espaces naturels, espaces déjà urbanisés, etc). Par ailleurs, un Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) engage les territoires. À SQY, il fixe les objectifs du PCAET, le plan climat air énergie territorial.

Enfin, le Département exerce une influence sur les politiques de son territoire, que ce soit à travers des schémas prospectifs (Schéma d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines, Sdadey) ou des actions plus ponctuelles (contrat Yvelines Territoires, politique de solidarité territoriale initiée en 2017 et 2018).



LE TERRITOIRE DE SQY

- est entouré de 5 EPCI ;
- est compris dans le périmètre d'étude de l'EPAPS ;
- est cadré par les orientations régionales du Sdrif, ainsi que par plusieurs schémas régionaux ;
- est influencé par la Métropole du Grand Paris et par le département des Yvelines.



LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION

L'agglomération de SQY exerce les compétences transférées en lieu et place des communes membres. Ces transferts n'excluent néanmoins pas que ces dernières puissent conserver des compétences de proximité. SQY exerce ainsi trois types de compétences.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Développement économique** : innovation, entreprises, partenariats, parc immobilier... ;
- **Aménagement du territoire** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et les PLU d'échelle communale, accessibilité, patrimoine urbain et architectural, équilibre entre zones urbaines et zones vertes et bleues, etc. ;
- **Gestion de l'équilibre social de l'habitat** : Programme Local de l'Habitat (PLH), production de logements, etc. ;
- **Accueil des gens du voyage** : réalisation et gestion des aires d'accueil ;
- **Politique de la ville** : lutte contre l'exclusion sociale et les inégalités territoriales : Contrat de ville signé en 2015 puis élargissement du territoire et élargissement du CDV (2017-2020) fin 2017 ; en cours, Protocole d'engagements réciproques et renforcés 2019-2022 et prolongation des CDV jusqu'à 2022 ;
- **Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers** ;
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI)**, depuis le 1^{er} janvier 2018.



© G. Robin

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **Voirie** : SQY est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des voiries communautaires (réseau secondaire reliant deux communes et/ou deux quartiers). Ce réseau peut être automobile, piéton ou vélocipédique. La communauté d'agglomération travaille aussi à l'optimisation de la circulation automobile sur son territoire. De plus, SQY assure la mise en place et la gestion de l'éclairage public (39 000 points lumineux), la signalisation lumineuse tricolore, les abribus et le jalonnement directionnel sur l'ensemble du territoire.
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** : SQY s'est dotée d'une compétence optionnelle liée à la « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ». Dans ce contexte, elle pilote notamment l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement. Elle met également en œuvre son Plan Climat Air Energie Territorial, voté le 20 septembre 2018.
- **Eau et assainissement** : Dans le cadre de la compétence assainissement, SQY gère à la fois la collecte des eaux usées, leur transport et leur traitement au sein des stations d'épuration. Les dépenses sont totalement couvertes par la redevance assainissement votée annuellement par l'agglomération. La compétence eau potable est actuellement déléguée au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) et au Syndicat Intercommunal de la Région des

Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SYRIAE). SQY a néanmoins sous sa charge la gestion et la maintenance des 1 555 bornes et bouches d'incendie du territoire.

→ **Équipements culturels et sportifs** : SQY gère les équipements sportifs et culturels du territoire à vocation intercommunale, parmi lesquels le réseau des médiathèques d'Eau (SYRIAE). SQY a néanmoins sous sa charge la gestion et la maintenance des 1555 bornes et bouches d'incendie du territoire.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

→ **Sport** : SQY favorise le déploiement du sport sur son territoire : organisation de manifestations sportives, soutien au sport de haut niveau et aux équipements sportifs. Elle favorise l'accès au sport et développe les activités de l'Ile-de-Loisirs.

→ **Culture** : SQY définit et met en œuvre une politique de lecture publique via le réseau des savoirs accessibles à tous regroupant douze médiathèques, un bibliobus et le service en ligne « E-médiathèque ». Elle favorise le rayonnement culturel de l'agglomération en soutenant les équipements culturels et en organisant des manifestations culturelles. Elle anime un réseau de coopération culturelle et soutient le développement de l'éducation artistique en milieu scolaire.

→ **Enseignement culturel, recherche et innovation** : SQY soutient et valorise l'enseignement supérieur et la recherche sur son territoire. Elle apporte son soutien à la vie étudiante et conduit un ensemble d'actions visant à consolider la place de l'agglomération au sein de l'OIN Paris-Saclay.

→ **Aménagement de l'espace communautaire et autorisations relatives au droit des sols** : SQY est compétente pour les actions lui permettant de mettre en œuvre ses compétences obligatoires. Elle met en œuvre la politique foncière relative au droit de préemption et instruit les autorisations relatives au droit des sols dans les zones d'aménagement concerté et les lotissement d'initiative communautaire.

→ **Réseaux** : SQY met en œuvre et gère l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, le jalonnement directionnel et les abribus sur l'ensemble du territoire. Elle est autorité concédante en gaz et électricité. Elle est compétente en matière de réseaux de communication électronique et de service de communications audiovisuelles.

→ **Espaces verts** : SQY valorise le patrimoine paysager, aménage et entretient des espaces verts, boisés et arborés (parcs, squares, bassins, aires de jeux, parcours sportifs, espaces extérieurs de résidences et bâtiments communautaires, accotements de voirie, liaisons douces...).

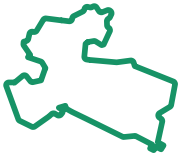
→ **Œuvres d'art et mobilier urbains** : SQY assure la gestion du mobilier urbain et des œuvres d'art urbain implantées en bord de voirie et dans les espaces verts d'intérêt communautaire.

→ **Propreté urbaine** : SQY est chargée du nettoyage des espaces publics aux abords des gares.

→ **Défense extérieure contre l'incendie** : SQY participe à la défense extérieure contre l'incendie notamment en créant et exploitant les points d'eau nécessaires (hydrants) sur l'espace public de l'ensemble des communes.

→ **Action sociale** : SQY développe une politique d'action sociale d'intérêt communautaire (santé, accompagnement des publics en situation de fragilité socio-économique, accompagnement des personnes âgées, coopération décentralisée). SQY est dotée d'un Institut de promotion de la santé, qui coordonne la politique de santé publique du territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble de ses compétences et de sa compétence spécifique de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, SQY met en place une **politique transversale de développement durable**.



L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

LE MODE D'OCCUPATION DES SOLS (MOS)

L'observation du mode d'occupation des sols nous apprend que le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines est à majorité non-bâti.

Une approche plus affinée permet de distinguer les espaces agricoles, naturels, forestiers, mais également les espaces urbains (habitat, infrastructures, équipements, activités économiques...).

Ainsi, Saint-Quentin-en-Yvelines comporte 62 % d'espaces dits « verts » (espaces agricoles, forestiers, naturels et ouverts artificialisés) contre 38 % d'espaces construits/artificialisés.

LES GRANDES POLARITÉS URBAINES

Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines est composé de différentes polarités urbaines :

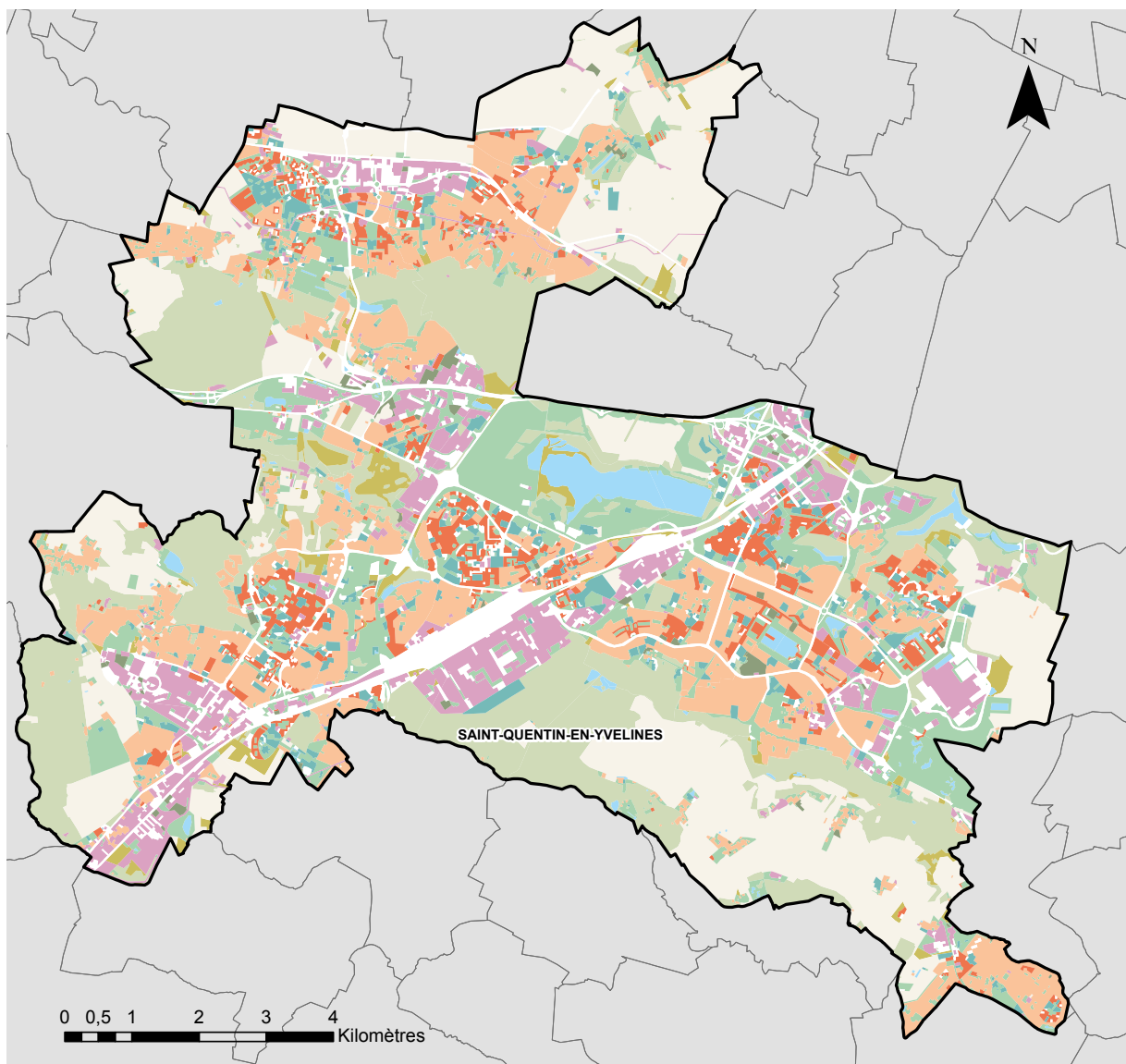
- **à l'Ouest et au centre**, les communes de Trappes, Élancourt, Maurepas, La Verrière, Coignières ;
- **au Nord**, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, Villepreux ;
- **à l'Est**, Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux ;
- **au Sud**, Magny-les-Hameaux

Le cœur de ces centres urbains, plus dense, est composé d'habitat collectif, entouré d'implantations individuelles.

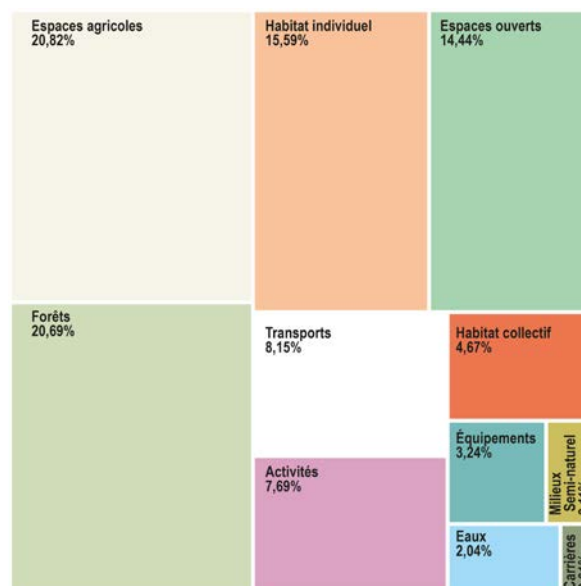
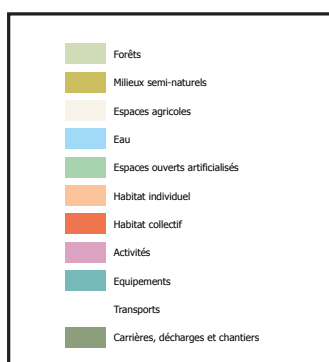


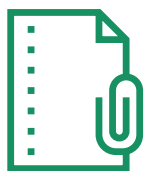
© C. Lavié

Mode d'occupation du sol à Saint-Quentin-en-Yvelines 11 postes



© Institut Paris Région, 2021





POLITIQUES PUBLIQUES, LES GRANDES ORIENTATIONS



© C. Lavié

Le territoire de SQY prend en compte les objectifs de Développement Durable ainsi que les enjeux du changement climatique dans ses politiques publiques. L'ensemble des documents-cadre prescriptifs (Plan Climat Air Énergie Territorial, Plan Air, Plan Local d'Urbanisme, Plan Local de Déplacements, Programme Local de l'Habitat...) sont ainsi concernés. La présente partie expose leurs principales orientations.

Les documents-cadre prescriptifs définissent les grandes orientations de politique publique. Ils sont de plusieurs natures.

DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE

SQY est compétente en matière **d'aménagement et d'urbanisme**. Les documents d'urbanisme (PLU communaux / PLU intercommunal à l'échelle des 7 communes de la ville nouvelle) sont conçus en lien avec l'élaboration des politiques sectorielles (PLH, PLD, Contrat de ville, PCAET...) et en compatibilité avec le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF). Ce dernier est en révision (arrêt lors du conseil régional du 12 juillet 2023) et intègre un volet environnemental important demandant que 90% de la production de logements à l'échelle régionale se fasse en renouvellement et donnant des potentiels d'extension de l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles maximum. Ces ambitions devront être retranscrites dans les documents de planification locaux.

Ces derniers sont réalisés en **collaboration étroite avec les communes**, en veillant à la cohérence de l'agglomération.

Bien plus qu'un simple document réglementaire, le PLU est un **outil stratégique de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire**, à l'échelle intercommunale ou communale. Il fixe un cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement et des politiques publiques sectorielles.

Les PLU, outils incontournables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) notamment est une **pièce pivot du PLU**, qui fixe les grandes orientations politiques d'évolution du territoire en matière d'aménagement et de développement pour les 10 à 15 ans à venir.

Les PLU sont **l'outil incontournable de la planification à l'échelle locale**. Ils sont l'expression des projets politiques locaux et la retranscription d'objectifs nationaux comme la zéro artificialisation nette. La loi dite « Climat et Résilience » adoptée le 22 août 2021 ambitionne de diminuer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour aboutir à une zéro artificialisation nette en 2050. Cela aura comme signification que

toute consommation d'ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) devra être compensée par une surface équivalente en renaturation. Les PLU devront intégrer cet objectif.

D'ores et déjà les PLU en révision (Coignières, Les Clayes-sous-Bois, Plaisir et Villepreux) tendent vers ce niveau d'exigence.

En 2023 a été lancée la procédure d'élaboration du **PLUi-H sur les 12 communes**. Ce nouveau document de planification à 12 intégrera pleinement cet objectif fort de la planification.

La **préservation des sols et de leur fonctionnalité écologique et économique** est un enjeu pour s'adapter au changement climatique et assurer au territoire une capacité de résilience.

Cette obligation nécessite de **changer de paradigme** pour le développement des territoires en accentuant la sobriété foncière et encourageant le renouvellement urbain grâce à une densification des tissus déjà constitués. Le futur PLUi à l'échelle de l'agglomération devra définir ces niveaux de densification en adéquation avec la proximité des polarités et des équipements structurants l'espace urbain.

PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS (PLD)



© C. Lavié

Le PLD est le **document référence qui définit la politique du territoire en matière de mobilité**, avec un objectif général de développement durable. Il décline la stratégie régionale d'organisation des déplacements définie dans le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUiF), élaboré en juin 2014.

La **vision à long terme développée** dans le PLD permet :

- de porter les besoins de l'agglomération en matière de transports ;
- de garantir la cohérence des projets de transport / urbanisme / développement économique en constituant la thématique mobilité du projet de territoire ;
- d'assurer la cohérence entre la politique régionale et la politique locale de déplacements.

Le plan d'actions du PLD de SQY s'articule autour de **137 actions** (dont 118 uniques, certaines étant transversales) qui visent à organiser les transports de personnes et de marchandises, la circulation ou encore le stationnement à SQY à travers **6 grandes thématiques** :

- Rendre les transports collectifs plus attractifs ;
- Favoriser les modes actifs ;
- Agir sur la circulation automobile ;
- Mettre en place une politique de stationnement à l'échelle de l'agglomération ;
- Organiser les flux de marchandises ;
- Communiquer, informer et former efficacement l'ensemble des publics.

Le dernier **bilan du PLD** réalisé en 2021 sur les actions menées sur la période 2014-2020 montre des résultats positifs (79% d'actions terminées, en bonne voie ou planifiées), un plan initial ayant bien anticipé les problématiques de mobilités ainsi que la capacité de SQY à faire émerger de nouveaux projets pour mieux répondre aux besoins des usagers. Depuis, les réalisations se poursuivent, notamment en matière d'accessibilité, d'animations auprès des entreprises locales ou de mobilités douces.

Actuellement, Île-de-France Mobilités est engagée dans une **démarche d'élaboration du Plan des mobilités en Île-de-France** (le plan Mobîdf) qui succèdera au PDUiF.



© C. Lauré

Le PLHi est un **document stratégique de programmation détaillant l'ensemble de la politique locale de l'habitat** pour une durée au moins égale à six ans. Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le PLHI est un **document partagé** qui se décline en plusieurs parties :

- **Une évaluation du précédent PLHi** et un diagnostic partagé, portant notamment sur l'analyse du marché de l'habitat et des évolutions en cours, sur la mise en évidence des besoins, des dysfonctionnements, des déséquilibres et de leurs conséquences, sur le repérage des opportunités (article L302-1 du CCH).
- **Des orientations stratégiques** : selon le choix de développement entre les scénarii proposés, les objectifs stratégiques en matière de production de logements et d'intervention sur le bâti existant pour répondre aux dysfonctionnements, et déclinés pour chaque commune (territorialisés).
- **Un programme d'actions opérationnel** (visant notamment à limiter les effets négatifs en termes de consommation d'espaces agricoles et naturels, d'imperméabilisation des sols, de fragmentation éco-paysagère, et de routes et émissions de gaz à effet de serre), qui :
 - quantifie et localise la production ou l'intervention,

- identifie les acteurs qui interviendront et la répartition des rôles,
- précise les moyens mis en œuvre, notamment financiers,
- fixe l'échéancier prévisionnel de mise en œuvre,
- fixe les modalités de suivi, d'évaluation de pilotage, et notamment : la description de l'observatoire communautaire de l'habitat, les modalités de suivi et évaluation (obligatoire à 3 ans et à 6 ans), les modalités de pilotage, de communication et de maintien de la mobilisation des acteurs.

Approuvé par délibération n° 2018-041, en date du 20 décembre 2018, Le PLHI 2018-2023 de Saint-Quentin-en-Yvelines se décline en **trois parties** :

- **Tome 1** : diagnostic analysant le fonctionnement global du marché local du logement et les conditions d'habitat ;
- **Tome 2** : 5 orientations stratégiques complétées par le référentiel foncier (la déclinaison programmatique des logements par commune concernant l'objectif des 10 200 logements indiqués dans le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, SRHH).
- **Tome 3** : Le programme d'actions, bâti autour de 17 fiches actions pour répondre à ces orientations et aux champs d'intervention du PLHI.

Suite au **circuit de validation par les 12 communes**, le PLHI a été transmis aux services de l'Etat et présenté en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 21 juin 2019, lequel a émis un avis favorable sans réserves.

Après la finalisation du bilan à mi-parcours en 2022, **le PLHi est rentré dans sa dernière année en 2023**. La prorogation du PLHi de 3 années en fin d'année 2023 (renouvelable une fois) a permis à SQY de poursuivre les actions menées depuis 2018 en attendant l'approbation du PLUi-H, prévue en 2028.

LE SCHÉMA DIRECTEUR AMÉNAGEMENT LUMIÈRE



© C. Loulé

La mise en lumière d'une ville doit contribuer au **renforcement de son attractivité** tout en lui permettant de **contrôler sa facture énergétique** et en veillant à limiter la pollution lumineuse.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) est un **document de référence qui structure la politique de gestion et d'aménagement en matière d'éclairage public** à l'échelle du territoire. A Saint-Quentin-en-Yvelines, il a été approuvé au mois de juin 2021.

Le SDAL concerne les **12 communes de la communauté d'agglomération** et vise à répondre à des enjeux économiques, énergétiques, de développement durable (inclure les nouvelles technologies, limiter le nombre de points lumineux) et de qualité de vie des Saint-Quentinois (limitation des nuisances et pollutions lumineuses).

Il s'articule autour des **objectifs suivants** : adapter l'éclairage aux usages, optimiser et maîtriser les coûts de maintenance et de gestion du parc d'éclairage public, guider SQY vers la création d'ambiances nocturnes à différentes échelles, amorcer la réflexion sur la Smart city.

Le SDAL comporte **4 missions** :

- Réaliser un audit patrimonial – soit un bilan complet des installations de SQY grâce à des relevés de terrains ;
- Développer un outil de gestion (base de données + logiciel) permettant d'optimiser la gestion le réseau d'éclairage public ;
- Élaborer un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, qui regroupe les documents cadres

et les documents de planification, réalisés dans le cadre d'ateliers thématiques organisés avec les communes ;

- Établir un programme d'investissements pour mettre en œuvre le schéma directeur.

En parallèle de l'établissement de ce document cadre, SQY a mis en œuvre un **logiciel de GMAO** (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur). Cet outil permet d'avoir une connaissance plus précise du patrimoine d'éclairage public et de suivre en temps réels les actions de maintenance réalisées.

Ces **progrès techniques et stratégiques** ont permis d'avoir une vision plus fine de notre patrimoine, de faire évoluer la gestion de l'éclairage public et de mettre en œuvre un programme de rénovation en fonction des objectifs de modernisation.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)



Un outil stratégique et opérationnel

Adopté en Conseil communautaire le 27 mai 2021, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de SQY est un **outil réglementaire permettant à la collectivité de mettre en œuvre une politique transversale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**, de maîtrise des consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables, et d'amélioration de la qualité de l'air. Il s'applique à l'échelle du territoire de SQY et concerne tous les acteurs (entreprises, collectivités, associations, habitants...).

Le plan compte **72 actions** mobilisant sur la durée non seulement les élus et les techniciens de SQY mais aussi des 12 communes du territoire ainsi que de nombreux partenaires associatifs et institutionnels. Il engage des instances publiques (État, Ademe, DDT78, ONF, Arc Département des Yvelines) et des associations (AlecSQY,

Airparif, Club Climat Energie, Codesqy, Ville Verte).

À ce jour, **96% des actions du PCAET sont réalisées**, en bonne voie ou planifiées à court ou moyen termes. 3% des actions sont suspendues et 1% n'a pas été commencé.

Exemple d'une action majeure : le **Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)**. Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est tenue de réaliser un Bilan de ses Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) tous les 3 ans. Le dernier BEGES de SQY datant de 2021, un nouveau BEGES doit être produit pour 2024. Le BEGES est une évaluation de la masse totale des GES émis directement et indirectement sur une année par les activités de SQY. Au-delà de l'obligation réglementaire, c'est l'opportunité pour SQY d'identifier les principaux postes d'émissions pour engager une démarche de réduction et traduire le diagnostic en un plan de réduction des émissions (plan de transition).

Deux rendez-vous pour animer le PCAET : « Les Mensuelles de la transition écologique » et « les Paroles d'experts ». Leur objet est de faire intervenir une personnalité scientifique ou technique, légitime dans son domaine de compétences et reconnue pour le contenu et la valeur ajoutée de son intervention. Au travers de ces rendez-vous, l'idée est d'élargir le champ des connaissances des référents élus et techniques en charge du Développement durable des communes et de l'Agglomération et de développer des réflexions fertiles pour les missions professionnelles respectives.

Les données territoriales de consommation / production d'énergie et d'émissions de GES.

Pour le territoire intercommunal mais également pour chacune des communes membres, SQY dispose des données datées de 2019 et communiquées par le Réseau d'observation statistique de l'énergie (ROSE) : l'AREC assure la consolidation et la mise à jour de l'inventaire des productions locales d'énergie ; de son côté, AIRPARIF assure la consolidation et la mise à jour de l'inventaire des consommations énergétiques et des émissions de GES.

La plateforme ESQYMO. Développée dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ESQYMO est conçue pour être un éco-laboratoire participatif accessible à tous. Elle est destinée à permettre à tous les Saint-Quentinois de découvrir les actions du PCAET ainsi que les événements se déroulant sur le territoire de SQY. ESQYMO propose ainsi :

- L'accès aux données climat-air-énergie du territoire pour harmoniser les bases d'action ;
- l'accès aux fiches projets du PCAET pour suivre l'avancement des actions menées, les soutenir ou s'inscrire en tant qu'acteurs ;
- des actualités locales et plus larges pour promouvoir les bonnes idées.

PLAN AIR



Le contexte réglementaire

La qualité de l'air est **globalement bonne sur le territoire de SQY**, mis à part les dépassements de valeur limites pour les dioxydes d'azote (NOx) et particules fines (PM) le long des axes routiers les plus fréquentés (N10, N12 et A12) et sur les zones résidentielles denses. **Toutefois, à l'échelle de l'Île-de-France, la qualité de l'air est dégradée** : les seuils réglementaires ne sont respectés ni pour la pollution aux particules fines (PM10) ni pour celle aux oxydes d'azote (NOx). Dans ce contexte, la **Cour de justice de l'Union européenne a condamné la France en 2019** pour manquement à ses obligations en matière de qualité de l'air. Le Conseil d'État a également prononcé à l'encontre de l'État une condamnation en 2017 puis en 2020. Aussi, fin 2020, le Préfet de Région d'Île-de-France a demandé aux EPCI franciliens tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial de lui **transmettre dans les plus brefs délais leur Plan Air**.

L'article 85 de la **Loi Orientation des Mobilités (LOM)** impose que le Plan Air :

- Fixe des objectifs quantitatifs, territoriaux, biennaux (à compter de 2022) de réduction des émissions de polluants au moins aussi ambitieux que ceux du PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques prévu par la loi sur la transition énergétique, LTE) et respectant les normes de qualité de l'air dans les délais les plus courts possibles, et au plus tard en 2025 ;
- Définisse les actions pour atteindre ces objectifs, notamment une étude portant sur

la création, sur tout ou partie du territoire concerné, d'une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) ;

- Estime la réduction des émissions de polluants atmosphériques associée à l'ensemble de ces actions.

Conscients des enjeux de santé publique pour le territoire, lors du Conseil communautaire du 1^{er} avril 2021, les élus ont voté le lancement de l'élaboration du Plan Air, **lequel constituera une partie intégrante du PCAET de l'Agglomération.**

Un travail partenarial est ainsi mené avec Airparif.

SQY adhère à Airparif, association agréée de surveillance de la qualité de l'air à dimension régionale en charge de la surveillance, de l'analyse, de l'expertise sur le champ de la qualité de l'air,

Afin d'accompagner SQY dans l'élaboration de son Plan Air, Airparif a proposé :

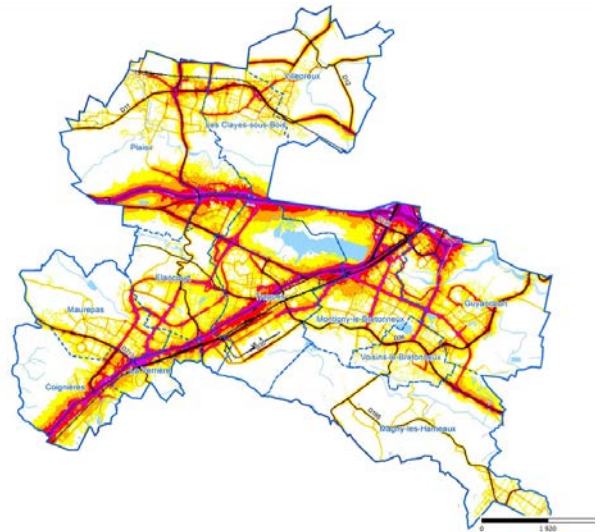
- L'identification des actions prévues dans le PCAET, PLH, PLD ayant un impact sur la qualité de l'air ;
- L'évaluation des gains d'émissions de polluants atmosphériques pour chaque action ;
- L'évaluation du Plan Air au regard des exigences du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphérique (PREPA) et des baisses d'émissions nécessaires pour respecter les valeurs réglementaires (concentrations) ;
- L'étude d'opportunité sur la mise en place d'une ZFE-m.

Le but poursuivi est **d'atteindre au plus tard en 2025**, comme la réglementation l'impose, les **objectifs de réduction des émissions de polluants du PREPA et les normes de qualité de l'air.**

Après un **important travail de diagnostic** sur la qualité de l'air sur le territoire de SQY, les travaux du Groupe de travail technique, du Comité technique, des élus référents Développement durable des communes et du CODESQY ont débouché sur la **définition d'une stratégie et d'un plan d'actions** (sensibilisation aux enjeux de la qualité de l'air ; réduire les émissions à la source, réduire l'exposition des populations).

À la date de rédaction du RADD 2023, **le contenu du plan d'action est en cours de validation** par le Comité de pilotage.

PPBE : PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT



Le contexte réglementaire

La Directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a pour vocation de définir une approche commune à tous les Etats membres de l'Union européenne visant à éviter, prévenir ou réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement. Les sources de bruit concernées par cette directive sont :

- Les infrastructures de transport routier (réseaux autoroutier, national, départemental, communal) ;
- Les infrastructures de transport ferroviaire ;
- Les infrastructures de transport aérien.

La **Directive européenne impose l'élaboration de cartes stratégiques de bruit** et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), avec un réexamen des cartes et du plan tous les 5 ans. L'arrêté du 14 avril 2017 au Journal officiel désigne SQY en tant qu'autorité compétente sur l'ensemble de son territoire en matière de bruit.

Les cartes stratégiques de bruit. En France, les cartes stratégiques de bruit doivent être réalisées pour les grandes infrastructures d'Île-de-France ainsi que sur le territoire des intercommunalités de plus de 100 000 habitants. Pour les collectivités franciliennes, c'est l'association régionale Bruitparif, à laquelle SQY est adhérente, qui réalise ces cartes pour le compte des collectivités.

Les cartes stratégiques de bruit ont été **approuvées en Conseil communautaire le 20 décembre 2018** et ont permis de mettre en évidence les infrastructures les plus impactantes.

Dans le cadre de la Directive européenne, les bruits industriels et aériens sont également étudiés : pour le bruit industriel, aucune installation classée soumise à autorisation n'est répertoriée sur le territoire de SQY ; pour le bruit aérien, la Directive européenne impose d'élaborer des cartes de bruit et plans de prévention pour les grands aéroports avec un trafic de voyageurs supérieur à 50 000 mouvements par an. Les aéroports se situant à proximité de la SQY supportent effectivement un trafic supérieur à 50 000 mouvements par an mais ces aéroports sont très majoritairement utilisés pour de l'apprentissage et du loisir, non pour des vols commerciaux. De fait, bien que la nuisance soit réelle, ils n'entrent pas dans le champ d'application des Cartes Stratégiques de Bruit et PPBE.

En **complément des cartes stratégiques de bruit** établies par Bruitparif, ont été réalisés : un recensement de données terrains en complément des CSB, une analyse de l'ensemble de ces éléments et un partage de ces éléments avec les 12 communes de SQY, et ce, de septembre 2018 à janvier 2019. Par ailleurs, des mesures acoustiques complémentaires sur certains secteurs pour affiner le diagnostic territorial ont été effectuées entre février et juin 2019.

Le dispositif du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Le PPBE définit les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire, si nécessaire, le bruit dans l'environnement et de protéger les zones calmes. Ce dispositif vise donc une approche globale dans la lutte contre le bruit, en assurant une cohérence entre les différentes politiques (urbanisme, déplacement, prévention des nuisances...).

De juin 2019 à janvier 2020, les élus de SQY se sont attachés à **définir les objectifs du PPBE et à élaborer un plan d'actions**, toujours en collaboration étroite avec les communes. Une consultation du public a eu lieu du 2 novembre 2020 au 4 février 2021. Le PPBE définitif prenant en compte les remarques des habitants du territoire, émises lors de la phase de consultation a été adopté en Conseil communautaire le 10 février 2022. **Le calendrier du PPBE a été bousculé à cause de la crise sanitaire.** Les actions nouvelles mises en place par les gestionnaires d'infrastructures après la période de consultation du public ont toutefois été intégrées à la version définitive du PPBE adopté en Conseil communautaire. Ce travail se poursuivra en collaboration avec les communes et gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaire, au fil du temps, afin de préparer la révision du PPBE qui interviendra d'ici 5 ans.

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un **document réglementaire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire**. Ce document détaille les objectifs de réduction des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Son périmètre d'actions porte uniquement sur les **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)**, c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public.

SQY s'est fixé l'objectif de **réduire ses déchets ménagers et assimilés de 9% à l'échéance 2029 par rapport aux tonnages 2017**. Au-delà des chiffres, il s'agit d'un objectif qui s'intègre dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, et plus largement encore dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PLPDMA, un projet à l'échelle du territoire. Le PLPDMA s'applique à l'échelle des **12 communes** de l'agglomération, territoire sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

SQY souhaite **s'appuyer sur des partenariats forts** pour mener à bien ce programme avec un objectif ambitieux de réduction des déchets sur le territoire.

Afin d'élaborer, contrôler et suivre la mise en place des futures actions du PLPDMA, SQY a constitué une **CCES (Commission consultative d'Élaboration et de Suivi)** et des ateliers de travail par thématique. La constitution de la CCES est une obligation légale. Sa composition n'est pas précisément définie par la réglementation.

L'agglomération a souhaité innover en l'ouvrant à tous les acteurs du territoire (associations, entreprises, étudiants, etc.) et administrés intéressés par la prévention des déchets en lançant un appel à candidatures en 2020.

Une **plateforme collaborative en ligne** via le site internet de SQY « Héros du quotidien » permettra de prendre connaissance du programme d'actions en cours de rédaction et de participer à l'élaboration de celui-ci en proposant de nouvelles actions.

Cette plateforme est également un outil de travail pour les membres de la CCES et des ateliers de travail.

En effet, via un espace dédié, les membres des instances du PLPDMA peuvent échanger, partager des idées et ainsi poursuivre leur réflexion sur la construction du programme.

L'année de 2023 est marquée par la reprise et la finalisation des ateliers thématiques. Ces derniers ont permis de définir 11 actions dont la rédaction des fiches actions est en cours. Ainsi, le déploiement du programme est prévu courant 2024 pour une durée de mise en œuvre de 6 ans.

SQY poursuit ses actions structurantes afin d'amorcer la baisse de la production des déchets (Plan Compostage, Stop Pub, Caisson de Réemploi...).

LE CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL 2015-2023 : UN OUTIL DE REDUCTION DES INEGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES



Le Contrat de ville de SQY 2015-2023 a pour objectif de **réduire les inégalités sociales et territoriales**. Il promeut l'inclusion sociale des publics vulnérables résidant majoritairement dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Outil de **cohésion sociale**, le Contrat de ville 2015-2023 comporte plusieurs volets d'intervention qui s'appuient notamment sur les 34 signataires impliqués, et sur plus de 200 professionnels intervenant principalement dans un cadre associatif.

Le renouvellement de la Politique de la ville

L'État a proposé un cadre général d'intervention dans la circulaire du 31/08/2023 qui prévoit de répondre à un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique ;
- Assurer des services publics de qualité et accessibles : offre éducative, sportive, culturelle et sociale, sécurité, écologie du quotidien... ;
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés.

Les nouveaux contrats de ville « Quartiers 2030 » seront signés au cours du 1^{er} semestre 2024 pour une durée de 6 ans. Ils s'appuient sur les multiples travaux d'évaluation faisant apparaître la diversité des regards et des approches.

Évaluation du Contrat de ville

L'année 2023 a permis de finaliser l'évaluation de cette politique publique à SQY. Cette évaluation doit permettre de répondre aux objectifs des nouveaux Contrats de ville.

Elle s'est appuyée sur :

- La démarche engagée dès 2021 avec le CRPV (centre de ressources Politique de la ville), les communes, le Département, l'Etat et les autres signataires du Contrat de ville a porté sur les thématiques du Contrat de ville et les annexes obligatoires (égalité femme-homme, lutte contre les discriminations et prévention de la radicalisation) ;
- La concertation des habitants dont le volet intercommunal est porté par SQY ;
- L'implication des opérateurs structurants (colonne vertébrale de la Politique de la ville) : France Services, Maison de Justice et du Droit (MJD), Intervenantes sociales en commissariat, Centre Athéna (publics en rupture), Déclic Théâtre (éducation aux médias), ACIAC (projets artistiques autour de l'innovation technologique), L'AFEV (expérimentation du projet « apprentis solidaires »), Atelier Santé Ville (promotion et éducation de la santé et de la santé mentale) et autres opérateurs tels que DEMOS (pratique instrument de musique).

En 2023, Saint-Quentin-en-Yvelines a financé 34 projets portés par 24 opérateurs qui déploient leurs actions autour des thématiques suivantes :

- Accès au droit ;
- Justice de proximité ;
- Éducation et culture ;
- Prévention et sécurité ;
- Amélioration du cadre de vie ;
- Médiation de proximité ;
- Aide aux victimes ;
- Lutte contre les discriminations ;

- Égalité Femmes-Hommes ;
- Prévention de la radicalisation.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le NPNRU, volet urbain du contrat de ville, poursuit en 2023 son déploiement et entre dans sa mise en œuvre opérationnelle. Trois quartiers prioritaires sont concernés : Trappes (Merisiers-Plaine de Neauphle), Plaisir (Valibout), La Verrière (Bois de l'Étang). La convention pluriannuelle ANRU a été signée le 5 décembre 2022 et le projet de Trappes a été validé et sera intégré à la convention par voie d'avenant.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2 (2018-2024)



Le Contrat Local de Santé 2 est porté par l'**Institut de Promotion de la Santé (IPS)** en partenariat avec les communes, les institutions et les associations locales. Il répond aux enjeux de santé présents sur le territoire dans un objectif global de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le CLS s'articule autour de **3 axes stratégiques** prenant en compte les déterminants de santé et inscrivant l'action publique dans la durée. Les actions sont essentiellement préventives (Axe 2). Elles s'appuient sur l'observatoire en santé (Axe 1) et sur le développement de l'offre de soins (Axe 3).

Axe 1 : tableau de bord santé : recueil et analyse des données sociodémographiques, socio-sanitaires et médicales actualisées.

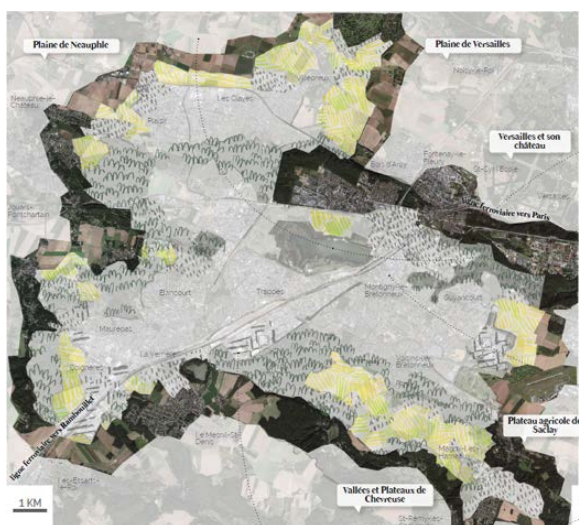
Axe 2 : actions d'accompagnement des publics défavorisés parmi lesquelles :

- Ateliers de promotion de la santé en direction des habitants et journées de sensibilisation/formation destinées aux acteurs du territoire ;
- Déploiement du dispositif « sport sur ordonnance » à travers l'accompagnement des publics ayant une pathologie chronique, en surpoids ou en hypertension artérielle, vers une activité physique adaptée et durable (130 personnes dans le dispositif « Sport sur Ordonnance » cette année) ;
- Développement du programme itinérant d'actions de soutien aux aidants sur l'ensemble du territoire ;
- Mise en œuvre du plan d'actions du dispositif « coopérative d'acteurs » pour mobiliser les publics « invisibles » (les plus éloignés du système de soins) vers un parcours de santé. Accès aux soins, renforcement de la dynamique partenariale, formation « premiers secours en santé mentale » des professionnels.

Axe 3 : favoriser l'offre de soins et l'innovation en santé locale :

- Poursuite de l'accompagnement des communes dans le renforcement de leur offre de soins à travers les projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires pluriprofessionnelles (MSP) ou de cabinets médicaux de groupe non labellisés sur le territoire ;
- Développement au Mérantaïs du centre de ressources et de formation en aides techniques et en solutions domotiques à travers un appartement show-room pour les personnes en perte d'autonomie, les étudiants et les professionnels de l'aide à domicile.

PLAN PAYSAGE DE SQY : LISIÈRES ET FRANGES DE L'AGGLOMÉRATION



Le Plan paysage de SQY définit 3 grandes orientations de qualité paysagère (OQP) pour valoriser et faire connaître le patrimoine paysager de SQY.

OQP 1 : découvrir et s'appropriier le territoire ;

OQP 2 : penser les franges comme vitrines de l'agglomération ;

OQP 3 : cultiver de nouveaux usages dans les espaces vécus.

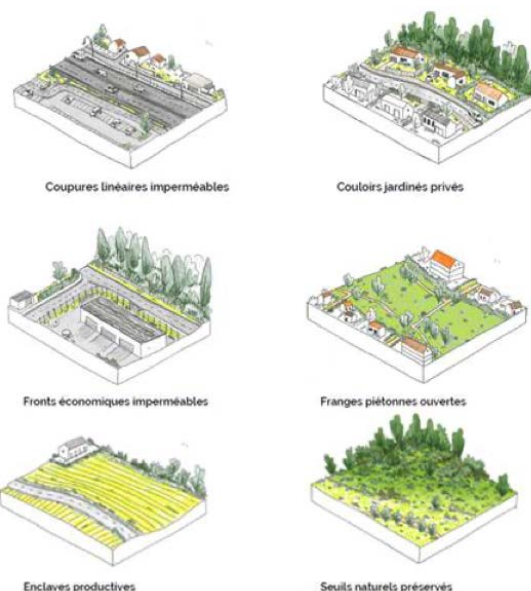
Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OQP 2, un travail sur les lisières a été mené pour définir les pistes d'action et les leviers pour redonner aux espaces de lisières une place à part entière dans le paysage de SQY.

Les lisières ont été analysées par leur morphologie, leur délimitation, leur nature (urbaine, agricole ou naturelle), leur propriété et leurs usages.

La lisière est souvent traitée comme un non sujet, un espace d'arrière, une limite, alors qu'elle participe à la construction des unités paysagères justement parce qu'elles (dé)limitent les entités paysagères.

Les lisières de l'agglomération forment **6 catégories d'interface différentes** mais dont les enjeux sont assez proches : environnementaux, socio-urbains et paysagers.

Certaines lisières délimitent alors que d'autres jouent le rôle **d'interface**. Certaines sont monofonctionnelles car intégrées dans des



© Illustrations : Charlotte Mute!

quartiers issus de la politique d'aménagement de zonage alors que d'autres pourraient devenir des lieux de couture urbaine multifonctionnels.

Pour faire évoluer ces espaces, des objectifs ont été définis de façon à :

- Les préserver grâce à la perméabilisation des espaces, une gestion écologique adaptée, une protection stricte (en A ou N) de ces espaces ;
- Les diversifier, ce qui passe par ouvrir ces espaces grâce à l'accompagnement de projets citoyens notamment, la mise en réseau de l'agriculture de proximité et la requalification de certains secteurs pour les ouvrir sur le reste de la ville ;
- Les connecter, ce qui implique de donner à voir ces lieux considérés comme des arrières en balisant les espaces publics et mettant en scène les points de vue. Cela peut être couplé avec la création de liaisons douces et des boucles de découverte en lien avec le Grand Chemin.

LA TRAME VERTE & BLEUE À L'ÉCHELLE DES 12 COMMUNES



© C. Lauté

Saint-Quentin-en-Yvelines a mis en place des outils permettant de développer une **stratégie écologique cohérente sur l'ensemble de son territoire**, de préserver, renforcer et améliorer sa trame verte et bleue (TVB).

À la suite de l'élargissement du territoire en 2016, il était nécessaire d'étendre la connaissance de la trame verte et bleue au nouveau périmètre de l'agglomération. Une étude a été lancée en 2018, afin de bénéficier de documents homogènes et utiles à l'échelle du territoire à 12 communes.

L'étude TVB, financée pour partie par le Conseil Régional d'Île-de-France, avait pour but d'accroître la connaissance du territoire et de fournir des outils opérationnels pour permettre à SQY de préserver, restaurer voire améliorer sa trame verte et bleue.

Étude TVB : différents objectifs

L'étude TVB a été réalisée dans le cadre d'une **démarche concertée avec tous les acteurs du territoire**, auxquels SQY met à disposition les outils pratiques réalisés. Ces outils ont vocation à orienter les différents projets et actions portés par l'agglomération. Il s'agit d'un atlas cartographie et SIG, d'un guide pratique et pédagogique, d'un rapport méthodologique et de vidéos de restitution de l'étude.

Sur le territoire étendu de Saint-Quentin-en-Yvelines, le **guide pratique et pédagogique de la trame verte et bleue** poursuit différents objectifs :

→ Déterminer les différents éléments constituant la TVB ;

→ Analyser les données recueillies, déterminer les fonctionnalités écologiques et services dits « écosystémiques » ;

→ Proposer des actions opérationnelles et donner des préconisations tenant compte des enjeux de la TVB et de ceux du développement territorial global ;

→ Assurer la cohérence avec les documents de normes supérieures (SRCE, SDRIF, etc.) et doter SQY des outils nécessaires pour un développement intégrant la préservation de la TVB.

En parallèle, la **cartographie d'« occupation verte et bleue du territoire à l'échelle de la parcelle cadastrale »** doit être finalisée et mise en concordance avec les cartographies de la trame. Ces outils permettent par exemple de définir plus précisément les coefficients de biotope qui imposent des surfaces favorables à la biodiversité dans les documents d'urbanisme.

En 2023, SQY a débuté une **mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour la mise en œuvre de certains tronçons du « Grand chemin de SQY », un réseau vert maillant le territoire et écologiquement fonctionnel.

GEMAPI : GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR LES INONDATIONS



© C. Lauté

Depuis le 1^{er} janvier 2018, SQY exerce pour le compte des communes la compétence **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**.

Pour l'agglomération de SQY, l'enjeu est de taille. Il s'agit notamment de mettre en œuvre les **régulations nécessaires afin de prévenir les inondations** (et leurs conséquences pour les habitants de SQY et des communes en aval du territoire) en cas de pluies abondantes.

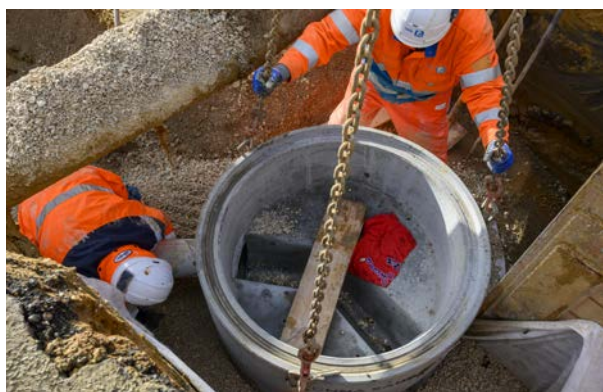
Auparavant, huit syndicats mixtes exerçaient – en totalité ou en partie – cette compétence sur les

quatre bassins-versants du territoire : la Mauldre, la Bièvre, l'Orge-Yvette et le réseau des étangs et rigoles royales. Dès 2018, l'agglomération s'est engagée dans une **démarche visant à rationaliser le nombre des syndicats présents** en favorisant l'émergence d'une structure unique par bassin-versant.

Une **première étape** a été franchie avec la fusion, en 2019, de trois syndicats sur le bassin-versant Gally-Mauldre (Hydreaulys, SIAVGO et SMAERG, aujourd'hui **Hydreaulys**). En partenariat avec l'État, ainsi que d'autres communautés d'agglomération et communautés de communes, SQY a œuvré, tout au long de l'année, afin de poursuivre dans cette voie.

En 2019, SQY a adhéré au **SIABV** (Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Vallée de la Bièvre) afin de disposer d'une représentation sur ce bassin-versant, et de pouvoir faire valoir les intérêts de ses habitants guyancourtois. Ce syndicat a d'ores et déjà entrepris des **études relatives à la renaturation de la Bièvre**, à la protection des zones humides, au fonctionnement hydraulique du ru de Saint-Marc et à l'automatisation des vannes des bassins de la Minière. En 2023 ont été réalisés les travaux de mise en place de vannes automatisées des bassins de la Minière, à savoir le Val d'or et le Moulin à Renard.

RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT



© C. Louié

Avec le passage de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines à 12 communes, il est apparu nécessaire d'opérer la révision de son Schéma Directeur d'Assainissement.

Le Schéma Directeur d'Assainissement est un document cadre qui sert à vérifier que les infrastructures d'assainissement sont en bon état et répondent bien aux besoins en développement du territoire (dimensionnement des réseaux, des stations d'épuration, des bassins de rétention,

etc.). Cette démarche est subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et comprend plusieurs phases.

Phase 1 : Poser un diagnostic

Il est d'abord procédé à un état des lieux de l'existant. Depuis 2018, les services de SQY analysent en interne toutes les informations disponibles afin de pouvoir poser le diagnostic du territoire (rapports d'inspection des réseaux, bilan de fonctionnement des stations d'épuration, analyses de qualité des rivières, bilan de conformité des branchements des particuliers, dimensionnement des bassins de rétention, projections urbaines sur 10 ans, etc.).

Phase 2 : Modéliser et cartographier

La phase 1 a permis d'identifier plusieurs opérations nécessaires, comme les réhabilitations de réseaux. Mais, sans être détériorés, les ouvrages peuvent parfois être sous-dimensionnés ou ne pas être en capacité d'accueillir les eaux des futurs projets urbains. Pour vérifier le dimensionnement des réseaux et des bassins de retenue, SQY et la SEVES (son partenaire gestionnaire des réseaux d'eaux pluviales) travaillent actuellement à la conception de modèles hydrauliques sur les communes ayant rejoint l'agglomération et à l'amélioration des modèles existants.

Des mesures sont réalisées sur le terrain pour caler ces modèles. Pour les eaux usées, le modèle permet de vérifier que les collecteurs sont en capacité d'accueillir les eaux générées par les habitants actuels et futurs. Pour les eaux pluviales, les modèles hydrauliques permettent de vérifier si les ouvrages de SQY sont capables de collecter, transporter, stocker, voire réguler les pluies dimensionnantes – c'est-à-dire les pluies susceptibles de tomber tous les 10 ans, 20 ans, 30 ans... Cette phase 2 doit permettre de cartographier le niveau de service pour la gestion des eaux pluviales.

En parallèle, afin d'obéir aux préconisations réglementaires, SQY réalise une carte d'aptitude à l'infiltration des sols afin de disposer d'indications quant aux possibilités d'infiltration du territoire. En effet, la gestion des eaux pluviales à la source est recommandée dans la conception des projets urbains (création de noues, de jardins de pluie, etc.) afin de permettre la recharge des nappes et limiter la concentration des polluants.

Phase 3 : Chiffrer les opérations

Cette dernière étape consistera à hiérarchiser et chiffrer l'ensemble des opérations identifiées.

Attribution d'un nouveau contrat de concession de gestion des eaux usées sur les communes de Coignières, Maurepas, Plaisir, les Clayes-sous-Bois et Villepreux

En 2022, la gestion des eaux usées sur le périmètre des communes de Coignières, Maurepas, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux a été remise en concurrence. Ce contrat a débuté le 1^{er} octobre 2022 et s'achèvera le 5 mars 2029. Il a été attribué à la SEVESC.

Il concerne notamment **l'entretien des réseaux d'eaux usées et unitaires** ainsi que les ouvrages (pompage, stockage, etc.) de ces communes mais aussi les stations d'épuration de la Courance située à Maurepas (traitant les eaux usées de Coignières et Maurepas) et du Val des Églantiers située à Thiverval Grignon (traitant les eaux usées des communes de Plaisir et l'ouest des Clayes-sous-Bois). La station d'épuration du Val de Gally située à Villepreux est quant à elle, gérée par le syndicat Hydrealys.

Outre la **prise en compte des obligations réglementaires** comme la mise en place du diagnostic permanent sur les réseaux et ouvrages, le contrat prévoit une **étude de la mutualisation et de la valorisation des boues produites par les stations d'épuration** (dont celle d'Élancourt et du Val de Gally), ces dernières étant parfois envoyées en épandage ou dans des centres de compostage ou méthanisation situés à l'extérieur de l'Île-de-France. La station d'épuration du Val des Églantiers dispose du foncier pouvant permettre la création d'un site de traitement. Ainsi l'étude d'une valorisation par méthanisation sera privilégiée et comparée à d'autres solutions.

Le contrat prendra également en charge la refonte des locaux du traitement des boues de la station d'épuration de Maurepas, le renforcement de la sécurisation incendie du site de la station du Val des Églantiers, la création d'un jumeau 3D du traitement biologique afin d'affiner la consommation énergétique et de réactifs, le renforcement du suivi des Eaux Claires Parasites Permanentes.

Au vu de l'évolution du contexte réglementaire, une **réflexion sur le REUT** (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) sera menée.

LE PLAN D' ACTIONS AGRICULTURE LOCALE ET CIRCUITS COURTS 2019-2025



L'agriculture et l'alimentation locales constituent des **enjeux importants pour Saint-Quentin-en-Yvelines**. Depuis 2019, l'agglomération s'est dotée d'un plan d'actions dédié.

Le territoire de SQY est composé à **21% de terres agricoles**. L'ensemble des espaces cultivés remplit diverses fonctions (économiques, sociales, alimentaires, de loisirs, liées au paysage ou à la biodiversité...). Par ailleurs, l'intérêt des habitants et des salariés des entreprises de SQY pour des produits agricoles de proximité et de qualité est croissant.

Le 27 juin 2019, SQY a adopté un **Plan d'actions « Agriculture locale et circuits courts »** pour la période 2019-2025. Ce plan d'actions définit la stratégie en matière d'agriculture et d'alimentation locales. Il vise à pérenniser les espaces agricoles, à soutenir l'agriculture locale, à encourager les transitions vers des pratiques respectueuses de l'environnement, à soutenir les dynamiques associatives en matière d'agriculture et d'alimentation locale et à développer les circuits courts alimentaires.

Il a été élaboré collectivement, entre octobre 2018 et juin 2019, avec les élus et les services de SQY et des communes, les agriculteurs, les partenaires institutionnels et associatifs.

Il est composé de 6 axes :

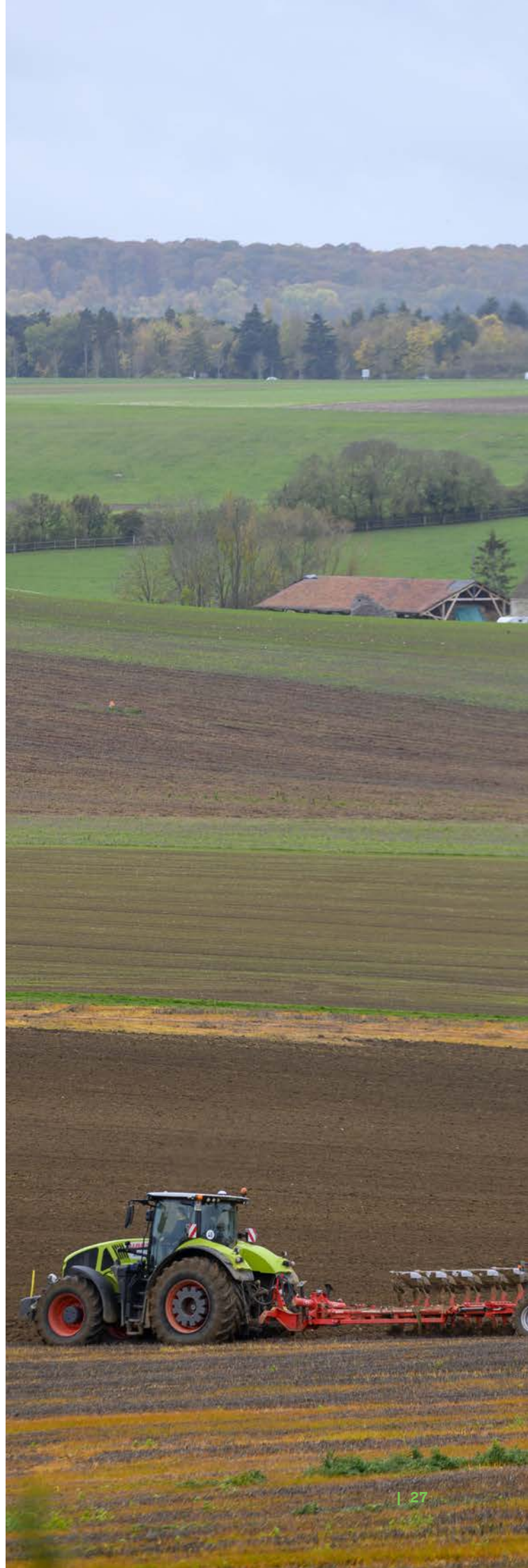
- Axe 1 : accompagnement des porteurs de projets agricoles, des exploitants et des chefs d'entreprise en lien avec l'agriculture locale ;
- Axe 2 : développement de filières alimentaires et de marchés locaux ;
- Axe 3 : urbanisme/ foncier/ paysage ;
- Axe 4 : communication/ sensibilisation/ mise en réseau ;

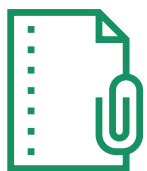
→ Axe 5 : accompagnement des projets citoyens ;

→ Axe 6 : environnement et biodiversité.

Projet alimentaire territorial

SQY est également intégré au Projet Alimentaire Territorial (PAT) "de la Plaine aux Plateaux", qui couvre les agglomérations de Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris-Saclay. Ce projet partenarial, labellisé en tant que PAT par l'Etat (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) en juillet 2021, réunit les 3 communautés d'agglomérations, les associations de la Plaine de Versailles, Terre et Cité, le Triangle Vert, et différents partenaires comme la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France, l'établissement public Paris-Saclay et le Pôle Abiosol (dont le Champs des Possibles). Il est coordonné par Terre et Cité. Dans ce cadre, des projets sont conduits par les différents partenaires à une échelle supra-agglomération, afin de renforcer la résilience alimentaire locale et de faciliter l'accès à une alimentation locale et de qualité pour toutes et tous.





17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs du développement durable, au nombre de 17 et interconnectés, ont été mis en place par l'ONU en 2015 dans le cadre de sa définition de l'Agenda 2030. Chacune des fiches du présent rapport fait référence à au moins l'un d'entre eux.

ODD 1 - PAS DE PAUVRETÉ : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

ODD 2 - FAIM ZÉRO : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

ODD 3 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

ODD 4 - ÉDUCATION DE QUALITÉ : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD 5 - ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD 6 - EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD 7 - ENERGIES PROPRES À UN COÛT ABORDABLE : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD 8 - TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD 9 - INDUSTRIES, INNOVATIONS, INFRASTRUCTURES : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD 10 - INÉGALITÉS RÉDUITES : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

ODD 11 - VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES : faire en sorte que les villes et les établissements urbains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD 12 - CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES : établir des modes de consommation et de production durables

ODD 13 - LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD 14 - VIE AQUATIQUE : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

ODD 15 - VIETERRESTRE : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

ODD 16 - PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

ODD 17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS : renforcer les moyens pour mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser





Job'IT

Start'IT

innov'IT

actual

INCM

GARAC

SAFRAN

REJOIGNEZ-NOUS!

SAFRAN

SAFRAN

SAFRAN

Innov'IT!
RENOUVELLEMENT
DEFENSE, AERIAL

SAFRAN

ANIMATION
GOLF

SAFRAN

A NOUS
LES JEUX

A NOUS
LES JEUX

prise où la
nnelle
utant que la
ssionnelle



01

JUSTICE SOCIALE



INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS (ITI): RÉDUIRE LES DISPARITÉS SOCIO-SPATIALES

Depuis 2014, l'Europe déploie de puissants financements en faveur du développement des zones urbaines.

Gérés par la Région Ile-de-France, ces crédits proviennent du Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE). SQY en est depuis 2016 l'un des lauréats (15 projets soutenus, pour un montant global de 4,52 millions d'euros de subventions). La programmation 2014-2020, comprenant 5 opérations de rénovation énergétique, a été réalisée à 74%.

NOUVELLE PROGRAMMATION

Fin 2022, un nouvel appel à candidatures a été lancé par la Région. Forte du premier succès, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a porté une nouvelle candidature avec des projets plus ambitieux encore. Objectif : répondre aux objectifs pour une Europe plus verte et plus intelligente.

À nouveau lauréate pour cette nouvelle programmation (parmi les 34 territoires franciliens éligibles), SQY s'engage pour les années à venir à mettre en place sur son territoire des projets toujours plus innovants. Ceux-ci doivent participer à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles et améliorer l'équité sociale et économique. Ces projets sont déclinés dans trois thématiques :

- La numérisation des territoires ;
- L'efficacité énergétique des logements sociaux ;
- La biodiversité.

5 PROJETS PROGRAMMÉS

À ce jour, 5 projets de SQY ont été programmés dans le dispositif ITI 2021-2027 :

2 projets ayant pour objectifs principaux d'améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et permettant le renforcement des infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et en réduisant toutes les formes de pollution à Montigny-le-Bretonneux et à Plaisir.



Saint-Quentin-en-Yvelines
Investissements Territoriaux Intégrés

2 projets visant à faciliter la transition numérique des territoires par la création et le développement de nouveaux lieux et services au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.

1 projet de soutien à la rénovation énergétique de 197 logements sociaux dans le quartier de la Sourderie à Montigny-le-Bretonneux opéré par le bailleur Batigère. Celui-ci a comme double objectif de favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

À l'issue de cette nouvelle programmation, ce sont presque 4 millions d'euros de subventions dont pourra bénéficier SQY pour réaliser ses projets.



LA MOBILITÉ POUR TOUS : MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIF

Un travail constant est assuré sur les réseaux de transports saint-quentinois afin qu'ils soient plus accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les actions favorables à la mobilité durable passent par la mise en accessibilité des réseaux de bus et de train de l'agglomération et par la poursuite de leurs Schémas Directeurs d'Accessibilité (SDA) respectifs.

LE RÉSEAU DE BUS

Le nombre de points d'arrêts accessibles augmente d'année en année sur SQY : il est passé de 14 en 2017 à 35 en 2023.

Cette progression est rendue possible grâce à la formation des chauffeurs, au renouvellement du parc de bus et à l'aménagement de nombreux arrêts. Au cours de l'année 2023, 19 points d'arrêt ont été rendus accessibles, dont 10 faisant l'objet de subventions à hauteur de 70% de la part d'Île-de-France Mobilités (IDFM). Par ailleurs, 7 points d'arrêts PMR ont été rénovés. Outre les arrêts prioritaires du Schéma Directeur d'Accessibilité de SQY, de nombreuses mises aux normes ont pu être intégrées aux travaux de rénovation/ requalification de voirie ou aux aménagements liés au Schéma Directeur Cyclable de SQY.

Au total, 72% des points d'arrêts sont désormais accessibles à SQY. Chaque année, ces informations sont intégrées au plan de bus PMR diffusé sur le site Internet de SQY : www.sqy.fr/mobilites/accessibilite-pmr.html



© C. Lafuë

LE RÉSEAU FERROVIAIRE

Les gares de SQY du Schéma Directeur d'Accessibilité et de son agenda programmé (le SD'AP) ont fait l'objet d'avancées :

- Les gares de Plaisir-Grignon, Trappes et La Verrière sont désormais accessibles. En 2023, les travaux se sont poursuivis en dehors du bâtiment gare à La Verrière avec la mise aux normes de la rampe d'accès au passage souterrain permettant le passage entre les parvis sud et nord.
- Les travaux d'accessibilité aux quais de la gare de SQY-Montigny se sont achevés en 2023.
- À la suite du réaménagement de son parvis nord de 2020, les travaux de modernisation et de mise en accessibilité de la gare de Villepreux-les-Clayes ont lieu entre juillet 2023 et l'été 2024. Plus largement, cette gare fait l'objet d'une étude de pôle tout comme la gare de Plaisir-Grignon où les questions d'accessibilité tiennent une place centrale.

En dehors du territoire, de plus en plus de gares des lignes qui desservent le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines (RER C, lignes N et U) sont rendues accessibles.



© C. Lafuë

ACCESSIBILITÉ : LES CHIFFRES CLÉS

- 19 points d'arrêt mis aux normes et 7 rénovés en 2023
- 35 lignes de bus accessibles
- 4 gares accessibles



DES POLITIQUES DE L'HABITAT POUR UNE OFFRE DIVERSIFIÉE



© C. Louvé

Les politiques de l'habitat et de peuplement ont pour objet de développer et diversifier l'offre de logements, afin de répondre aux besoins et favoriser le parcours résidentiel des populations.

Dans le cadre des politiques de l'habitat, différentes actions sont mises en place :

Le PLH intercommunal 2018-2023, Programme Local de l'Habitat, définit la politique visant à :

- Répondre aux besoins en logements et en hébergement ;
- Favoriser le renouvellement urbain (mixité fonctionnelle, optimisation du parc immobilier) ;
- Répondre aux dynamiques locales (rapprochement habitat/emploi, mixité sociale) ;
- Améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité aux personnes handicapées.

Rentré dans sa dernière année en 2023, il sera prorogé de 3 ans afin que SQY puisse terminer les actions engagées.

Le NPNRU (Nouveau Projet de Renouvellement Urbain) concerne 3 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) situés à Trappes, Plaisir et La Verrière. Ce programme, financé par l'ANRU, la Région, la Banque des Territoires et le Département, concerne l'habitat social sur la période 2020-2030 (25 000 habitants concernés).

Depuis 2022, SQY s'est doté d'une stratégie d'intervention sur le parc privé existant. Déployées sur plusieurs thématiques (rénovation énergétique, copropriétés fragiles, lutte contre la vacance), toutes

les actions permettront d'améliorer les conditions de vie du parc privé existant (copropriétés ou monopropriétés, maisons individuelles). En 2023, SQY a accompagné financièrement 3 premières copropriétés engagées dans des travaux de rénovation énergétique tout en continuant de proposer des subventions aux ménages réalisant ces mêmes travaux en parties individuelles. Sur Trappes, 2 études pré-opérationnelles ont été lancées et le permis de louer est entré en vigueur.

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : obligatoire pour les territoires ayant des quartiers situés en « géographie prioritaire », elle se réunit en assemblée plénière au minimum une fois par an afin de suivre la politique d'attribution des logements sociaux et de relogement des ménages prioritaires ou relevant d'opérations de renouvellement urbain.

UN PLAN DE GESTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL

- En 2023, SQY a adopté son Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID). Il comporte des mesures visant à garantir une équité dans l'accès et la transmission d'une information harmonisée au demandeur de logement social, et facilitant l'élaboration de son projet de recherche de logement dans une certaine autonomie.



CHARTRE DES PROMOTEURS POUR UN URBANISME NÉGOCIÉ

Qualité des logements neufs et démarche concertée : la Charte de la Promotion Immobilière résidentielle a été signée le 4 juillet 2019 par une quarantaine de promoteurs immobiliers, les communes et SQY. Elle a été élaborée en concertation avec les acteurs publics concernés.

La charte de la promotion immobilière de Saint-Quentin-en-Yvelines vise à garantir la qualité attendue des logements pour les futurs occupants, tout en participant à l'amélioration de l'image du territoire et des processus opérationnels et décisionnels entre communes et EPCI.

Intégrée au Programme local de l'habitat (PLH) 2018-2023, la démarche propose une procédure claire, lisible et reproductible sur l'ensemble du foncier du territoire. Depuis l'approbation de la Charte, il y a quatre ans, une soixantaine de promoteurs immobiliers l'ont désormais signée.

L'objectif général recherché consiste à ce que les partenaires de l'immobilier résidentiel, en ratifiant cette charte, s'associent à une démarche « déontologique », afin de respecter les orientations du territoire en matière d'habitat. Cela inclut les actions suivantes :

- **Inciter les opérateurs** à venir présenter leurs projets en amont à la commune concernée et à SQY et développer les relations avec les riverains (concertation, pédagogie...) ;
- **Maintenir des prix** du foncier cohérents avec le secteur concerné (éviter la spéculation) ;
- **Atteindre un certain niveau d'exigence environnementale** : inciter notamment à une labellisation de tous les programmes en « NF Habitat HQE » délivrée par CERQUAL, à l'image de ce qui est exigé par SQY sur ses propres opérations ;



© A. Saffre

- **Mettre en place des PUP** (projets urbains partenariaux) : associer les promoteurs au financement global de l'opération, notamment si celle-ci comprend des espaces publics et/ou équipements ;
- **Se concerter selon le contexte et la localisation** sur les types de logements (la surface des logements), les financements à privilégier et un certain niveau de qualité d'aménagement, dans le cadre du PLHI ;
- **Promouvoir l'innovation** au sein des projets (Smart City/Smart Building).

UN PROGRÈS POUR RÉALISER DES PROGRAMMES IMMOBILIERS

- Cette charte doit permettre d'améliorer le calendrier de réalisation et la qualité des programmes immobiliers, grâce à un cadre défini et connu en amont, partagé par les partenaires et accompagné par un travail de pédagogie sur les objectifs attendus.



INSERTION : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

SQY s'inscrit dans plusieurs dispositifs et des projets innovants pour favoriser l'emploi et l'entrepreneuriat pour tous.

LA CITÉ DE L'EMPLOI

SQY agit en faveur de l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi et notamment les résidents des Quartiers prioritaires de la ville (QPV), via une Cité de l'emploi.

Co-pilotée par SQY et l'Etat, elle a pour objectif de renforcer la collaboration entre opérateurs de l'insertion et de l'emploi au sein des 8 QPV et ainsi garantir à ses résidents les mêmes opportunités d'insertion, d'accès à l'information et d'accompagnement qu'à l'ensemble de la population.

La Cité de l'Emploi engage ses actions autour de trois axes de travail : l'entrée dans le parcours d'insertion, la lisibilité et la visibilité de l'offre locale et la sortie de parcours et le lien avec l'entreprise.

ENSEMBLE À 100%

Saint-Quentin-en-Yvelines et ses partenaires (POP Ile-de-France, O'Clock, la Cité des Métiers de Saint-Quentin-en-Yvelines, SQYWay 16/25 et le Club FACE Yvelines) ont été lauréats de l'appel à projet national « 100% inclusion » du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) lancé par l'Etat. Le dispositif Ensemble à 100% était un programme d'innovation sociale expérimental de deux ans, qui s'est déroulé du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2023.

L'objectif était de remobiliser et d'accompagner les publics éloignés de l'emploi, plus particulièrement, les jeunes de 16 à 30 ans, les femmes et prioritairement issus des quartiers politique de la ville.



© B.Pioli

Le parcours proposait plusieurs actions et s'appuyait sur la médiation numérique comme levier de remobilisation. 399 bénéficiaires ont pu être accompagnés sur la durée du dispositif Ensemble à 100% dont 57% de femmes et 67% de jeunes de moins de 26 ans. Ainsi 25% des bénéficiaires sont entrés en formation à la fin de leur parcours et 24% des bénéficiaire ont accédé à un emploi du service civique au CDI en passant par la création d'entreprise.

L'ENTREPRENEURIAT POUR TOUS !

En 2023, la 3^e promotion du dispositif Entrepreneuriat pour tous a permis à 14 entrepreneurs en herbe de bénéficier de 250 heures de formations et de 3 mois d'accompagnement (12 septembre - 11 décembre 2023). L'objectif du programme est de repérer les ambitions entrepreneuriales, de former les porteurs de projets, de les accompagner, et de les intégrer à l'écosystème local, pour révéler tout leur potentiel.

CitésLab RÉVÉLATEUR DE TALENTS

→ Saint Quentin en Yvelines porte le dispositif CitésLab. CitésLab-Révéléateurs de talents est une offre de service qui permet aux habitants, porteurs de projet d'entreprise et entrepreneurs résidants dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de bénéficier d'un appui dans la structuration de leurs projets d'entreprise et dans leur orientation adéquate vers les réseaux d'accompagnements techniques et/ou financiers.



EMPLOI : FAVORISER DES PARCOURS PROFESSIONNELS ET RÉPONDRE AUX ENJEUX DE RECRUTEMENT

SQY s'inscrit dans des dispositifs pour favoriser l'emploi sur le territoire et faire émerger des projets et outils. Objectifs : répondre aux besoins de compétences locales, améliorer la qualité de vie des habitants, réduire leurs trajet domicile-travail et favoriser l'utilisation des mobilités douces.

LA PLATEFORME SQYEMPLOI

Le portail SQYemploi.fr est un outil gratuit de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi locale. Depuis son ouverture, le portail emploi de SQY comptabilise 36 895 candidats inscrits, 626 entreprises et 1 900 offres à l'affiche quotidiennement. Sqyemploi.fr est connecté à un compte LINKEDIN favorisant la visibilité des offres, au site de l'AGEFIPH - chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées, et propose un accès direct au public Jeune vers des offres de stage, alternance et 1^{er} emploi.

DÉVELOPPEMENT DE LA TASK FORCE RH : UN COLLECTIF AU SERVICE DES BESOINS DES RECRUTEURS LOCAUX

La Task Force RH fédère 100 responsables des ressources humaines de grands groupes et PME saint-quentinois afin de co-construire de nouvelles solutions adaptées à leurs besoins.

Depuis sa création en janvier 2021, trois axes de travail sont privilégiés : partager les bonnes pratiques, agir en faveur du recrutement local (inclusion des publics les plus fragiles) et favoriser l'attractivité des talents.



LA PLATEFORME SQY COMPÉTENCES

Issue d'un dispositif d'appui aux transitions professionnelles, SQY Compétences est une plateforme digitale de mobilité professionnelle s'appuyant sur l'approche Compétences. Cette dernière va au-delà des diplômes et de l'expérience professionnelle, pour mettre l'accent sur les habiletés et capacités à agir dans une situation donnée. Objectifs : réduire les difficultés de recrutement des entreprises en s'ouvrant à des nouveaux profils, et lutter contre le chômage ou le sous-emploi des populations locales.

Expérimentée depuis 2023, la plateforme est utilisée par 35 entreprises; 230 profils compétences y ont été saisis, et 261 postes décrits (ingénieur informatique, chargé de communication, assistant RH, contrôleur de gestion, dessinateur projeteur BTP, Technicien HSE QHSE...).

TOUTES TALENTUEUSES : FAIRE DÉCOUVRIR DES MÉTIERS

- Suite aux demandes des entreprises pour répondre aux enjeux de féminisation des métiers scientifiques et techniques, SQY a réalisé 18 portraits de femmes talentueuses d'entreprises du territoire exerçant des métiers dans le numérique, la cybertechnologie, l'énergie, les mobilités, l'aéronautique, le spatial, l'agronomie...
- Ces portraits ont pour vocation de faire découvrir aux plus jeunes des métiers et des parcours inspirants et de créer des vocations.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE



© C. Lauté

COIGNIÈRES

- Gestion, par la commune, de 2 jardins familiaux comprenant **68 parcelles**, attribuées prioritairement aux personnes en appartement.
- Mise à disposition d'un **logement de priorité sociale** pour répondre aux urgences, qu'elles soient sociales ou liées à des accidents de la vie.
- Prise en compte des **aspects sociétaux dans la passation de certains marchés** par la cellule Marchés publics et notamment le marché ménage et vitrerie sur toutes les structures communales (marché formalisé) : obligation de reprise du personnel et, dans la mesure du possible, personnes de la commune en situation de demande d'emploi.
- Délivrance de **bons alimentaires** après évaluation effectuée par un travailleur social.
- **Sortie mer** destinée aux familles défavorisées.
- Collaboration avec le « **Bus Santé Femme** » : programme soutenu en partenariat avec le département des Yvelines (regroupant divers professionnels de la santé, du droit et du travail social) : outil et antenne mobile sociale et de prévention.

ÉLANCOURT

- Inclusion des **enfants porteurs de handicap** en milieu périscolaire.
- Sensibilisation à **l'égalité filles/garçons** auprès des enfants de 3 à 6 ans.
- Projet de **Ring Itinérant** dans les quartiers à destination des jeunes qui ne fréquentent pas ou peu les structures municipales afin de leur permettre de s'orienter vers les partenaires compétents.
- **Épicerie sociale** pour les plus démunis.
- **Journées Estivales** (28 juin au 4 août – ciblées sur les 7 quartiers) : gratuites et accessibles à tous les habitants, avec des animations ludiques et variées dans les différents quartiers. Temps organisés pour les plus petits avec leur famille : lectures de contes, yoga parent-enfant... Ces animations sont à destination des enfants qui pour la plupart ne partent pas en vacances, avec un focus particulier sur les quartiers prioritaires. Ces journées sont coordonnées par le service Jeunesse de la Ville et l'Agora, en partenariat avec la préfecture des Yvelines, les bailleurs et diverses associations élancourtoises. Afin

de toucher le maximum de personnes, les journées ont tourné sur les 7 quartiers de la Ville.

→ **Emploi et aides** (financières et autres) aux jeunes :

- 6 jeunes embauchés en jobs d'été dans le cadre de contrats de Ville dans les quartiers insérés dans la politique de la Ville.
- Permis citoyens : 4 jeunes aidés (subvention de 500 €) avec en contrepartie un engagement citoyen de 40 heures de travail auprès de différentes associations de la ville et de SQY (Restos du Cœur, Secours populaire, accompagnent scolaire...).
- Carte Elan Pass gratuite destinée aux Elancourtois de 11 à 25 ans : accès aux structures d'animations – activités du service Jeunesse (ateliers d'accompagnement à la scolarité destinés aux collégiens par des accompagnateurs munis d'un bac+2 minimum) et réductions dans plus 25 commerces ou sites culturels d'Élancourt et des environs.
- Studio municipal de musique, Le Jack, qui permet à tous d'accéder à un studio de répétition et d'enregistrement à un prix préférentiel (5€/heure).
- Équipe de 4 éducateurs de rue à destination des jeunes de 15 à 25 ans en difficulté dans différents domaines : santé, logement, travail, social...
- Mise en place de 23 chantiers éducatifs jeunes (16-21 ans) : accueil de loisirs, peinture de sols de parkings en lien avec les bailleurs sociaux, animations dans les quartiers...

→ Afin de lutter contre la **fracture numérique** et réduire **l'illectronisme** et dans le cadre du **dispositif France Services** soutenu par l'État, 2 conseillers numériques France service sont à la disposition des Elancourtois pour les accompagner gratuitement dans leurs démarches administratives numérisées (portail citoyen / famille, Doctolib, CAF, suivre la scolarité des enfants sur l'E.N.T, etc...) et l'utilisation de l'outil numérique (smartphone, tablette, ordinateur...). Ces conseillers sont également là pour sensibiliser aux bonnes pratiques d'Internet (vérifier les sources, choisir un mot de passe, protéger les données

personnelles...). Tous les publics de la commune sont concernés à différents niveaux de besoins. Ces accompagnements individuels sont sur rendez-vous. Des permanences sont mises en place durant la période estivale (20 juin au 30 août) pour un entretien individuel ou un atelier collectif. Des permanences (sans RDV) sont spécialement dédiées au public du service Enfance-Éducation, où un conseiller accompagne les usagers dans leurs différentes démarches (règlements en ligne, réservation de la restauration scolaire et/ou de l'accueil périscolaire...).

→ **Scolarité** : soutien et réussite

- Accompagnement à la scolarité des élémentaires et des collégiens pendant l'année scolaire et durant certaines vacances.
- Soutien scolaire en ligne, gratuit, pour les élèves du CP à la terminale via la plateforme elancourtenligne.fr. On y propose des exercices et leurs corrigés dans toutes les matières avec des images ou même au format vidéo ou audio. Pour ceux ne disposant pas d'ordinateur, le service jeunesse dans son E-Center regroupant le Point CYB, le Bureau Informatique Jeunesse et le Point Info Emploi, accueille les élèves sous présentation de leur carte Elan Pass en cours de validité.
- Dispositif Réussite Éducative (D.R.E) : offre une réponse individualisée aux familles qui rencontrent des difficultés dans le parcours éducatif de leur enfant (2 à 16 ans). Les actions menées par l'équipe D.R.E sont très variées et concernent tous les aspects de la vie de l'enfant : accompagnement scolaire (cours de soutien, méthode de travail...), aide à la parentalité (échanges, discussions...), ouverture à des pratiques sportives et culturelles (aide à l'inscription...), accompagnement dans le parcours de santé (aide à la prise de rendez-vous...).

→ Séances de **conteurs** à destination des enfants et parents à la médiathèque des 7 Mares et à l'Agora pour les adultes.

→ Conférences sur les **troubles « DYS »** (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie).

→ Différents **services et actions à la population** par le biais de **l'Agora**, qui accompagne les familles et la parentalité : écrivains publics par les Relais du cœur, accès facilité aux

droits fondamentaux, médiation familiale, permanence de justice en partenariat avec le Maison de la justice et du droit de Saint-Quentin-en-Yvelines, spectacles éducatifs, etc.

- **Mise à disposition de locaux municipaux** à titre gracieux pour différentes associations : Croix Rouge, Restaurants du cœur.

GUYANCOURT

- **Réduction de la fracture numérique**
La Ville a souhaité accompagner toutes les personnes en difficulté avec l'univers numérique en ouvrant l'Espace Public Numérique (EPN). Délocalisé depuis peu au sein de la Maison France Services et équipé d'une douzaine d'ordinateurs, il propose des formations sur l'aide aux démarches administratives et services en ligne dans les domaines du social, de la santé, de l'emploi, de l'administration, de la retraite, des transports... ainsi que des créneaux d'accès libre aux ordinateurs. En 2022, 156 ateliers numériques ont été proposés, pour grands débutants, débutants et confirmés.

LA VERRIÈRE

- **Permanences sociales au centre socio-culturel (CSC)** : emploi-CIDFF, point services aux particuliers, permanence juridique-CIDFF, permanence sociale, médiation (Centre Yvelines Médiation), permanence éducative. Prêts de jeux de société.
- **Actions familles (au CSC)** : café des parents, e-parentalité, diversification alimentaire, sorties (balade nocturne, vacances de printemps au CSC), mercredi parent-enfants (ateliers création, terre, numérique...), « les samedis du CSC », balades pédagogiques...
- **Activités adultes** : ateliers multimédia, loisirs et partage, arts plastiques, santé, socio-linguistiques, découverte...
- **Activités seniors** : ateliers équilibre et relaxation, maîtrise de l'Internet, repas conviviaux et sorties, spectacles...
- **Vie du quartier** : café des habitants, temps forts (échecs), infos droit, conseils de maison...

LES CLAYES-SOUS-BOIS

- Ouverture d'une **maison de santé**.
- **Vendredis de l'été** avec un stand de sensibilisation à la biodiversité et à la réduction des déchets.
- **Police intercommunale** avec Plaisir.

MAGNY-LES-HAMEAUX

- **Logements sociaux neufs** : livraison de 34 logements sociaux neufs dans les « allée des Pommiers » et « rue Jacques Raymond-Brascassat » ayant permis à 14 familles magnycoises d'être relogées.
- **Mise en place de café des parents au multi-accueil « La Maison des Tout-Petits »** : le but est de créer du lien, d'offrir un temps de soutien à la parentalité et de lutter contre l'isolement pour les familles qui fréquentent la structure. Les familles peuvent passer quelques instants ou rester plus longtemps pour échanger avec les professionnels, poser toutes leurs questions et être ainsi accompagnées dans leur rôle de parents.
- **Partenariat avec les associations d'entraide** : Secours populaire, Restos du cœur et Vesti'aide la planète. La Ville soutient ces 3 associations sur les plans financier et logistique à travers le prêt de locaux. Les distributions alimentaires sont organisées par l'antenne du Secours populaire de la ville, un samedi par mois de 10h à 16h. Vesti'aide planète permet la vente de vêtements de seconde main, elle a le soutien et l'aide à l'organisation et à la logistique de braderie vestimentaire dans la salle d'animation du centre social.
- **Lutte contre la fracture numérique** : quatre postes informatiques sont en accès libre au Centre Social ainsi qu'une possibilité d'imprimer certains documents. Un agent est dédié à l'accompagnement numérique et à l'animation d'ateliers informatiques pour adultes et seniors.
- **Permanence hebdomadaire de Maison France service** : cela permet de favoriser l'accès aux droits des habitants de la commune et de les aider dans toutes leurs démarches administratives.
- **Accès aux loisirs et vacances pour tous** : mise en place de tarifs adaptés afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisirs et culturelles au plus grand nombre. Des sorties,

séjours et weekend sont également organisés. Les tarifs sont adaptés au quotient familial ou au taux d'effort.

→ **Actions et aides en faveur des séniors magnycois :**

- Une aide à la mobilité des séniors par la mise en place d'un service de minibus pour les déplacements liés aux achats de proximité tous les 15 jours.
- Un projet intergénérationnel d'échanges épistolaires est mis en place permettant de toucher les séniors les plus isolés.
- Distribution de colis de fin d'année aux séniors de + de 70 ans et à domicile pour les séniors de plus de 80 ans.
- Aide au chauffage grâce à l'allocation énergie du CCAS d'un montant de 60€ à verser en une fois pour les séniors de plus de 65 ans non imposables ou aux bénéficiaires de la carte d'invalidité.
- Portage de repas (entre 15 et 20 repas servis par jour en porte-à-porte).

→ **Aides financières proposées aux Magnycois**

- Le PALM (« Passeport Loisirs Magnycois ») favorise l'accès des enfants scolarisés (de la maternelle à la première année de lycée), en fonction des ressources, à la pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisirs. 344 enfants en bénéficient cette année.
- Politique tarifaire favorisant l'accès aux spectacles et autres propositions culturelles / gratuité des actions culturelles de proximité.
- Gratuité de toutes les actions en direction des scolaires / utilisation des différents lieux de diffusion pour permettre à tous les enfants une égalité d'accès sans contrainte de transport.

→ **Accueil des enfants porteurs de handicap en EAJE :** poursuite de l'inclusion des enfants porteurs de handicap au multi-accueil « La Maison des Tout-Petits » avec le soutien de la CAF des Yvelines et via le projet « Handicaf ». Le but est de proposer un accueil individualisé construit entre les parents et les professionnels pour permettre aux enfants porteurs de handicap de s'épanouir au contact des autres.

→ **Accueil des enfants porteurs de handicap en ACM :** poursuite de l'inclusion des enfants porteurs de handicap ou à besoins individualisés durant les temps péri et extrascolaires. Ces accueils sont soutenus par la CAFY dans le cadre du projet « Handicaf ». L'objectif est de permettre l'accueil de ces enfants durant tous les temps de l'Enfant en renforçant certaines équipes et en proposant des activités adaptées.

→ **Mise en place de projets d'Accueil Individualisé Périscolaires :** dans le cas de pathologies de longue durée, un PAI périscolaire est mis en place pour adapter les conditions d'accueil des enfants. Notamment dans le cadre des allergies alimentaires, l'accueil de tous est possible. En fonction de la gravité et de l'étendue des allergies, le repas classique est proposé avec l'éviction d'un produit allergène ou un panier repas est demandé à la famille et une réduction de 50% du tarif est appliquée à la famille.

→ **Regroupement des accueils de loisirs pour favoriser la mixité sociale :** durant les vacances scolaires, les enfants des différentes écoles sont regroupés par tranche d'âge. Cette organisation permet une rencontre entre les enfants des différentes écoles de la ville et favorise la mixité sociale.

→ **Sensibilisation à l'égalité filles/garçons au sein de l'accueil 11/17 ans :** un accent est mis sur la mixité dans la plupart des activités. Une égalité du nombre de places est prévue pour chaque groupe avec inscription. Des projets spécifiques sont proposés (autour du sport, de la solidarité et de la citoyenneté notamment).

→ **Participation des jeunes de Cap Ados à des maraudes :** deux fois par trimestre, durant les temps d'accueil périscolaires, les jeunes de Cap ados préparent des repas à distribuer à des sans-abris. Ils participent ensuite aux maraudes en collaboration avec une association locale « La Marche à Suivre ». La distribution s'effectue sur Paris.

→ **Cap ados présente sa « Givebox » :** il s'agit d'une boîte créée par les jeunes et les animateurs de la ville qui se trouve dans les locaux de Cap ados et qui permet de faire des dons : vêtements, appareils, jouets, vaisselles...

→ **Création d'une liaison PMR :** réalisation d'un chemin piétonnier accessible pour

les personnes à mobilité réduite le long du parking du collège Albert-Einstein. Il a été accompagné de la plantation d'arbres.

- **Extension du forfait mobilités durables pour les agents communaux** : permet le remboursement de tout ou partie des frais engagés par les agents publics au titre des déplacements réalisés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (conducteur covoiturant ou vélo). Le forfait évolue en fonction du nombre de jours de déplacement concernés (allant de 100 à 300€ d'indemnisation).

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Des animateurs sensibilisés aux émotions des enfants** : Un spectacle/débat théâtral basé sur le quotidien des enfants a été proposé aux animateurs volontaires le 18 avril. L'objectif, via différentes saynètes, consistait à permettre d'appréhender au mieux la prise en charge des émotions des enfants. Autour d'échanges et de mises en situation, le vécu a été au centre de ce moment de partage. La proposition de ces solutions ludiques a rassemblé 90 animateurs.

PLAISIR

- Création d'un **Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)** mutualisé entre les villes de Plaisir et des Clayes-sous-Bois, avec une coordinatrice CISPD qui œuvre pour écrire de manière partenariale et collaborative une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2022-2026.

Stratégie structurée autour de 4 axes :

- Préserver la tranquillité publique pour un cadre de vie plus apaisé ;
- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention pour les jeunes ;
- Aller vers les personnes les plus vulnérables pour mieux les protéger ;
- Préserver la cohésion sociale.

En parallèle, les agents d'accueil de Plaisir ont bénéficié d'une sensibilisation sur l'accueil et l'orientation des victimes de violences intrafamiliales animée par l'intervenante sociale qui œuvre au sein du commissariat de Plaisir.

- **L'accueil des enfants en péri et extra-scolaire co-victimes de violences intrafamiliales.**

Faciliter le parcours des parents plaisirois victimes de violences intrafamiliales et prévenir le bien-être des enfants co-victimes, en proposant un dispositif d'accueil ponctuel en matin, midi, soir, mercredi et vacances scolaires, dans la complémentarité du berceau mis à disposition au sein de la micro-crèche « A nos Anges », des enfants plus âgés pendant les démarches de son parent.

- **Job d'été le 12 avril 2023.** Le mercredi 12 avril 2023, s'est tenue la première édition du forum job d'été sur la ville de Plaisir, avec 163 jeunes présents âgés de 16 à 21 ans. Les jeunes ont pu :

- Rencontrer 5 entreprises présentes afin de pouvoir trouver un job saisonnier,
- Consulter des offres d'emploi,
- Rencontrer le réseau Yvelines Information Jeunesse pour toute demande d'information,
- Rencontrer la SDJES afin de s'informer sur le Service National Universel,
- Rencontrer la mission locale et le pôle emploi,
- Bénéficier d'un espace dédié pour la rédaction de CV et lettre de motivation,
- Rencontrer un professionnel coaching pour préparer les entretiens.

- **Convention Centre Athena.** Reconduction de la convention entre le collège Blaise-Pascal, le Programme de Réussite Éducative et l'association Centre Athena pour la prise en charge des collégiens exclus, dans un objectif de remobilisation de l'élève et de lutte contre le décrochage scolaire.

- **Mesures de responsabilisation.** Mise en œuvre des « Mesures de Responsabilisation » dans le cadre d'un partenariat entre la ville, le CCAS et le collège Blaise-Pascal. Proposer à des collégiens en risque de décrochage scolaire, une alternative à une sanction d'exclusion, en leur permettant d'effectuer hors temps scolaire une action éducative ou solidaire.

- **Depuis le mois d'octobre 2022, la Ville accueille du travail d'intérêt général** en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Le but de ces peines alternatives à l'emprisonnement : être utile à la collectivité

en favorisant la réinsertion. Intégrées au sein des équipes des services techniques ou des sports, les personnes condamnées effectuent différentes missions : travaux d'entretiens, espaces verts, accompagnement des éducateurs sportifs...

TRAPPES

- **Droit aux vacances** : 1000 départs en séjours à prix symbolique pour tous les âges et de tous types (séjours de volontariat, à la mer, en Europe...) en 2023.
- **Création du Fonds de soutien aux amicales de locataires** pour soutenir ces associations dans leur représentation et défense des locataires à travers une subvention annuelle.
- **Création de la Cellule de défense des locataires municipale** pour accompagner les locataires dans leurs difficultés individuelles ou collectives avec leur bailleur.
- **Mise en place du permis de louer** pour contrôler l'état des logements privés avant leur mise en location.
- **Chasse aux œufs gratuite** pour tous les enfants de Trappes à l'occasion de Pâques.
- Patinoire synthétique accessible à 1 euro seulement lors des Fêtes de Noël.
- **Création d'une classe UEMA en maternelle** pour les enfants autistes afin d'accueillir ces enfants dans les meilleures conditions et d'assurer leur inclusion.
- **Préfiguration d'une épicerie solidaire** permettant de proposer des produits à tarif réduit aux personnes orientées par les services sociaux et de proposer aux personnes sans domicile fixe des services (douche, lessive...) pour assurer leur dignité.
- **Noël du CCAS** : 300 enfants défavorisés bénéficiaires de cadeaux pour les fêtes.
- **Revalorisation de l'aide énergie municipale** de 7% pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie.
- **Lutte contre les inégalités femmes-hommes** : festival d'une semaine « Show Meuf Go On » à la Merise en mars, campagne de prévention contre les violences sexistes, ateliers organisés dans les centres socio-culturels...

→ **Renforcement de l'accompagnement numérique** des personnes fragiles.

→ **Gratuité de Trappes Plage**, un nouvel équipement de la piscine de Trappes, pendant tout l'été pour permettre à ceux ne pouvant pas partir en vacances de passer un bel été.

→ **Cinéma en plein air gratuit** en été.

VILLEPREUX

→ **L'inclusion, grande cause communale** : la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées a permis les réalisations suivantes :

- La mise aux normes PMR des bâtiments publics,
- Des animations de sensibilisation aux handicaps,
- L'implantation de trottinettes OMNI (adaptées aux personnes en situation de handicap),
- Le soutien à la création de logements inclusifs,
- L'embauche d'AESH pour permettre l'accueil des enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire,
- Des partenariats avec le foyer Hestia pour permettre à leurs résidents en situation de handicap de participer à la vie communale (éco-rando, vergers partagés).

→ **Continuité des activités seniors** après la phase « Covid ».

→ **Solidarité pour l'Ukraine** : campagne de collecte, accueil de familles ukrainiennes, relai de la campagne de dons de la Protection civile. 5 logements d'urgence mis à la disposition de 5 familles.

→ **Maison des Services Publics** : lieu d'écoute, de dialogue et d'accompagnement des Villepreusiens. Large panel de services proposés : conseils numériques, aide à la compréhension des textes administratifs, assistance juridique gratuite pour les femmes victimes de violences sexuelles et sexistes...

→ **Le soutien au logement pour tous** : stratégie en matière de construction de logements.

Trois projets solidaire soutenus : résidence accueil (30 studios), Villa Pépinière (accession grâce au bal réel solidaire), réhabilitation du secteur de la Pointe-à-l'Ange.

→ **Le soutien à l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque** : la ville est engagée pour les enfants malades.

→ **Les actions pérennes** : colis seniors, « pass loisirs », « Octobre Rose ».

→ **Actions 2023-2024 :**

- Révision du quotient familial pour le rendre plus juste et adapté à chaque foyer ;
- Création d'un pass' senior ;
- Soutien à la création d'une résidence-accueil pour des personnes porteuses de handicap (30 studios).

VOISINS-LE-BRETONNEUX

→ **Développement d'actions au sein de la résidence intergénérationnelle de la Manivelle** livrée début 2023 dans le cadre du projet social de la résidence (salle commune).

→ Développement d'actions dans le cadre de l'adhésion au **Réseau Francophone de la Ville Amie Des Aînés**.

→ **Poursuite du mois du logement** à destination des différents publics et bailleurs privés.

→ **Participer à la matinée portes ouvertes de la résidence pour étudiants** et jeunes actifs de la Cybèle.

→ Animations collectives autour de la prévention au **surendettement et malendettement** suite à la labellisation du point conseil budget de l'Espace Marianne.

→ Mise en place d'une **permanence gratuite d'un notaire et de juristes** de l'UFC-Que Choisir.

→ Poursuite de la mise en œuvre de **permanences gratuites d'une avocate**.

→ Poursuite de la **délocalisation des permanences sociales**.


→ Signature d'une **convention entre le CCAS de Voisins et EDF** pour aider et mieux accompagner les administrés ayant des difficultés à régler leurs factures énergétiques.

→ Poursuite de la **mise en œuvre de l'Ad'AP**, agenda d'accessibilité programmée des ERP, de leurs abords et des voiries publiques (communales et intercommunales).

→ Poursuite de la **mise en œuvre de Répar'Kafé** pour aider, dans un esprit d'entraide et d'échange, les personnes à réparer elles-mêmes différents objets et ainsi lutter contre le gaspillage.







02

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



UNE GESTION DES CONSOMMATIONS EFFICIENTE



© C. Lauré

2023 : SQY se prépare à des Jeux Olympiques économes en énergie et livre le premier parking relai passif du territoire.

2023, PASSAGE DU VÉLODROME AUX LEDS

En cette année 2023, l'éclairage sportif de la piste indoor et du BMX du site VéloDrome sont passés en Leds. Une diminution de 30% des consommations de l'éclairage sportif sera ainsi réalisée, dès 2024, grâce aux travaux réalisés cette année.

OUVERTURE DU 1^{ER} PARKING RELAI PASSIF DE SQY

Le parking relai de la gare de La Verrière de 900 places a ouvert en août 2023. A la fin de l'année, le dernier étage a été pourvu de 700 m² de panneaux photovoltaïques. Cet aménagement permet d'absorber les consommations du site et de revendre l'excédent à Enedis.

LES OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION THERMIQUE

Les médiathèques d'Elancourt et de Trappes ont ré-ouvert suite aux travaux de 2022/2023 et réaliseront respectivement -15 et -30% de consommations énergétiques. Un suivi spécifique sur la réalité de ces économies est fait par SQY et par le maître d'œuvre ayant réalisé la conception de ces travaux.

2023-2025 : ÉVOLUTION ÉNERGÉTIQUE DE L'HÔTEL D'AGGLOMÉRATION

L'été 2023 a permis de remplacer les chaudières de l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce changement va permettre d'assurer des productions supérieures avec des niveaux de consommations plus faibles (chaudières à condensations).

Sur les années 2024 et 2025, un programme est prévu afin de mettre en œuvre plusieurs évolutions :

- de la production d'énergie via du photovoltaïque sur ombrières sur le parking,
- du solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire,
- le remplacement de la Gestion Technique du Bâtiment,
- le remplacement des éclairages de bureaux par des Leds.

Par ailleurs, le chaud, le froid ainsi que l'éclairage seront asservis à une détection de présence.

Grâce à ces investissements, SQY pourra atteindre le seuil du décret tertiaire de 2030, soit moins 40% (actuellement -30% sont atteints).



MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS POUR LES NOUVEAUX BÂTIMENTS PUBLICS



© Shutterstock

Géothermie à Voisins-le-Bretonneux, 1^{ère} médiathèque « RE2020 » à Magny-les-Hameaux, extension du Théâtre et construction du commissariat du futur : en 2023, plusieurs chantiers majeurs ont été lancés.

CRÈCHE DE LA REMISE À VOISINS-LE-BRETONNEUX

Les travaux de la crèche de Voisins-le-Bretonneux ont été entamés en 2023, pour une livraison au cours du 1^{er} semestre 2024. La géothermie et une isolation poussée permettront à ce bâtiment d'avoir un impact énergétique réduit.

NOUVELLE MÉDIATHÈQUE DE MAGNY-LES-HAMEAUX

Le permis de construire de la nouvelle médiathèque de Magny-les-Hameaux a été déposé cette année 2023. Les travaux devraient débuter début 2024 pour une livraison au 1^{er} semestre 2025.

La conception de ce nouveau bâtiment a été faite en respectant la « RE2020 » (nouvelle réglementation environnementale) et en intégrant la charte du PNR afin d'utiliser des matériaux biosourcés. Exposition adaptée, isolation renforcée, production d'énergie via des panneaux photovoltaïques permettront à ce bâtiment d'offrir des services de qualité avec un impact environnemental et énergétique réduit.

COMMISSARIAT D'AGGLOMÉRATION À ÉLANCOURT

La construction du commissariat a débuté en novembre 2023. Celui-ci sera équipé de panneaux photovoltaïques et isolés par l'extérieur. Le bâtiment fera également la part belle aux innovations technologiques au service des utilisateurs (stand de tir virtuel, simulateur, convergence des flux vidéosurveillance...).

EXTENSION DU THÉÂTRE NATIONAL À MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

En 2023, les différentes phases de conception de l'extension de ce bâtiment structurant pour SQY sont arrivées à leurs termes. 2024 verra le début des travaux devant permettre au Théâtre de pouvoir proposer un espace d'accueil généreux et de nouvelles prestations de restauration avant et après les spectacles mais également en dehors des programmations. Ce sont ainsi près de 800m² supplémentaires qui viendront compléter cet équipement. L'insertion dans son espace a été particulièrement travaillée ainsi que son impact environnemental. A noter que les productions de chaud et de froid seront fournies par les installations du Théâtre, scène nationale.



UN LABEL QUALITATIF POUR LE LOGEMENT NEUF

SQY est signataire d'une convention avec l'organisme certificateur Cerqual depuis 2017. Il s'agit de la filiale de l'association Qualitel, qui œuvre pour l'amélioration de la qualité du logement en France, via la certification et l'information du public.

L'objet de ce partenariat est de confirmer l'engagement de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dans une politique volontaire en faveur d'un habitat durable, en imposant la certification « NF habitat HQE », pour une durée de 3 ans renouvelable, pour toutes les opérations de logements en construction neuve en secteur d'aménagement mais aussi en diffus.

ACCOMPAGNER L'INNOVATION DURABLE

La certification permet à la collectivité d'accompagner l'innovation et de répondre aux enjeux des transitions énergétique, environnementale et numérique. Elle permet aussi de délivrer un repère fiable sur la qualité et la performance des logements.

Depuis la signature de la convention, 41 opérations représentant 2 170 logements construits ou en cours de construction sur l'agglomération ont obtenu la certification environnementale « NF Habitat HQE » au stade de la conception sur les 12 communes de l'agglomération.

LE LABEL « QUALISQY »

Dans le cadre de la charte de la promotion immobilière résidentielle en diffus, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a créé un label nommé « QualiSQY ». Celui-ci est destiné aux programmes de logements qui respecteront au maximum les orientations inscrites dans la Charte, dont l'obtention du label « NF Habitat HQE » par Cerqual.

Ces orientations sont reprises sous forme d'une grille d'évaluation. L'obtention du label



nf-habitat.fr

« QualiSQY » a pour impact de valoriser les opérations. Gage de qualité supplémentaire approuvé par l'agglomération, ces programmes immobiliers résidentiels sont appelés à dégager une autre image auprès de la population (riverains, acquéreurs...).

À ce jour, 3 projets (à Maurepas, Plaisir et Voisins-le-Bretonneux) ont obtenu le Label QualiSQY et plusieurs projets à l'étude pourraient y prétendre.

UN HABITAT DURABLE

→ Cette certification atteste de la construction d'un bâtiment durable qui offre une bonne qualité de vie, qui est respectueux de son environnement, énergiquement et économiquement performant et qui est conçu, construit, géré et utilisé de façon responsable tout au long de son cycle de vie.



L'INGÉNIERIE PUBLIQUE TERRITORIALE DE PROXIMITÉ

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat met en œuvre la Transition Énergétique de SQY. Elle s'adresse tout à la fois aux habitants et aux différents acteurs du territoire.



© C. Lauré

Le rôle de l'Alec consiste à accompagner les collectivités, les acteurs et habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines sur les champs suivants :

- la sobriété énergétique ;
- l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- l'adaptation au changement climatique.

DES ACTIONS À L'ATTENTION DES HABITANTS

Pour ce faire, l'Alec propose aux habitants :

- des événements d'information de type webinaires (aides financières), un « défi Sobriété », des stands en communes, des ateliers (Apéros Réno) ;
- des balades thermiques, qui permettent de visualiser les déperditions d'énergie et de comprendre les solutions adaptées ;
- un événement annuel, le Salon de la rénovation énergétique. La 6^e édition a eu lieu au Mesnil-Saint-Denis en septembre 2023 : les Saint-Quentinois ont pu rencontrer l'ensemble des professionnels de la rénovation énergétique des logements ;
- un accompagnement au changement, via les défis énergie et zéro déchet.

DES ACTIONS À L'ATTENTION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'Alec propose par ailleurs :

- aux entreprises de la rénovation énergétique des ateliers d'information, un réseau des professionnels engagés et une aide à la montée en compétences ;

- aux acteurs de l'immobilier, une aide à la montée en compétence que les enjeux de la rénovation des logements ;
- aux collectivités un accompagnement sur la réglementation ou les enjeux de performance énergétique pour leur patrimoine public.

DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

L'Alec accompagne par ailleurs les propriétaires de SQY dans leurs démarches de rénovation énergétique. En tant que porteuse du service public France Rénov', elle conseille gratuitement les habitants et les conseils syndicaux de copropriété de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Elle accompagne enfin :

- les lotissements dans une démarche de rénovation groupée ;
- les propriétaires engagés dans une rénovation de leur logement permettant de réaliser au moins 35 % d'économie d'énergie.

QU'EST-CE-QU'UNE ALEC ?

- Une ALEC est une agence d'ingénierie partenariale mutualisée des collectivités locales. Elle a pour mission de contribuer aux politiques de transition énergétique et de faciliter leur mise en œuvre. Elle agit en tant que tiers de confiance et porte des missions d'intérêt général ou de service public. Elle est membre de la Fédération nationale Flame.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : UN DÉFI POUR LES ENTREPRISES ET LE TERRITOIRE

Les questions énergétiques et climatiques sont au cœur des dynamiques de développement des territoires et des entreprises. Le Club Climat Energie de SQY regroupe des acteurs économiques engagés, qui accompagnent les établissements.

Depuis 2013, le Club Climat Énergie de Saint-Quentin-en-Yvelines regroupe des entreprises et des acteurs économiques s’engageant sur l’ensemble des thématiques liées à la transition énergétique. Il favorise ainsi les échanges d’expériences et l’émergence de projets, en partenariat avec SQY.

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE (ACC) : UN PROJET INNOVANT

Le Club développe aujourd'hui un projet innovant et ambitieux de démonstrateur d'autoconsommation collective visant à consommer de l'énergie d'origine solaire produite localement, pour optimiser le partage de l'énergie sur le territoire. L'autoconsommation collective est un dispositif encadré par les textes législatifs et réglementaires. Il permet de partager de l'électricité produite localement, entre producteur(s) et consommateur(s) raccordés au réseau public de distribution, et relevant d'un même périmètre géographique proche (2 km).

En regroupant plusieurs consommateurs et producteurs autour d'un même projet, l'objectif est de mutualiser les moyens de production et de maximiser le potentiel de couverture solaire des toitures.

CONFÉRENCE 2023 ET DÉCRET TERTIAIRE : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

En 2023, le Club Climat Energie a organisé sa conférence annuelle sur la « Crise énergétique : décryptage et perspectives ». L'occasion de faire un retour d'expérience sur 2022 afin de comprendre comment les entreprises et les collectivités se sont



© C. Lavié

adaptées, notamment en termes de sobriété énergétique.

Il a également accompagné les entreprises sur le dispositif Eco Energie Tertiaire, qui concerne les acteurs du tertiaire et constitue une obligation réglementaire engageant propriétaires ou occupants de bâtiments de plus de 1 000 m² à aller vers la sobriété énergétique. Cette réglementation impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments d'entreprises, sachant que cette réduction est le produit de 3 facteurs : la qualité du bâti, la qualité de l'exploitation technique et le bon usage qui en est fait par les occupants. Ainsi en 2023, SQY a proposé des temps de rencontres et d'échanges aux entreprises.

FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

- Hausse du coût de l'énergie, transition énergétique... L'énergie représente une préoccupation majeure pour toutes les entreprises. Fin 2022, SQY a proposé une programmation liée à ces enjeux et présenté dans un guide diffusé en 2022/2023 les différentes aides et dispositifs dédiés.



L'INNOVATION AU SERVICE DE LA DÉCARBONATION

Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) donne à SQY des orientations pour mettre en œuvre la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable.

Le sujet de la décarbonation est omniprésent dans les approches d'innovation développées et appuyées par SQY. À ce titre, SQY soutient les pôles de compétitivités engagés sur cette thématique :

- **Cap digital** : pôle de compétitivité et de transformation numérique, dédié à l'innovation numérique.
- **Systematic Paris-Region** : pôle européen qui rassemble et anime un écosystème d'excellence de 900 membres, dédié aux Deep Tech ainsi qu'aux grands enjeux économiques et sociétaux.
- **NextMove** : pôle de compétitivité européen qui répond aux défis de la mobilité du futur, créé en juin 2006 et implanté sur les Régions Normandie et Île-de-France.

« SQY IT ! » : DES CONFÉRENCES SUR LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

« SQY IT ! », l'évènement des Innovations et des Talents de SQY qui s'est tenu en avril 2023 au Vélodrome National de Saint-Quentin, a valorisé cette approche de l'innovation au service de la décarbonation.

Les acteurs économiques de l'innovation engagés sur cette thématique et ancrés sur le territoire étaient au rendez-vous à travers des présences sur le stand, des participations aux conférences... avec sur les mobilités des entreprises comme FEV, Renault, Valéo, sur l'énergie Orano, ENEDIS..., et pour la transition écologique EGIS, Reconnec...



© C. Lavié

À cette occasion, une conférence a été organisée par le Pôle de compétitivité dédié à la mobilité durable, Nextmove, intitulée « Décarbonation de la filière automobile et mobilités : un enjeu prioritaire ». Y étaient présents Marc Charlet, Directeur Général de Nextmove, Jean-Luc Baraffe, Directeur Recherche & Innovation de Segula Technologies et Paul Fournier, Business Development Manager de FEV France. Ces entreprises engagées en matière de décarbonation du secteur des mobilités ont mis en exergue les transformations majeures du secteur : « Disruption technologique et écologique » avec l'électrification et l'évolution du mix énergétique :

- **Disruption numérique** avec les véhicules connectés, intelligents, autonomes ;
- **Disruption sociétale** avec les changements de comportements et l'apparitions des nouvelles mobilités.

La conférence a également abordé l'innovation au service de la décarbonation à travers les grandes tendances du secteur (électrification, automatisation, allègement, connectivité, mobilités partagées, nouvelles mobilités) et les enjeux en matière d'économie circulaire à relever sur les trois temps d'un véhicule (production, utilisation, gestion des déchets).



PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS : STRATÉGIE D'INTERVENTION

L'année a été marquée par le déploiement d'une stratégie d'intervention de SQY en faveur du parc de logements privés. Elle s'articule avec l'accompagnement de la rénovation énergétique des logements.

Le parc de logements privés sur l'agglomération représente 2/3 de l'offre existante et joue un rôle central dans les conditions de vie des Saint-Quentinois et dans l'attractivité du territoire. Cela représente plus de 72 000 logements, parmi lesquels 31 000 en maisons individuelles. Parmi l'offre en collectif (plus de 40 000 logements), il convient de distinguer les grandes copropriétés (50 logements et plus) qui représentent 27% du parc de SQY et des petits et moyens collectifs.

DES PROBLÉMATIQUES MULTIPLES

Bien que ce parc de logements soit relativement récent, il rencontre des problématiques multiples : précarité énergétique, copropriétés ou mono-propiétés collectives potentiellement fragiles, vacance, et habitat insalubre et parfois indigne.

Depuis 2022, de nombreuses actions sont mises en place : rénovation de logements économes, réduction de consommation d'énergie, amélioration du confort des ménages, meilleure gestion des parties communes, etc.

2023 : PREMIER BILAN

Près d'une année et demie après le lancement de la stratégie d'intervention sur le parc privé existant, un 1er bilan peut être effectué :

- 3 copropriétés (les Clayes-sous-Bois, Maurepas, Trappes) ont été accompagnées dans leur travaux de rénovation énergétiques en parties communes (110 ménages) ;
- 90 ménages se sont engagés et vont bénéficier d'une subvention dans de cadre de leurs travaux de rénovation énergétique en parties privatives ;
- SQY travaille actuellement sur sa convention de POPAC qui permettra l'accompagnement



© Shutterstock

d'une quinzaine de copropriétés rencontrant des difficultés d'organisation, de gestion ou financières ;

- L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU pilotée par SQY a été lancée sur le secteur Action Cœur de ville de Trappes. Elle doit améliorer le parc privé existant et redynamiser le centre-ville de la commune ;
- L'étude pré-opérationnelle « 4 copropriétés » a également été lancée sur Trappes et concerne 4 copropriétés situées dans ou en bordure du QPV Merisiers/Plaine de Neauphle. Elle doit permettre de déterminer précisément les difficultés rencontrées et lancer les actions permettant leur amélioration.
- Le permis de louer a été lancé sur la commune de Trappes le 1^{er} janvier 2023.

CONSEIL GRATUITS ET OBJECTIFS AUX MÉNAGES

L'ALEC SQY porte l'Espace Conseil France Rénov' pour le territoire du Centre Yvelines et donc de SQY.

Ce service public gratuit et indépendant de tout fournisseur d'énergie et de matériaux, conseille les ménages et particuliers sur la rénovation énergétique des logements : isolation, ventilation, mode de chauffage, eau chaude sanitaire, confort thermique, aides financières...



GESTION DE LA FLOTTE ÉLECTRIQUE

Depuis 2007, SQY investit dans un parc automobile plus respectueux de l'environnement. En 2023, la collectivité territoriale a encore accentué le déploiement de véhicules propres.



© C. Lavié

La loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 transforme et accompagne la transition en termes de mobilité. Son objectif : le déploiement de transports quotidiens faciles, moins coûteux et plus propres. SQY s'est emparé de cette problématique dès 2007 et poursuit ses efforts.

LIMITER LES ÉMISSIONS DE CO₂

Les besoins professionnels de déplacements des agents de SQY s'entendent à l'échelle du territoire. Afin de limiter l'impact en émission de CO₂, le parc de véhicules de SQY connaît une évolution croissante vers l'électrique.

La première étape a débuté en 2007 par la mutualisation des véhicules. Elle se traduit par des véhicules non plus affectés personnellement mais regroupés en pool et réservables sur demande. Cette première action a permis de réduire le nombre de véhicules de la flotte automobile de SQY.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Une deuxième étape est amorcée en 2014 : SQY investit dans les premiers véhicules (Renault Zoé).

En 2023, grâce à la poursuite de cette évolution, la flotte-automobile est constituée à 30 % de véhicules électriques. Le parc est composé de véhicules légers et d'utilitaires. SQY investit également dans des véhicules à faible émission de gaz à effet de serre et aujourd'hui, 80 % du parc automobile répond à ce critère.

DES BORNES DE RECHARGE

L'installation accélérée de bornes de recharge permet une grande efficacité dans la rotation des véhicules professionnels. Il conviendra à l'avenir d'augmenter leur implantation, afin de permettre la poursuite de l'électrification de la flotte automobile.

Volontaire dans le soutien d'une évolution des pratiques, SQY a également investi dans l'implantation de prises électriques permettant de recharger les véhicules personnels sur son site. Cette implantation devra être étendue pour répondre à la demande croissante des agents.

SQY rationalise également l'utilisation de son parc de véhicules utilitaires. En faisant l'acquisition de véhicules adaptés à chaque corps de métier, SQY répond aux besoins de fonctionnement de chacun. Cependant, ces véhicules dédiés sont mutualisés et prêtés d'un service à une direction en fonction des besoins. Par cette action, le parc d'utilitaires est contraint et maîtrisé tout en permettant à chacun de fonctionner dans ses missions.

Dans la perspective de 2035 (disparition progressive des véhicules thermiques), SQY poursuit l'acquisition de véhicules électriques qui correspondent parfaitement au mode de déplacement des agents de SQY en diversifiant les modèles et les usages.



MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Doté d'un patrimoine d'environ 38 500 points lumineux, l'éclairage public de Saint-Quentin-en-Yvelines représente un parc d'éclairage conséquent.

DES OUTILS POUR UNE GESTION OPTIMISÉE

Depuis début 2020, l'éclairage public est géré par les équipes de SQY grâce à un logiciel de GMAO (logiciel de maintenance). Cet outil intègre une base de données patrimoniale permettant de connaître l'état des installations et ses caractéristiques. L'ensemble des interventions de maintenance préventives et curatives sont également gérées grâce à ce logiciel, ce qui permet d'avoir un historique et de programmer les modernisations d'éclairage en ciblant les luminaires les plus énergivores et/ou les plus vétustes.

En termes de suivi des consommations, SQY a mis en place des tableaux permettant de quantifier les consommations, les coûts associés, et de mesurer les impacts des travaux de modernisation et de l'évolution du kWh sur la facture énergétique. SQY a également participé à la phase de test de la plate-forme Enedis « Espace Mesure et Service » permettant de suivre au quotidien les dépenses électriques liées à l'éclairage public grâce aux compteurs Linky.

DES RÉNOVATIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Si l'approbation du SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) en juin 2021 a permis d'officialiser les bonnes pratiques, plusieurs actions sont menées depuis de nombreuses années pour limiter les nuisances lumineuses : mise en œuvre de luminaires équipés de réflecteurs évitant d'éclairer vers le haut, Rénovation systématique de luminaires énergivores par des luminaires équipés de Leds, suppression des luminaires types « boules » à l'horizon 2025... Nocturnes localisées en lien avec les communes (ex : hameaux de Magny-les-Hameaux).



© C. Lauré

DES ACTIONS SPÉCIFIQUES EN LIEN AVEC LA CRISE ÉNERGÉTIQUE DE 2022

Fin 2022, SQY s'est inscrit dans la démarche de sobriété énergétique initiée au plan national (essor du prix du kWh). Pour limiter la hausse budgétaire associée aux consommations de l'éclairage public, les maires des 12 communes ont fait le choix d'une extinction nocturne à partir de novembre 2022 :

- Extinction de 1h30 à 4h30 pour les villes de Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux, Trappes, Élancourt, La Verrière, Maurepas, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois ;
- Extinction de minuit à 5h pour les villes de Magny, Coignières et Villepreux.

Cette action devrait engendrer une baisse d'environ 18% des consommations et de la facture énergétique.

Dans le même but, SQY a décidé d'accélérer la modernisation de l'éclairage public (passage en Leds).

Une enveloppe additionnelle a été allouée à cet objectif qui devrait permettre de rénover environ 800 à 1000 luminaires supplémentaires par an.

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ 20% d'économies réalisés

En termes de consommations énergétiques, le travail effectué a permis de réaliser 20% d'économie d'énergie en 5 ans à l'échelle des 12 communes (hors extinction).



IMMOBILIER D'ENTREPRISES : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Saint-Quentin-en-Yvelines dispose de plusieurs leviers pour accompagner les entreprises dans leur transition énergétique : la promotion des opérations de restructuration, de démolition-reconstruction, et le développement des labels et certifications.

Cette ambition incite les opérateurs à développer des produits immobiliers innovants, plus vertueux, et moins consommateurs d'espaces.

RECONSTRUIRE LA VILLE SUR LA VILLE

L'un des leviers d'action de SQY consiste à inciter les promoteurs à **reconstruire la ville sur la ville** en réalisant des opérations lourdes de démolition-reconstruction en lieu et place d'un immobilier d'entreprise obsolète et peu performant. Ce type d'opérations permet de générer un parc immobilier qualitatif, aux normes et performant d'un point de vue thermique.

SQY encourage par ailleurs les certifications et labels qui garantissent qualité et performance des bâtiments, dans le cadre de leur construction et de leur exploitation.

DEUX EXEMPLES

Ainsi, le **nouveau parc d'activités à étages du promoteur Segro Vailog**, situé à Élancourt dans la ZAC de la Clef-Saint-Pierre, est totalement innovant. Livré à l'été 2023, il propose à la location 13 000 m² d'activités et de bureaux bien moins consommateurs d'espaces du fait de sa verticalité. Il présente en outre une couverture végétalisée et une certification Breeam Very Good. 20% des places de parking prévues au RDC seront équipées pour recharger des voitures électriques.

Autre exemple : le **projet logistique de l'opérateur ATR** situé à La Verrière, en bordure de la RN 10. Livré en 2023, il propose également une certification environnementale Breeam



© C. Lauré

Very Good. Ce projet comprend un entrepôt logistique très esthétique, ainsi qu'un parking silo densément végétalisé et arboré visant un double objectif : réduire l'impact sur la perméabilité des sols et offrir un cadre de verdure qualitatif.

DES PÔLES COMMERCIAUX VERTUEUX

1^{er} pôle commercial des Yvelines, SQY accompagne les foncières spécialisées présentes sur son territoire dans leurs projets de mixité urbaine et de renouvellement paysager. Cet engagement s'inscrit notamment dans le projet « repenser la Périphérie Commerciale » porté par le ministère de la Cohésion des Territoires et pour lequel SQY est lauréate pour les Maurepas et Coignièrès.

Etixia y développe notamment un nouveau concept de centre commercial : « la parenthèse verte », au sein de Pariwest-Maurepas, qui vise à ouvrir le site sur les espaces agricoles et paysagers remarquables du Parc Naturel de la Vallée de Chevreuse.

Une friperie solidaire s'y est installée sur plus de 300 m². Cette expérience se déroule également dans le centre commercial Aushopping de Plaisir-Les Clayes.



STARTSQY : DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Assuré par SQY, le déploiement des bornes de recharge destinées aux véhicules électriques ou hybrides rechargeables s'est poursuivi en 2023. À ce jour, 100 points de charge sont ainsi ouverts au public.

Depuis septembre 2021, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est compétente pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Cette offre publique nouvelle nécessite un fort investissement de la puissance publique.

En effet, si de nombreux points de recharge existent dans le domaine privé (particuliers, entreprises...), une offre publique complémentaire, ouverte à tous 24h/24 et 7 jours sur 7 reste indispensable pour accompagner le déploiement des véhicules électriques et assurer la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans nos villes.

L'objectif est de répondre aux besoins de tous les utilisateurs de véhicules électriques, hybrides rechargeables, ou électrifiés. Et, en particulier, des automobilistes, motocyclistes et cyclistes qui ne disposent pas de parkings privatifs.

TROIS OFFRES : DES PUISSANCES VARIABLES

Le service StartSQY a été inauguré en janvier 2022. Géré par SQY, StartSQY propose une offre de qualité avec trois options de recharge à des puissances variables :

- Standard jusqu'à 22 kWh (limitées à 3h) ;
- Express jusqu'à 50 kWh (limitées à 1h30) ;
- Boost jusqu'à 150 kWh (limitées à 1h30).

Le tarif est réduit et sans limitation de durée, de 22h à 8h.



© C. Lauté

À la reprise de ces infrastructures en 2021, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines comptait 32 points de charge (sur les communes de Maurepas, Coignières, Plaisir et Villepreux). Depuis 2022, ces bornes ont été adaptées et modernisées afin que le service StartSQY puisse être homogénéisé sur une très grande partie du territoire. D'autres ont été créées. Finalisée, mi-2023, la 1^{ère} phase de déploiement (en partie subventionnée par l'ADEME et la Région Ile-de-France) a permis d'atteindre une centaine de points de charge ouverts au public répartis sur les communes de SQY. Avec un taux d'indisponibilité très inférieur à la moyenne nationale et une fréquentation en perpétuelle augmentation, le service est un vrai succès.

Dans le même but, SQY a décidé d'accélérer la modernisation de l'éclairage public (passage en Leds).

Une enveloppe additionnelle a été allouée à cet objectif qui devrait permettre de rénover environ 800 à 1000 luminaires supplémentaires par an.

COMMENT OBTENIR UNE CARTE DE RECHARGE AVEC ABONNEMENT ?

Il suffit aux Saint-Quentinois de se rendre sur le site Internet d'un opérateur de mobilité et de commander un badge avec abonnement. Ces derniers sont compatibles avec la majorité des bornes de recharge publiques.



RELEVER L'ENJEU DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La DSI de SQY assure un ensemble d'actions destinées à réduire l'impact environnemental des technologies de l'information. Une action de longue date, qui va en s'intensifiant.

LES ACTIONS DANS LES MARCHÉS PUBLICS

La DSI incorpore plusieurs clauses dans les marchés publics d'achat. Elles visent à préférer des produits ayant des alimentations électriques économes (répondant à la norme EPEAT Gold), des produits ayant des notes de réparabilité élevées et dont le recyclage est facilité. Une meilleure notation est également attribuée aux candidats ayant une démarche écoresponsable.

Les matériels achetés depuis des années sont de moins en moins énergivores, que ce soit les postes de travail ou les serveurs informatiques.

LA STRATÉGIE SUR LE PARC MATÉRIEL

Depuis 10 ans, la DSI augmente la durée de vie du parc informatique. Ainsi, la durée de vie des postes bureautiques est passée progressivement de 4 ans à 5 ans puis maintenant à 6 ans, sans que leur utilisabilité ne soit dégradée.

La direction s'est également attachée au réemploi des anciens postes informatiques en les reconditionnant et en les utilisant comme postes « valisettes » pour le télétravail et comme postes de consultation pour le public dans les médiathèques. Cela avec un coût de revient drastiquement diminué.

La DSI s'assure également du réemploi des matériels en fin de vie en les faisant échanger contre des matériels reconditionnés (téléphones fixes) ou en les mettant dans nos déchetteries qui s'assurent du circuit de destruction des matériels et recyclage des matériaux employés.

DU CLIC AU DÉCLIC

Un numérique écologique responsable, c'est possible !

Trucs et astuces de la DSI* et de la DUP* pour moins polluer la planète.

*Direction des Systèmes d'Information
*Direction Urbanisme et Prospective, Service Développement Durable, TransitionS et Prospective

portail.sqy.fr

Mardi 11 avril ▶ 12h30 / 14h
Hall d'accueil - Hôtel d'agglomération

© S. Humber

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION UTILISATEURS

- La DSI applique une démarche de sensibilisation des agents afin de limiter la taille et le nombre de fichiers stockés sur les disques des serveurs, de réduire le nombre de mails envoyés à de multiples destinataires et d'imprimer de moins en moins de documents papier en préférant la retouche sur écran et la dématérialisation des procédures.
- La DSI a animé un atelier dans ce sens en 2023 et continuera de le faire tous les ans.
- De même lors des formations organisées en interne, la DSI insiste sur ces aspects de responsabilité environnementale.
- Elle s'attachera de plus en plus à communiquer dans ce sens via différents supports.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



© C. Louvié

COIGNIÈRES

→ Actions récurrentes

- Remplacement systématique des **éclairages des bâtiments anciens par des Leds.**
- Mise en place de **détecteurs de présence pour l'éclairage**, notamment lors des rénovations.
- Prise en compte des **aspects environnementaux dans la passation de certains marchés** par la cellule Marchés publics.

→ Actions 2023

- Mise en place d'une **navette scolaire électrique** pour les élèves de l'école primaire jusqu'au collège.
- Fin des travaux de **prise de l'isolation extérieure du bâtiment concernant l'Espace Alphonse-Daudet** : remplacements du bardage actuel et de l'isolation par des panneaux rigides de laine de bois afin d'assurer l'isolation thermique et changement de la CTA (Centrale de Traitement de l'Air) avec un système double flux.
- Phase de dossier de consultation concernant la maîtrise d'œuvre en vue de la **réhabilitation complète du groupe**

scolaire Bouvet, notamment pour améliorer les performances thermiques des bâtiments avec un objectif de 40 % d'économie d'énergie pour être conforme au décret tertiaire en 2040. La rénovation inclut : l'isolation des façades par l'extérieur, la réfection de toitures terrasses, le changement des chaudières, le changement des éclairages. Réalisation phase APS (avant-projet sommaire).

- Phase de concertation autour de la création d'un **îlot de fraîcheur/cour oasis** au sein de la cour de l'école primaire Bouvet (2024-2025).
- Remise en état de sentes en privilégiant les **matériaux favorisant la perméabilité des sols** et éclairage avec des Leds solaires pour assurer un balisage de sécurité pérenne.

ÉLANCOURT

- Mise en place de **déstratificateurs** (dispositif de brasage d'air utilisé dans les locaux avec une grande hauteur sous plafond afin de limiter l'écart de température entre le sol et la partie haute de la pièce).
- **Signalétiques Leds** sur les passages piétons et illuminations de Noël avec des ampoules à Leds.
- Suivi des consommations d'énergie.
- Remplacement systématique par des lampes Leds de **l'éclairage des bureaux.**
- Mise en place de **climatisation avec système VRV** (volume de réfrigérant variable).
- Remplacement des **menuiseries** du groupe scolaire du Berceau (nouvelles normes – produits plus isolants).
- Réfection de la **toiture** du groupe scolaire Willy-Brandt.
- **Calorifugeage** des tuyaux ECS (Eau chaude sanitaire) et **chauffage** dans différents

bâtiments de la ville : groupes scolaires Jean de la Fontaine, du Berceau, de la Commanderie, du Gandouget, Ferme du Mousseau, maternelle Jean-Monnet, Prisme, Ferme du Mousseau, complexe sportif Europe.

→ Finalisation de l'amélioration des **aérothermes des serres municipales**.

→ Amélioration de la **régulation des bâtiments les plus énergivores** : groupes scolaires (Berceau – Alain-Cavallier – Gandouget – Jean de la Fontaine – Jean-Monnet – Willy-Brandt – Commanderie – Nouvelle Amsterdam – Villedieu) et complexe sportif Europe.

→ Réunion « **Apéro-Rénov** » avec l'ALEC qui réunit des habitants ayant un projet de rénovation énergétique, un conseiller France Rénov et des professionnels engagés dans une démarche de qualité. Assistance dans l'élaboration du projet, éclaircissement sur les solutions performantes et durables, informations sur les différents équipements et matériaux...

→ **Parc automobile** :

- Acquisition d'un 7^e véhicule électrique (5 VP + 1 utilitaire + 1 goupil électrique).
- Parc de 3 véhicules hybrides.

GUYANCOURT

→ La fin d'année 2022 fut marquée par une augmentation des tarifs de l'énergie conséquente : Guyancourt s'est alors engagée à **réduire et optimiser ses consommations au quotidien** par la **rénovation énergétique** et son engagement envers le décret tertiaire mais aussi en adoptant un **comportement éco-exemplaire** et des bons gestes pour préserver l'énergie au futur.

Principales mesures mises en place :

- Équipements administratifs chauffés à 19°C au lieu de 20°C ;
- Réduction du chauffage de 2°C dans les sites fermés pendant les vacances scolaires ;
- Baisse de la température du grand bassin de la piscine à 27°C au lieu de 29°C ;
- Fermeture de la piscine pendant les petites vacances scolaires (hors décembre) ;

- Extinction des éclairages des cours d'école la nuit (22h00 à 5h45) ;

- Fermeture de l'Hôtel de ville le samedi sauf pour les mariages.

Les mesures prises ont eu pour effet de **réduire la consommation**, réguler du climat, au sein des bâtiments concernés.

LA VERRIÈRE

→ Bornes de recharges **électriques**.

→ Diminution des **illuminations** de Noël.

→ Lancement d'une étude pour un **réseau de chaleur**.

→ Étanchéité des **toitures** d'un groupe scolaire.

→ Remplacement systématique par des **lampes Leds** de l'éclairage des bureaux (actions récurrentes).

LES CLAYES-SOUS-BOIS

→ Dans le cadre des actions d'économies d'énergies, et en ce qui concerne les équipements sportifs, la Ville a lancé un **marché de rénovation énergétique de remplacement des éclairages** actuels par des éclairages à Leds et chaque fois que c'est possible avec système de détection de présence pour l'ensemble des salles de sports dédiées, dans l'enceinte du gymnase J.-Guimier (Salle d'agrès, salle de musculation, salle de dojo, grande salle polyvalente).

→ Dans ce Marché est compris également le **passage en Leds des éclairages du terrain de football synthétique Dominique-Rocheteau**, avec la possibilité de commander les niveaux d'éclairage en fonction de l'utilisation du terrain à savoir :

- Éclairage demi-terrain en mode entraînement ;
- Éclairage demi-terrain en mode compétition ;
- Éclairage terrain complet mais en mode entraînement ;
- Éclairage terrain complet en mode compétition.

Les commandes de ces éclairages ne seront accessibles qu'à partir de la loge du gardien.

- Un **plan pluriannuel est en cours d'élaboration** de manière à anticiper et effectuer les travaux de rénovations d'éclairage sur l'ensemble de notre patrimoine.

MAGNY-LES-HAMEAUX

- **Appel au don de vélo à Cap Ados** : afin de proposer des sorties locales en déplacement doux et pour permettre aux jeunes non équipés de vélos d'y participer, un appel aux habitants qui possèdent de vieux vélos d'en faire don à Cap Ados est actuellement en cours.
- **Installation de pergolas** : afin d'ajouter de l'ombre pour les écoliers, les tout-petits et les sportifs, la ville a mis en place des pergolas dans l'école André-Gide, la maison des tout-petits et la locale pétanque.
- **Extinction des éclairages publics** : afin de lutter contre la pollution lumineuse, la ville a mis en place depuis 2020 l'extinction de l'éclairage public sur certaine partie de la commune. Ce projet a été étendu en 2022, jusqu'à l'extinction générale de la ville (de 23h à 6h dans les hameaux et de minuit à 5h en partie urbaine) afin de préserver l'environnement, lutter contre la pollution lumineuse et maîtriser les consommations énergétiques.
- **Travaux de réfection de l'Hôtel de Ville** : réfection de l'étanchéité des verrières, des couvertures et isolation, de faux plafonds ainsi que de l'éclairage. L'objectif est de mieux isoler pour moins consommer.
- **Poursuite des travaux de rénovation énergétique du gymnase Delaune** : ces travaux s'inscrivent dans une volonté de la ville de réaménagement urbain complet du quartier du Buisson.
- **Poursuite du passage en Leds** : rénovation de l'éclairage à l'école Louise-Weiss, installation d'éclairage Led au sein des équipements sportifs (terrains de tennis couverts et terrain de football Anquetil) et recensement, réparation et remplacement en Leds des 186 illuminations de Noël.
- **Réduction de la consommation d'eau** : pose de limiteurs de débit sur les robinets communaux et suppression de l'eau chaude lorsque cela était possible.

- **Diagnostic des équipements publics** : le but est d'identifier les priorités : réparation des canalisations souterraines à l'école Louise-Weiss et à l'espace Jacques-Anquetil pour endiguer les fuites.

- **Nouveau marché de chauffage en 2023** : marché à performance énergétique avec pour objectif la réduction des dépenses énergétiques en chauffage des équipements communaux de la ville.

- **Décret Tertiaire et réduction de la consommation énergétique** : le décret rénovation tertiaire concerne les bâtiments d'une superficie supérieure ou égale à 1000 m² avec suivi des consommations dans les bâtiments. La ville a ciblé son année de référence et est en période de suivi des consommations dans les bâtiments concernés. Actuellement, l'installation d'un réseau de chauffage bois est à l'étude pour les équipements communaux situés dans le hameau du Village en substitution de la cuve fuel. Une autre piste est en étude sur la récupération de la chaleur fatale produite par le data center implanté sur le territoire communal.

MAUREPAS

- **Rénovation du patrimoine bâti**

- Nouveau marché de chauffage depuis 2016 avec objectif de réduction des dépenses énergétiques.
- Programme de rénovation énergétique de plusieurs groupes scolaires (la Marnière, les Friches, l'Agiot).
- Réfection des étanchéités pour l'espace Camus.
- Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur dans le cadre des travaux de restructuration du bâtiment pour la nouvelle crèche à la Villeparc (anciennement école élémentaire).
- Plan de renouvellement des chaudières : remplacement des chaudières obsolètes par des chaudières plus performantes.
- Plan de remplacement systématique des éclairages des bâtiments par des Leds : objectifs de 50% des bâtiments couverts en 2022 et de 100% en 2023.

- En 2022 : rénovation des toitures terrasse de l'hôtel de ville et centre de loisirs maternelles des Bessières.
- En 2023 : audit énergétique du patrimoine bâti dans le but d'engager un plan pluriannuel d'investissement pour réduire les consommations d'énergie.

→ Transition vers la mobilité électrique

- Remplacement de véhicules thermiques par des véhicules électriques dans la flotte automobile communale : 20 véhicules électriques (dont 5 acquis en 2023), 1 hybride sur 70 véhicules légers ou utilitaires.
- Installation de 2 bornes de recharge pour 4 véhicules électriques (parking de la mairie), en 2023.
- Installation de 2 bornes de recharges sur l'espace public.
- Matériel d'entretien des espaces verts électriques: utilisation ponctuelle de taille-haies, motoculteurs, débroussailleuses, tronçonneuses et souffleurs sur batterie.
- Matériel de nettoyage des trottoirs: acquisition de 2 aspirateurs électriques « Glutton ».

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

→ Plan de sobriété énergétique

Dans un effort collectif de sobriété énergétique, la ville a mis en place à l'hiver 2022-2023, un plan de sobriété énergétique, comprenant notamment :

- L'arrêt de l'éclairage nocturne de l'ensemble des façades des équipements publics municipaux ;
- La mise en place d'éco gestes dans les bâtiments publics pour les usagers ;
- La fermeture du Centre Aquatique du Lac pendant 6 semaines ;
- Une programmation uniquement les vendredis, samedis et dimanche à la salle Jacques-Brel ;
- La fermeture définitive des locaux de la Maison de la Réussite et de la DIRE

dès la mise décembre (bâtiment très énergivore) ;

- La réduction des températures dans les bâtiments publics ;
- La coupure des chauffes eaux dans certains équipements publics ;
- La fermeture des équipements pendant les vacances de Noël et d'hiver ;
- La réduction à 4 semaines des illuminations de Noël et uniquement le soir.

Plusieurs mesures ont été mises en place, accompagnées de campagnes de prévention à travers la ville et dans les locaux municipaux.

→ **1^{er} rendez-vous de la Réno.** Le 6 décembre 2022, ce sont 84 habitants qui sont venus lors du 1^{er} rendez-vous de la Réno. L'objectif de cette soirée était de pouvoir présenter ou représenter les différents acteurs du territoire qui œuvrent pour la rénovation thermique de l'habitat (ALEC SQY, ADIL, Citématricie, SQY, Club Climat Energie, Département, services techniques et service logement de Montigny-le-Bretonneux) lors d'une conférence, qui est disponible sur le site Youtube de la ville. Puis les participants pouvaient aller rencontrer sur leurs stands les spécialistes afin de pouvoir échanger sur leur situation particulière.

→ **Réunion lancement du défi sobriété ALEC (30 personnes).** Dans la continuité du 1^{er} rendez-vous de la Réno, la ville en partenariat avec l'ALEC SQY a lancé le défi sobriété le 18 janvier. 30 personnes sont venues se renseigner sur les modalités du défi, et participer à une réflexion collective pendant 2 heures sur les changements de comportements et de consommation à opérer pour une plus grande sobriété. Chacun pouvait ensuite librement se lancer dans le défi qui a duré deux mois.

→ **Concours dessins éco gestes dans les écoles.** Afin de sensibiliser les élèves et « les parents » aux éco gestes durant la période hivernale, un concours de dessins a été lancé au sein des écoles élémentaires. L'objectif était de pouvoir faire réfléchir les écoliers sur les bons gestes pour la planète, et de les retranscrire en images. Les dessins ont été exposés à l'hôtel de ville en janvier 2023 avec un système de vote ouvert à tous. Les dessins gagnants ont été publiés dans le journal l'Ignymontain de mars 2023.

PLAISIR

- Réalisation d'une **grande opération de réhabilitation du restaurant scolaire Jacques-Prévert** afin de baisser les consommations selon le décret tertiaire de - 60 %. Isolation, reprise de la ventilation et du chauffage et reprise de l'étanchéité. Le chantier qui a débuté en juin 2022 et est en cours de levée de réserves 2023.
- **Réalisation d'une opération de réhabilitation du château de Plaisir** avec intégration de toutes les contraintes patrimoniales et celles des Monuments historiques. Cette opération intègre le changement du mode de chauffage avec le passage du tout électrique au chauffage par géothermie sur sonde pour une couverture énergétique propre et locale d'au moins 90% par une source d'énergie renouvelable. La conception a démarré en juillet 2023 et les travaux sont planifiés pour la rentrée 2024.
- **Respect de l'environnement** : utilisation de techniques nouvelles dans l'entretien des bâtiments comme le recours à des produits d'entretien éco label et le lavage à l'eau froide. Les produits utilisés peuvent avoir des effets non négligeables sur la qualité de l'air, sur la qualité de l'eau, sur les usagers fréquentant les lieux publics (enfants, personnel, public...), sur les agents utilisateurs de ces produits et sur l'environnement.
- **Utilisation des produits Écolabel** : dans un objectif de respect de l'environnement, la ville de Plaisir limite les quantités de détergents utilisées, réduit les déchets solides, recycle les emballages, mobilise les produits utilisables à l'eau froide à performances équivalentes aux produits utilisables à l'eau chaude.
- **RESOP** : les travaux se sont achevés en février 2023 avec 4 nouveaux kilomètres de canalisations qui ont permis le raccordement de 7 bâtiments publics, 5 résidences du centre-ville ainsi que d'un programme immobilier. Le réseau plaisirois s'étend désormais sur 10 km et délivre de la chaleur à 7500 équivalents logements alimentés à plus de 80% par des énergies renouvelables et de récupération. La chaleur produite est en effet issue de la récupération de chaleur de l'incinération des déchets à l'usine de valorisation du Sidompe à Thiverval-Grignon.
- **La Ville verdit sa flotte en favorisant les véhicules électriques** lorsque le remplacement est nécessaire.

TRAPPES

- Mise en œuvre d'un **plan de sobriété énergétique** : mutualisation de certains équipements sous-utilisés, formation de référents sobriété, baisse de température des bâtiments municipaux.
- Préfiguration d'un **réseau de chaleur urbain** qui couvrira 20% des besoins énergétiques de la ville, permettant de réduire les factures et de diminuer de 15% l'empreinte carbone du territoire.
- **Passage de deux écoles et d'un gymnase en Leds** pour diminuer leur consommation énergétique.
- **Rénovation thermique de l'école Jean-Macé** pour un plus grand confort des enfants et des émissions moins importantes.
- Lancement d'un **bilan carbone de la ville** pour établir le diagnostic des émissions avant de construire un plan d'action avec tous les acteurs de la ville.
- Remplacement progressif des véhicules thermiques par des **véhicules électriques** et **achat de vélos et trottinettes électriques** pour faciliter la mobilité douce des agents.

VILLEPREUX

- La baisse de la consommation énergétique contribue fortement à réduire les émissions de CO2 de la ville. Grâce à ses actions, **la ville incite également les Villepreusiens à plus de sobriété** tout en améliorant le cadre de vie dans la ville.
- Parmi les actions autour de la transition écologique et énergétique, signalons :
 - Le **prix AFNOR de la performance publique durable** et du management territorial : décerné fin 2022, ce prix récompense Villepreux parmi 170 villes candidates et récompense la municipalité pour sa performance publique durable et son management territorial ;
 - L'adoption d'un **plan de sobriété énergétique** ;
 - La réalisation d'un **audit énergétique des bâtiments** communaux ;
 - Le partenariat avec **l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat** de SQY (ALEC SQY).

→ Actions 2023-2024

- Adoption d'un **Plan pluriannuel de rénovation énergétique** des écoles.
- Chantier de la **Maison des Arts** (dans l'ancienne école Jacques-Gilet) : une réhabilitation responsable basée sur le réemploi et des investissements durables.
- Politique d'**économies d'eau** et planification d'une stratégie d'énergies renouvelables.
- Développement de **composteurs individuels et collectifs** dans la ville, pour une valorisation in situ des bio-déchets.
- Poursuite de la **végétalisation responsable** de notre espace public (place Riboud, Vpark...).

VOISINS-LE-BRETONNEUX

- Poursuite de **l'électrification de la flotte automobile municipale**.
- **Baisse des températures au sein des bâtiments publics** en hiver (régulateurs/blocages) et réduction de l'utilisation des espaces climatisés tant que possible.
- Mise en place de **sous-compteurs** au sein de certains équipements publics.
- Économies énergétiques avec la **fermeture d'équipements publics durant les vacances scolaires** de Noël.
- Modification des volumes pour **économiser les consommations énergétiques** (isolation, installation de faux plafond...) sur le groupe scolaire des Pépinières.
- Poursuite des **rénovations énergétiques des bâtiments publics**.
- Poursuite du **passage en Leds** des éclairages des équipements sportifs et des équipements publics.
- Changement des **menuiseries** et **isolation** de la mezzanine de la salle de la Tour.
- Remplacement de certaines **menuiseries** de la crèche Ile aux enfants multi-accueil.



© C. Loulé



© C. Loulé





03

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



SOLS VIVANTS : PALIER LES ALTÉRATIONS



© Shutterstock

Le sol urbain est souvent maltraité car subissant des perturbations occasionnées par les activités humaines. Grande oubliée, cette trame brune est pourtant le support d'aménagements paysagers ambitieux en termes d'écologie urbaine.

Un sol urbain en bonne santé ou de qualité se définit comme un écosystème vivant dans un environnement naturel ou restauré qui permet le développement optimal des végétaux, préserve et améliore la qualité de l'eau (filtration et rétention) et de l'air (captation), et favorise une vie microbienne et symbiotique intense. À l'inverse, un sol de mauvaise qualité est responsable à 80% du déclin de la végétation en milieu urbain.

Lorsqu'un aménagement paysager est décidé, il faut prévoir des emprises de plantations en rapport avec la croissance des végétaux ainsi que des substrats de qualité physique et chimique favorables au développement des végétaux. Or, en milieu urbain le sol peine à se régénérer : peu de matière organique restituée, échanges symbiotiques et bio-micro masse réduits, assèchement des sols par imperméabilisation...

DES ACTIONS DE PROTECTION

Pour pallier ces altérations, des actions peuvent aider à la reconstitution et la protection de sols vivants :

- **Amendement organique** : riche en humus, issu du compostage des déchets organiques (déchets alimentaires, déchets verts), il est utilisé en épandage. Objectifs : améliorer les propriétés des sols, stabiliser, aérer, fertiliser, enrichir...
- **Mycorhization** : association symbiotique spontanée entre des champignons et des racines, elle absorbe l'eau et assimile les minéraux du sol, résiste aux attaques parasitaires

et limite les interventions humaines en arrosage et fertilisation.

- **Paillage** : épandage du broyat de taille ou des feuilles des végétaux du territoire directement sur les massifs d'arbustes ou pieds d'arbres. Objectifs : protéger la surface du sol, maintenir l'humidité, apporter une réserve nutritive aux végétaux, favoriser l'activité biologique...
- **Pal-injection** : décompactage du sol et injection de matière organique (ex : purin d'orties) et d'oligo-éléments. Objectifs : rétablir porosité du sol, maintenir la fertilité et stimuler l'activité biologique.

UN FORT IMPACT SUR NOTRE BIEN ÊTRE

En milieu urbain, la présence du végétal a un impact fort sur le bien être des habitants par son effet dans la lutte contre les îlots de chaleur et la pollution. La fertilité des sols et la stimulation de l'activité biologique sont pourvoyeurs de services écosystémiques essentiels aux sociétés humaines.

INFORMATIONS CLÉS POUR 2023

- Les fertilisations par épandage ou pal injection ont été effectuées au pied des arbres de 15 sites ;
- Les amendements organiques et la mycorhization sont mis en œuvre lors de chaque plantation d'arbres ;
- 19 000 € consacrés à cette action.



PROTÉGER, RESTAURER ET AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ

En matière d'écologie, SQY s'investit et adhère depuis plusieurs années aux préconisations des experts, dont ceux de la Région Île-de-France et de l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB IDF).

Depuis 2020, SQY édite la plaquette « Les bons gestes pour la biodiversité » en version informatique imprimable, à destination de la population et des professionnels. Elle préconise de :

- **Choisir des espèces végétales locales ou européennes** (chêne, charme, prunus, noisetier, cornouiller, etc.) et non des espèces qui peuvent devenir « invasives ».
- **Choisir des végétaux variés** : haies mixtes ou vives ; changer d'espèce à chaque massif ou sur l'alignement de végétaux.
- **Choisir des végétaux à fleurs et à fruits étalés dans l'année pour les insectes aux oiseaux** : sorbier, sureau, lierre, etc.
- **Avoir 3 niveaux de végétation** : arbres > arbustes > herbacées. Ne pas tailler ou à minima à l'automne en fin de cycle des espèces végétales et animales. Tondre l'herbe moins souvent et au plus haut, tailler les haies à l'automne, laisser les arbres en port libre, les planter en imaginant leur taille adulte.
- **Entretenir à la main, sans produits chimiques** : binette, associations de plantes, lutte biologique.
- **Fournir des espaces relais pour les espèces animales** : à l'abri des prédateurs, à nettoyer régulièrement, avec nichoir, abreuvoir (principalement en été et en hiver où l'eau se fait rare) et mangeoire (aliments adaptés).
- **Permettre aux espèces animales de circuler, ne pas clôturer** : planter des haies. À défaut, choisir des clôtures surélevées (10-15cm), franchissables (grandes mailles), éviter les murets, créer des passages (15 x 30cm).
- **Rendre les eaux pluviales à la terre sur la parcelle** : aménager des zones plus humides



© S.Humbert

où se déverse l'eau comme des noues ou des mares (non bâchées), choisir des revêtements qui laissent passer l'eau, dessiner les espaces (verts) avec des strates inondables (pentes et reliefs). Ne rien déverser via les plaques d'égout, directement reliées aux étangs et rivières sans passer par une station de traitement.

- **Réduire l'arrosage** : choisir des plantes adaptées au milieu, utiliser des paillages (issus de vos propres tailles) pour conserver l'humidité, réutiliser les eaux pluviales.
- **Ne pas éclairer à proximité des espaces naturels.** À défaut, choisir un éclairage doux : orientation : vers le sol - ciblé - le moins haut possible, couleur au plus chaud (blanc-jaune), intensité au plus bas, période d'extinction de 4-6 h. Pour les parcs, préférer une lumière faible mais constante aux systèmes à déclenchements réguliers.

DIAGNOSTICS ÉCOLOGIQUES

- SQY réalise régulièrement des diagnostics écologiques de sites pour éviter et réduire les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité. Lorsqu'ils sont inévitables, l'agglomération met en place des compensations environnementales.



LUTTE CONTRE LA FAUNE NUISIBLE



© Shutterstock

De nombreuses espèces d'animaux, parfois indésirables, s'installent dans les espaces végétalisés. Il convient de protéger les usagers, préserver la végétation et maintenir la biodiversité.

Certaines espèces animales sont des alliées du jardinier ; d'autres, de plus en plus présentes en milieu urbain, sont néfastes à la végétation (pyrales, chenilles processionnaires), aux usagers des équipements (guêpes, rats) ou destructrices des emprises végétales (taupes). Ces espèces animales nuisibles nécessitent des interventions.

RÉGULER LES POPULATIONS D'ESPÈCES NUISIBLES

Celles-ci doivent éviter la disparition de certaines essences végétales (buis...) ou d'espèces animales auxiliaires (abeilles « prédatées » par le frelon asiatique). Le but est d'éviter l'éradication d'espèces dites endémiques, originaires du territoire et adaptées à ses conditions de vie.

À SQY, plusieurs actions sont réalisées annuellement, sans impact environnemental néfaste :

- Pulvérisation de bacille de Thuringe contre la pyrale du buis et la processionnaire du chêne ;
- Collecte mécanique et brûlage des cocons de chenilles processionnaires du chêne et du pin ;
- Pose de pièges à phéromones ;
- Installation de nichoirs à oiseaux et à chauve-souris qui se nourrissent de larves et de chenilles.

La destruction ciblée des nids de guêpes et frelons offre une protection pour les usagers des espaces paysagers. L'installation d'appâts aux points de passages identifiés permet de lutter contre la prolifération des rats.

Au total, plus de 130 000 € ont été engagés en 2023 pour ces actions, dont 96 000 € pour la lutte contre les processionnaires (budget en augmentation).

UN TRAVAIL DE COORDINATION AVEC LES COMMUNES

La présence des populations de rats est constante sur le territoire et nécessite la mise en œuvre d'interventions conjointes entre les acteurs du territoire. Les nids de frelons et de guêpes sont en accroissement : des interventions sont systématiquement effectuées.

Un travail en coordination avec les communes est mis en place pour intervenir de manière concertée et efficace. Il repose notamment sur la création d'une base de données SIG pour les foyers d'infection de la chenille processionnaire du chêne et la localisation des nichoirs à oiseaux et à chauve-souris.

INFORMATIONS CLÉS POUR 2023

- Une évolution stabilisée de la présence de nids de processionnaires du chêne : cela semble indiquer que les actions déployées ont évité une recrudescence des arbres touchés.
- Une présence de plus en plus importante de nids de processionnaires du pin. Ces derniers font l'objet d'une attention accrue.



PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARBORÉ : LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

Lors des projets d'aménagement ou de la réhabilitation des voiries et des parcs, le patrimoine paysager fait l'objet d'une attention spécifique. C'est tout particulièrement le cas des arbres.

L'arbre est, en milieu urbain, pourvoyeur de nombreux services écosystémiques évoqués dans la Charte de l'arbre. Il s'agit donc de bien le planter et de bien choisir ses essences.

LES RÔLES DE L'ARBRE EN VILLE

- Structurer l'espace urbain, adoucir les lignes de construction, restaurer une échelle humaine, marquer des lieux de convivialité, créer des liaisons vertes (Plan paysage) ;
- Diminuer les taux de gaz carbonique, d'ozone, de dioxyde de soufre, filtrer les poussières, pollens, aérosols...
- Offrir des îlots de fraîcheur, des brise-vents, des écrans anti-éblouissements ;
- Valoriser les corridors écologiques (trame verte et bleue) ;
- Favoriser la vie microbienne des sols, accueillir flore et faune diversifiées ;
- Assurer la retenue, la filtration et la régulation de l'eau et la stabilité des sols.

Pour assurer la pérennité des arbres, il convient notamment de leur garantir des conditions optimales de plantation. Végétalisée ou paillée, la surface au pied des arbres demeure favorable à leur développement (collecte des eaux de pluie). Lors des travaux, les prescriptions techniques suivantes sont prises en compte :

- Choix des variétés : support de biodiversité, résistances à la sécheresse, à la pollution urbaine, à la sensibilité au vent ;



© C. Loulé

- Réalisation de fosses de plantation en long : travail du sol, continuité rhizosphère, volume de prospection racinaire maximum et de rétention en eau, trame brune (vie du sol), mycorhization ;
- Composition plantée : support de biodiversité avec strates herbacée, arbustive et arborée ;
- Protection des systèmes racinaires et des couronnes foliaires des sujets déjà présents pendant les travaux.

→ EN 2023, ÉLABORATION D'UN « PLAN ARBRE »

En cours d'élaboration, ce plan s'inscrit dans un projet comprenant la Charte de l'arbre de SQY, les solutions innovantes en matière de services écosystémiques, la lutte contre les îlots de chaleur en milieu urbain, les parcours thématiques de l'arbres et le parcours « marche à l'ombre ». Il comprend un recensement des arbres remarquables patrimoniaux du territoire, ainsi que la plantation de forêts urbaines à venir. Objectif : rafraîchir la ville.

INFORMATIONS CLÉS POUR 2023

- Budget de plus de 680 000 € consacrés à la replantation de végétaux.
- Plus de 150 arbres, 13 800 arbustes, 8 000 plantes vivaces, 28 000 bulbes ont été plantés pour augmenter et reconstituer le patrimoine végétal.



GESTION DE LA STRATE HERBACÉE

Les étendues herbacées représentent les formes les plus répandues d'espaces verts sur le territoire de l'agglomération. Elles accompagnent la plupart des accotements de voiries et constituent des aires de jeux comme de promenade dans les parcs et jardins.

À Saint-Quentin-en-Yvelines, les étendues herbacées sont indispensables à l'équilibre des paysages. Elles représentent un potentiel de développement et de richesse pour la biodiversité faune/flore.

La pratique de la tonte limitée et/ou du fauchage tardif sur les 111 ha de pelouses et 217 ha de prairies gérés par SQY présentent des avantages multiples : réservoir biologique, refuge (faune et flore), corridor écologique, milieu complémentaire aux surfaces agricoles, zones de filtration et de protection aux abords des bassins, réduction des impacts polluants et du bruit, simplification de la gestion... Ceci tout en préservant la sécurité et les usages des utilisateurs.

UNE RESSOURCE POUR L'AGRICULTURE

La quantité et la qualité d'enherbement de certaines zones de prairie ont amené SQY à mettre en place une valorisation des produits de coupe comme litière ou fourrage pour un élevage.

Ainsi, les prairies des parcs des sources de la Bièvre à Guyancourt, de la Coulée verte de la Villedieu et du Boulevard Malraux à Élancourt ont été fauchées soit par une entreprise d'espaces verts et livrée à une ferme, soit directement par un agriculteur avec fauchage, andainage et mise en balles de 300 kg. Cette méthode agricole limite le tassement des sols et améliore la qualité végétale en biodiversité de plantes graminées. La prairie retrouve sa vocation d'espace « naturel » et non plus de zone paysagère en gestion horticole.

En outre, 2 zones d'éco-pâturage pour moutons ont été mises en place aux bassins de La Sourderie (Montigny et Voisins-le-Bretonneux) et du Val Favry (Coignières). Elles favorisent la



© C. Lavié

sensibilisation du grand public à l'agriculture urbaine et proposent aux éleveurs des espaces d'installation.

D'AUTRES TYPES DE VALORISATION

Enfin, des conventions sont passées avec des apiculteurs dans le cadre de la sauvegarde des abeilles. Elles permettent la mise à disposition de prairies sur certaines réserves foncières de SQY.

DU FOURRAGE COLLECTÉ

- En 2023, 90 ballots de 300 kilos ont été récoltés sur une quinzaine d'hectares ;
- La qualité nutritive et fourragère de ce fourrage a été jugée très bonne, en raison du climat moins sec que les années précédentes ;
- Ces actions ont été accompagnées d'une information à destination du grand public (réseaux sociaux, affichage sur site...). Elles ont été plutôt bien accueillies.

INFORMATIONS CLÉS POUR 2023

- Strate herbacée en gestion extensive SQY = 328 ha ;
- Réapparition d'une flore remarquable (ex. : orchidées) sur 6 sites du territoire.



VERGERS ET ÉCO-PÂTURAGE



© C. Loulé

Depuis 2022, deux actions de projets environnementaux emblématiques sont parvenues à maturité : les vergers de La Sourderie et du Val Favry. Ces parcelles ont permis l'accueil de deux éco-pâturages.

Dans le cadre de son projet de territoire, SQY s'est engagée dans des actions visant, entre autres, à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, à l'accompagnement de projet-citoyens, à la communication (sensibilisation) à l'environnement ainsi qu'à la promotion de pratiques agricoles plus durables.

UN VERGER DANS LA VILLE

Dans cette perspective, SQY a assuré en 2021-2022 le développement de projets d'agriculture urbaine sur des espaces verts, mais également des aménagements de vergers (parc de La Sourderie à Montigny et Voisins-le-Bretonneux et bassin du Val Favry à Coignières, soit un total de 8500 m²).

Ces vergers ont été co-conçus et réalisés avec les habitants volontaires, des bureaux d'études spécialisés dans l'arboriculture fruitière et des associations partenaires. Leur gestion est confiée aux associations par voie de convention qui fédèrent les actions des volontaires.

Les objectifs environnementaux et sociaux poursuivis sont les suivants :

- Valoriser les rôles écosystémiques de l'arbre fruitier ;
- Privilégier les lieux d'échanges et d'expérimentation ;
- Sensibiliser le public aux enjeux écologiques (animations d'ateliers pédagogiques).

TONDEUSES ANIMALES...

De plus, sur ces deux sites, des parcelles ont été dédiées et aménagées pour accueillir de l'éco-pâturage. Celui-ci est assuré par 2 éleveurs de moutons dont les races à la fois dociles et résistantes sont particulièrement bien adaptées au milieu urbain.

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX POURSUIVIS :

- Limiter l'utilisation d'engins mécaniques fonctionnant avec des énergies fossiles et générateurs de bruit et de pollution ;
- Valoriser le « patrimoine vivant » en participant à la protection et à la réhabilitation de certaines espèces rares et menacées ;
- Participer à l'enrichissement des sols, à la protection et au développement de la biodiversité aussi bien animale que végétale ;
- Renforcer le lien social dans les quartiers concernés en créant un lieu de rencontre et d'animation.

QUELQUES CHIFFRES :

- Parc de La Sourderie : 2 pâtures de 4 700 m² ;
- Bassin du Val Favry : 1 pâture de 7 000 m².
- Races de moutons : Lande de Bretagne, solognote et blackface.

INFORMATIONS CLÉS POUR 2023

- SQY aménage chaque année des vergers ;
- Actuellement cela représente sur le territoire une quinzaine de vergers qui sont plantés (230 arbres et 1400 arbustes fruitiers).
- En 2023 un agent missionné sur l'ensemble des thématiques de l'agriculture péri-urbaine a rejoint les équipes de SQY.



GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES



© C. Lavié

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine Normandie maintient le bon état des rivières. À SQY, les eaux pluviales s'évacuent vers l'Orge-Yvette, la Bièvre et la Mauldre. Objectif : le « zéro rejet d'eau pluviale » pour lutter contre les inondations et réalimenter les nappes phréatiques.

Trois principes traduisent la gestion des eaux pluviales :

- **Éviter l'imperméabilisation des surfaces** en gérant les eaux de pluies au plus proche de l'endroit où elles tombent.
- **Réduire l'impact des pluies** qui n'ont pas pu faire l'objet des mesures d'évitement (stockage).
- **Anticiper l'écoulement des eaux pluviales** lors des pluies exceptionnelles (et risques liés à d'éventuelles pollutions et contraintes géotechniques de empêchant l'infiltration).

SQY a été construite sur un sol majoritairement argileux, incompatible avec l'infiltration. Sous Louis XIV, cette particularité a permis la construction de rigoles naturellement étanches pour alimenter les fontaines de Versailles. Pour contourner cette difficulté, de nombreux bassins de rétention ont permis de réguler les eaux de pluie avant rejet dans les rivières. Aujourd'hui, le « zéro rejet » des SAGE conduit la collectivité à interroger ses pratiques.

Pour identifier les zones où l'infiltration est possible, SQY a débuté en 2021 une étude cartographique sur la capacité d'infiltration des sols. Cette cartographie a été finalisée en 2023. Elle sera intégrée au PLU et présentée aux structures porteuses des 3 SAGE. Cette dernière aura une valeur indicative mais des sondages locaux resteront indispensables. La révision du règlement assainissement en 2022 a, par ailleurs,

permis la mise à jour des règles d'infiltration et de régulation à respecter dans les projets..

DIFFÉRENTES TECHNIQUES DE RÉTENTION

Comment organiser la rétention de l'eau à la source ? Différentes techniques sont possibles. Outre l'infiltration, citons l'évaporation, l'évapotranspiration (plantes), la réutilisation pour l'arrosage, le lavage des rues et d'autres utilisations encore à inventer.

Il convient aussi de s'interroger le maintien des plans d'eau permanents (plus coûteux qu'un jardin de pluie à long terme). A noter également que dans les jardins de pluie et les noues, le phénomène de décantation réduit les flux de pollution évacués en rivière et concourt au maintien de la biodiversité.

Autre question au cœur des projets de SQY : la solution du stockage enterré, infrastructure coûteuse en termes d'investissement qui ne présente aucun avantage pour l'environnement ou l'agrément de la ville (îlot de fraîcheur).

SQY souhaite redonner de l'espace à l'eau dans la ville pour bénéficier de ses multiples avantages et contribuer ainsi à l'atténuation du changement climatique : îlots de fraîcheur, zones humides, trame verte et bleue, biodiversité, renaturation des rivières... Le défi à relever constitue aussi une opportunité pour améliorer la qualité de vie sur le territoire.



LA RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DANS LA GESTION DU PAPIER DE SQY

SQY met en place différentes actions pour rationaliser le stockage des données et l'utilisation du papier. Cette politique concerne la documentation, les archives, les affaires juridiques et d'une manière plus large l'ensemble des services.



© S.Humbert

ARCHIVES ET DOCUMENTATION

Pour les Archives, l'action de réduction de l'impact écologique dans la gestion du papier engage deux types de démarches :

Archives papier : collecte et conservation rationalisées des archives et recyclage des documents à détruire.

Archives numériques : projet (département/collectivités) de mise en place d'une plate-forme d'archivage électronique. Les services de SQY se sont par ailleurs mobilisés afin de réorganiser les espaces bureautiques et d'éliminer les doublons et les fichiers inutiles (responsables d'une importante consommation d'énergie).

POUR LA DOCUMENTATION

→ Afin d'éliminer les impressions, la gestion des contenus de presse est effectuée par les agents de la documentation, directement sur PDF. Les envois se font à partir de liens SharePoint : stockage sur un serveur unique.

→ Les commandes d'ouvrages se font par voie électronique.

→ SQYDOC a été mutualisé avec les communes : un parfait exemple d'économie de moyens et de partage de compétences.

→ ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE ET ÉCONOMIES DE PAPIER

Tous les services de SQY mettent en place des outils numériques permettant d'économiser le papier et de simplifier les procédures internes.

Exemples : le service Juridique traite les contentieux via une plateforme dédiée ; la DRH a mis en place un coffre numérique pour les fiches de paie et a dématérialisé certaines procédures comme la gestion des frais professionnels ; les services Reprographie et Logistique ont déployé des sites mettant à disposition leurs formulaires ; la création d'une bibliothèque numérique des Marchés évite les multiples impressions.

L'ensemble des impressions papier s'effectue désormais via la validation de l'agent : ce dispositif permet une diminution des impressions, donc une économie de papier et d'encre.

LA DÉMATÉRIALISATION À SQY

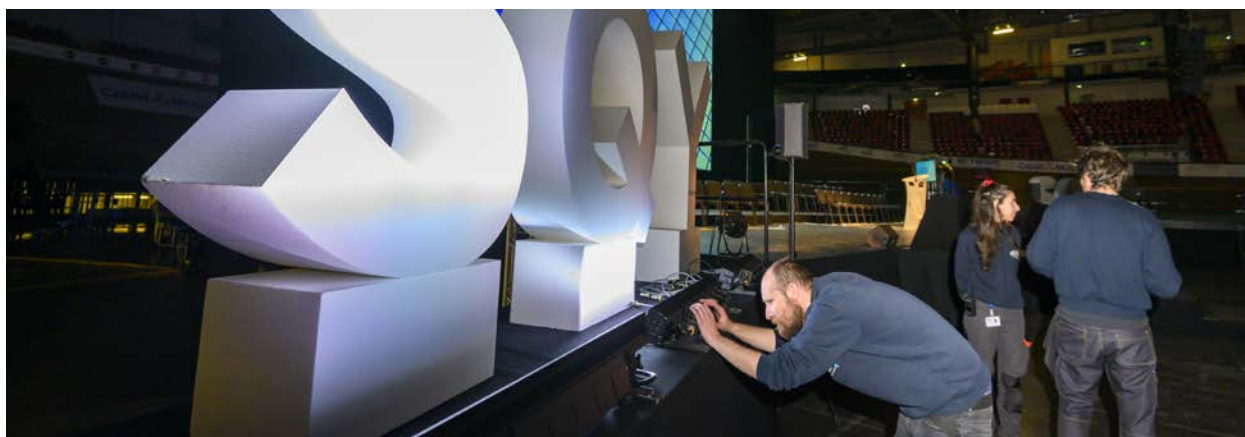
→ En 2023 la dématérialisation des actes administratifs s'est accentuée, tout comme la mise en place de guichets numériques (portails PEP'S, autorisations d'urbanisme, subventions aux associations, Kiosq culture...).

DONNER UNE DEUXIÈME VIE AU PAPIER

→ À l'occasion de l'archivage, chaque document mis au pilon par les agents a la possibilité de vivre une deuxième vie. Depuis 2016, entre 10 et 20 m³ de papier d'archives sont collectés chaque année, dans le cadre d'un marché de recyclage du papier.



MUTUALISATION DES RESSOURCES



© C. Lauté

La mutualisation des ressources : un périmètre qui s'élargit pour une mise en commun plus efficace.

LA MUTUALISATION DES RESSOURCES COMPORTE PLUSIEURS VOILETS :

→ **La mutualisation** de l'atelier de reprographie constitue un outil de gestion et de rationalisation de la dépense publique à l'échelle du territoire. Elle permet d'optimiser les presses numériques en fonction de la demande et de leurs capacités. Depuis 3 ans, cette mutualisation est mise en place avec la commune de Montigny-le-Bretonneux. Coignièrès et une autre commune de SQY vont également bénéficier de ce service sur l'année à venir.

→ **Depuis 2017, les ressources de matériel scénique et événementiel de SQY sont regroupées** afin de rassembler un plus grand parc de matériel, d'augmenter le taux d'exploitation des ressources tout en réalisant des économies d'échelles. Ces nouvelles capacités permettent de mettre en valeur les compétences existantes. En retour, certaines d'entre elles ont également mis leur équipement à disposition de l'agglomération. Ce type de pratique évite des achats onéreux pour les communes et permet une utilisation optimisée du matériel. La convention vient d'être renouvelée pour 5 ans.

→ **Depuis 2015, SQY met gracieusement à disposition les salles de réunion** de l'agglomération aux associations du territoire à but non lucratif reconnues d'intérêt général (hors partis politiques et sous conditions).

→ **Le service « transport transit »** a pour objectif une optimisation des transports sur l'ensemble du territoire. En conséquence de quoi, moins de kilomètres sont parcourus pour une plus grande efficacité de distribution. 3 médiathèques ont été intégrées dans le circuit de ce transit : Le Phare (Maurepas), les médiathèques du Château et de la Mosaïque à Plaisir (effectifs et véhicules constants).

CHIFFRES CLÉS 2023

- 127 prestations événementielles ;
- 253 prêts de matériel (dont 126 vers les communes de SQY) ;
- 156 réceptions ;
- 808 préparations de commandes ;
- 1087 transports de consommables, de matériel ou de mobilier ;
- 1144 heures de tri de documents médiathèques.



LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE LOCALE ET DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

En 2023, différentes actions ont été conduites dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions « Agriculture locale et circuits courts » 2019-2025, dont la poursuite de la réflexion sur l'approvisionnement local des cantines scolaires et les premiers aménagements environnementaux sur le foncier agricole de SQY.

En 2023, SQY a finalisé l'étude sur le développement des circuits courts et de proximité en restauration collective publique. Des pistes d'actions ont été proposées pour passer en phase opérationnelle en 2024.

SQY a contribué aux travaux du Projet Alimentaire Territorial de la Plaine aux Plateaux à l'échelle des 3 agglomérations de Versailles Grand Parc, SQY et Paris-Saclay.

Renforçant l'offre de formation aux métiers agricoles, l'École supérieure des Agricultures (ESA) a accueilli sa deuxième promotion d'étudiants.

Afin de soutenir l'installation et la diversification agricole, SQY a lancé des études préalables sur la qualité des sols et la disponibilité de la ressource en eau sur le secteur Bécannes-Pont de Chevreuse (La Verrière/ Coignièrès).

Sur le volet environnement-biodiversité, SQY travaille en partenariat avec les agriculteurs pour mettre en place des baux ruraux à clauses environnementales sur des terres dont elle est propriétaire.

Les projets d'agriculture urbaine sur les sites de la Sourderie (Voisins-le-Bretonneux) et du Val Favry (Coignièrès) se sont poursuivis en 2023 (vergers partagés et pâturage de moutons, avec animations pédagogiques).



© C. Lauté

Afin de soutenir les dynamiques associatives, SQY a également lancé un appel à projets « soutien aux initiatives innovantes en faveur de la sensibilisation et de l'accès à l'alimentation locale ». L'attribution d'un montant global de 25 000 de subventions a été proposée pour différents projets (promotion de l'agriculture locale et des circuits courts, lutte contre la précarité alimentaire).

En matière de sensibilisation, SQY a poursuivi la diffusion au cinéma de son film sur l'agriculture locale et les circuits courts. Une nouvelle version plus complète du livret Manger local à SQY a également été éditée et distribuée à tous les foyers avec le SQYMAG.

CHIFFRES CLÉS 2023

- 21% de terres agricoles et 40 exploitations ;
- 21,8% de surfaces agricoles en bio ou en conversion au bio (+8% par rapport à 2019) ;
- 97,7% de surfaces en grandes cultures mais 35% d'exploitations diversifiées (maraichage, arboriculture, polyculture, horticulture, élevage...).
- 19 exploitations qui proposent tout ou partie de leurs produits en circuits courts, et 5 apiculteurs ;
- 15 AMAP, 2 épicerie participatives, 6 points de vente à la ferme .



CYANOBACTÉRIES : MIEUX LUTTER CONTRE LEUR DÉVELOPPEMENT

Depuis plusieurs années, les cyanobactéries viennent s'installer dans les bassins de rétention aux premiers beaux jours. Ces organismes sécrètent des toxines potentiellement dangereuses en cas de contact. SQY s'organise pour faire face à ce nouveau défi lié au changement climatique.

Les cyanobactéries constituent un embranchement de bactéries qui ressemblent à des algues mais qui n'en sont pas. Elles revêtent le plus souvent des formes filamenteuses vert fluorescent de consistance gluante. Produisant des cyanotoxines dangereuses pour les animaux mais également pour l'homme (désagréments cutanés et digestifs), elles se développent dès le début du printemps, en lien avec la luminosité importante, la stagnation de la colonne d'eau et la présence de phosphore. Leurs populations se développent dans les Yvelines, et donc à l'échelle saint-quentinoise, où l'on trouve de nombreux plans d'eau.

UNE SONDE POUR COMBATTRE UN NOUVEL ENNEMI

Afin de mieux connaître ce nouvel ennemi, SQY a disposé sur les bassins du Val Favry à Coignières, de la Sourderie à Montigny/Voisins-le-Bretonneux et du Buisson à Magny-les-Hameaux une sonde mesurant par colorimétrie la phycocyanine (substance ayant une couleur fluorescente et émettant sur une longueur d'onde bien particulière). Dès que l'éclairement devient suffisant, il peut être observé une augmentation rapide des cyanobactéries (avec un premier pic printanier suivi d'une prolifération estivale). Connaître cette activité permet de prévenir les habitants de leur développement bien avant qu'elles ne soient visibles à l'œil nu, et ainsi alerter sur les précautions à prendre lors des activités de pêche, de modélisme, etc.



© C. Lauté

Depuis 2021, la SEVESC étudie les imageries satellite des différents bassins afin d'observer et de comprendre le développement des cyanobactéries pour espérer mieux lutter contre leur propagation. Des analyses sont également réalisées in situ pour vérifier les données recueillies.

En 2023, 14 bassins ont fait l'objet de cette surveillance satellitaire d'avril à septembre. L'analyse des sondes a révélé que seuls des événements pluvieux intense parvenaient à faire baisser radicalement le taux de cyanobactéries mais que ces dernières revenaient avec la succession des journées chaudes et ensoleillées.

HABITANTS, AIDEZ-NOUS AVEC LA MISE EN CONFORMITÉ DE VOS INSTALLATIONS

- Les cyanobactéries sont friandes de phosphates et ne pourraient vivre sans. Ces derniers viennent la plupart du temps des mauvais branchements réalisés chez les particuliers et industriels où les eaux usées sont envoyées vers le réseau d'eaux pluviales (et donc les bassins) au lieu de rejoindre la station d'épuration. Aidez SQY à lutter contre les cyanobactéries en contrôlant et en mettant en conformité vos installations.



RÉHABILITER DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR L'INTÉRIEUR

La réhabilitation par l'intérieur des réseaux d'assainissement permet de prolonger la durée de vie des réseaux d'assainissement sans ouvrir de tranchée. C'est également une technique nettement moins onéreuse.

Fissures, effondrements partiels, présence de racines sont autant de pathologies qui marquent la vie des réseaux. Lorsque ces désordres ne remettent pas encore en cause la structure complète de la canalisation et le bon écoulement, il est important de se demander s'il est opportun d'effectuer un renouvellement systématique des canalisations ou si leur durée de vie peut être prolongée de manière satisfaisante. Qui plus est, ouvrir une tranchée dans certaines rues ou autres endroits peut s'avérer délicat. Peut-on alors se tourner vers d'autres solutions moins invasives compte tenu des nuisances occasionnées par les travaux ? Peut-on limiter de nouvelles contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité, et par voie de conséquence sur les habitants ?

RÉHABILITATION PAR L'INTÉRIEUR : UNE SOLUTION MOINS ONÉREUSE

Quatre fois moins chère que les techniques classiques, la réhabilitation par l'intérieur est une alternative intéressante pour prolonger la durée de vie des réseaux d'assainissement lorsque les pathologies identifiées le permettent (absence d'affaissement par exemple). La technique revient ainsi à créer une gaine en matériau composite dans le réseau, assemblage d'un tissu (feutre, fibre de verre) et d'une résine. Cette gaine est insérée dans la conduite puis polymérisée en place selon différentes techniques (chauffage à la vapeur, UV) permettant un ajustement parfait aux parois de la canalisation et créant ainsi une nouvelle couche lisse, exempte de défauts. Cette technique est structurante (la gaine est réellement une canalisation dans la canalisation, à même de résister aux contraintes physiques) et étanche (permettant de régler les problèmes d'infiltration/exfiltration). Une autre technique



appelée système « Dumby » a été mise en œuvre sur la canalisation d'eaux usées longeant les étangs de la Minière. Elle consiste à venir clipper une bande plastique de manière hélicoïdale le long des parois.

Pour des problématiques d'étanchéité, SQY réhabilite également les regards et certaines canalisations visitables par la projection d'enduits.

SQY peut ainsi réhabiliter ses réseaux par l'intérieur, manière plus simple à mettre en œuvre qu'un chantier en tranchée ouverte classique tout en limitant les nuisances générées sur la circulation des piétons et véhicules.

RÉHABILITATION PAR L'INTÉRIEUR : BILAN 2023

Au 15 septembre, 800 mètres de canalisations ont été réhabilités :

- Rue de Montfort à Trappes ;
- Avenue Ampère à Montigny-le-Bretonneux ;
- Quartier de Provence à Maurepas.



LES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE

Grâce à l'effet levier des financements de l'ANRU et du Département des Yvelines, quatre quartiers prioritaires politique de la ville de SQY bénéficient d'un renouvellement urbain ambitieux.

Quatre Quartiers Politique de la ville sont concernés par des programmes pluriannuels de rénovation urbaine : trois dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), et bénéficiant de crédits de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine : les quartiers des Merisiers et de la Plaine de Neauphle à Trappes, le Valibout à Plaisir et le Bois de l'Étang à La Verrière. Un quatrième projet (hors ANRU) concerne le quartier des Petits Prés à Elancourt. Près de 25 000 habitants vivent dans ces QPV.

En plus de l'ANRU, le Département des Yvelines est également un financeur majeur (PRIOR'Yvelines) aux côtés de SQY, des communes et des bailleurs sociaux.

Ces quatre projets représentent environ 500 M€ d'investissements, tous maîtres d'ouvrages confondus (dont 50 M€ portés par SQY). Ils visent à augmenter la diversité de l'habitat, à favoriser la mixité fonctionnelle, à renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants. Le tout en visant l'efficacité énergétique.

Ces projets induiront sur la période 2020-2030 la démolition d'environ 1000 logements locatifs sociaux (LLS) datant des années 1960 à 1980 : ces logements seront reconstruits. 665 LLS seront réhabilités, 1870 LLS résidentialisés, et l'ensemble des espaces publics requalifiés. Enfin, 11 équipements publics seront construits ou réhabilités.



© G. Robin

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Sur le volet de l'accompagnement social :

- Les projets induisent le relogement d'environ 800 ménages ;
- Un total d'environ 300 000 heures d'insertion devraient être réservées aux publics éligibles éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, les projets de Plaisir, de La Verrière et de Trappes s'inscrivent dans la démarche EcoQuartier.

En 2023, les projets sont entrés dans leur phase pré-opérationnelle : reprise des plans guide des Petits Prés et du Bois de l'Étang, élaboration de l'étude d'impact du Valibout, lancement des diagnostics environnementaux et des études de sols... SQY a par ailleurs mené une étude de cadrage pour la mise en place d'une démarche d'économie circulaire dans le BTP à l'échelle des 4 projets.

ANRU+ À TRAPPES

Le projet de Trappes bénéficie de financements publics à hauteur de 3 M€ afin de permettre aux maîtres d'ouvrage (ville, bailleurs, SQY) de développer des expérimentations selon 2 axes :

- L'utilisation de solutions constructives biosourcées et/ou bas carbone dans le cadre des constructions neuves et des réhabilitations.
- La mise en place d'une boucle d'économie circulaire, en partant des matériaux issus des démolitions.



GESTION DES BIENS RAISONNÉE

Au sein des services de SQY, le mobilier peut connaître de nombreuses vies : réparation, vente, redéploiement... Plusieurs options sont possibles.



© C. Lauté

Gestionnaire de plus de 30 sites sur l'ensemble du territoire, le service Gestion de biens de SQY veille à l'accueil des usagers et au confort des agents. Dès l'acte d'achat, le service est attentif à la qualité et aux normes de fabrication. Il peut aussi acquérir du mobilier d'occasion afin de lui donner une seconde vie.

CERTIFICATION NF-OFFICE EXCELLENCE CERTIFIÉ

Lors de l'achat du mobilier, SQY veille à la certification NF-Office Excellence Certifié. Né de la volonté des fabricants de mobilier de bureau de s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale au-delà du seul niveau de qualité des produits, ce label permet d'évaluer les dimensions environnementale et sociétale du produit. La certification intègre l'ensemble des prérequis en matière de sécurité, de conformité à la réglementation et aux normes européennes, de qualité et de performance à l'usage des produits. Elle reprend les critères de l'ancien référentiel « NF Bureau Sécurité-Confortique » reconnu par les acheteurs publics et privés depuis plus de 20 ans. Ainsi, la certification permet un achat responsable et durable.

UN MOBILIER OPTIMISÉ

Tout au long de sa vie au sein des services de SQY, le mobilier est géré et optimisé au quotidien. Pour cela il existe plusieurs méthodes. Le mobilier abîmé est réparé sur place par les agents de SQY.

Quant au mobilier ou matériel déclassé, il peut-être :

- Redéployé dans un autre site géré par SQY qui en exprime le besoin ;
- Vendu à d'autres collectivités du territoire ou à des particuliers par le biais de ventes aux enchères sur Agora Store, site Internet dédié à la vente aux enchères des biens d'occasion des mairies, des organismes publics et des grandes entreprises. Ainsi, la revente de biens dans une démarche d'économie circulaire et de transparence est facilitée ;
- Recyclé en collaboration avec un organisme agréé par l'état, Valdelia. Cet éco-organisme créée en décembre 2012 répondant à la réglementation du Grenelle 2, s'est engagé à respecter les impératifs de recyclage relatifs à la responsabilité élargie du producteur (REP). Il propose une évacuation et un traitement écoresponsable du mobilier de bureau. Pour ce faire Valdelia collecte, trie et recycle le mobilier professionnel gratuitement. Ce mobilier est revalorisé et peut être réutilisé dans l'une des 60 structures de l'économie sociale et solidaire qui ont signé un accord avec lui, accord qui leur permet d'être soutenues financièrement lorsqu'elles réutilisent du mobilier professionnel ;
- Évacué vers une déchetterie du territoire qui en assurera la bonne élimination.

Grâce à ces actions plurielles, la collectivité satisfait à plusieurs usages et peut également générer des recettes en optimisant ses biens.



RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DE SQY



© C. Loulé



© C. Loulé

Au sein de SQY, la réduction de l'impact écologique passe par des actions menées au sein de deux services : la reprographie et le courrier.

SERVICE REPROGRAPHIE

Le service Reprographie existe depuis la création de la ville nouvelle dans les années 1970 et a évolué en fonction des besoins de la collectivité. À ce jour, il est composé de deux agents reprographes qui assurent l'impression des différents supports de communication en fonction des besoins de l'ensemble des collaborateurs de SQY :

- Signalétique pour les différents événements du territoire,
- Impressions depuis le format de la « carte de visite » aux affiches A0,
- Etc.

Le service Reprographie est équipé de matériels haut de gamme permettant ainsi une meilleure gestion des dépenses énergétiques et de la gestion des différents consommables (papier, encres...) :

- 2 presses numériques ;
- 1 traceur ;
- 1 massicot ;
- Du matériel de finition...

La technicité des agents et la qualité du matériel permettent d'offrir ces services aux autres collectivités du territoire, pour une gestion maîtrisée des deniers publics. Actuellement, deux collectivités ont signé un partenariat avec SQY et d'autres communes pourraient également rejoindre cette démarche dans les mois à venir.

En parallèle, le service Reprographie assure la gestion du parc des 74 copieurs multifonctions (MFP) mis à disposition des collaborateurs de SQY. Il a choisi des MFP permettant d'assurer :

- Une consommation électrique raisonnée, avec mise en veille automatique ;
- Des impressions par défaut : recto/verso en noir et blanc (représentant 69 arbres épargnés / 273) ;
- La prévisualisation des documents avant impression ;
- Le recyclage des consommables : politique « zéro déchet en décharge ».

SERVICE COURRIER

Le service Courrier existe également depuis la création de la ville nouvelle : tout transite par lui (recommandés, envois en nombre, parapheurs...).

Acheminer la bonne information au bon destinataire, et ce le plus rapidement possible, est d'une importance capitale pour la collectivité.

Les deux appareils assurent deux passages quotidiennement (milieu de matinée et d'après-midi).

L'évolution du mode de fonctionnement des collaborateurs de SQY a permis de réduire considérablement les coûts sur ce secteur d'activité. En effet, le nombre d'envoi de plis a très largement baissé (2016 : 77 311 plis / 2019 : 41 975 plis / 2023 : 20 000 plis). Cette baisse d'activité d'environ 70 %, en 5 ans, permet également d'économiser sur d'autres secteurs tels que la consommation de papier et d'enveloppes.



INTENDANCE ET RESTAURATION



© C. Louyé

À SQY, le service Restauration et intendance multiplie les mesures écoresponsables. Restauration d'entreprise, distributeurs de boissons chaudes et confiseurs, opérations de sensibilisation au développement durable... Il s'agit de réduire toute empreinte environnementale.

RESTAURANT D'ENTREPRISE

Le prestataire de SQY favorise les circuits courts et participe à l'activité économique locale. Il favorise les fruits et légumes locaux et de saison.

Pour l'alimentaire :

- Interdiction des produits étiquetés OGM ;
- Interdiction de tout produit alimentaire ionisé ;
- 90 % de fruits et légumes de saison dont 100 % sur les produits d'origine française ;
- 100 % de steaks hachés sont VBF, poulet fermier label rouge, viandes BBC et nouvelle agriculture.

Pour le non alimentaire :

- Réduction de la mise à disposition de gobelets en carton au niveau des fontaines à eau ;
- Impression des tickets (sans bisphénol A) uniquement sur demande des convives ;
- Des produits lessiviels plus sûrs pour nos collaborateurs : sans substances CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique), sans substances préoccupantes, sans Ether de Glycol de la série E, sans Triclosan... ;
- Des tenues inscrites dans le programme Fibre Citoyenne.

Divers

- Mise en route de l'application « Too Good to Go » : lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Notre prestataire réduit par tous les moyens son empreinte environnementale, de sa consommation de fluides et d'énergie à ses émissions de CO₂, de la logistique au gaspillage alimentaire.

DISTRIBUTEURS DE BOISSONS CHAUDES ET CONFISEURS

Transport

- Favorisation des circuits courts pour le choix des fournisseurs ;
- Favorisation des circuits courts pour le développement de la clientèle ;
- Optimisation des tournées pour limiter les distances et temps de trajet ;
- Sensibilisation de nos collaborateurs à une conduite éco responsable.

Recyclage

- Recyclage de tous les emballages via la collecte sélective de l'agglomération ;
- Gobelets et spatules en carton : recherche et proposition de consommables compostables ;
- Réutilisation et recyclage des bonbonnes à eau ;
- Recyclage des cartouches de gaz.

Les distributeurs favorisent l'utilisation de mugs ou gobelets réutilisables via une incitation financière et une détection de la présence de gobelets dans le réceptacle du distributeur.

Sensibilisation au développement durable

- Utilisation de produits de nettoyage biodégradables ;
- Soins et maintenance préventive du matériel pour allonger sa durée de vie ;
- Restauration et remise en service de matériel d'occasion quand le client l'accepte.



UN PARC DE MATÉRIEL GÉRÉ ET OPTIMISÉ

SQY investit tous les ans dans le renouvellement du matériel scénique spécifique afin de permettre aux équipements et à la régie technique de fonctionner avec du matériel performant, de suivre les évolutions technologiques afin de répondre aux demandes des porteurs de projets et de garantir la sécurité des personnels.

UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ

Depuis 2008, dans l'optique d'assurer le renouvellement du matériel scénique dans la dynamique du travail en réseau impulsée par la direction de la Culture, a été mis en place un groupe de travail investissements piloté par la Direction du Rayonnement culturel (constitué des responsables techniques du TSQY et de la Régie Technique événementiel).

Dans un cadre financier contraint, ce groupe de travail a poursuivi trois objectifs :

- Réaliser des achats concertés et adaptés aux nécessités et besoins de chaque structure en mettant en place des appels d'offres ;
- Animer une mutualisation du parc de matériel pour mieux dépenser tout en développant le prêt (cf. Fiche III-12 Mutualiser les ressources). Cette mutualisation a permis de générer une économie de 324 000 € sur une année de fonctionnement sur l'ensemble des communes signataires (évaluation financières réalisées sur la base d'une grille tarifaire qui permet de valoriser les prêts dans la durée, un coefficient dégressif est appliqué pour les prêts de longue durée).
- Rationaliser l'utilisation du matériel existant au regard des nouveaux achats.



© C. Lourté

PRIORISER L'ACHAT DE MATÉRIEL À RENDEMENT OPTIMISÉ

Il est à noter qu'en 2023 le matériel scénique a connu une forte augmentation des coûts à l'achat liée à l'inflation et au développement de nouvelles technologies (entre 10 et 20 % en fonction des familles de matériel).

Cependant, le développement de nouvelles technologies permet par ailleurs une baisse des coûts de fonctionnement et un meilleur rendement.

Le service événementiel de SQY et la régie technique attachée visent plusieurs objectifs face au défi du développement durable :

- Utiliser des matériels moins gourmands en puissances électriques ;
- Vendre et recycler les matériels après plusieurs affectations et usages ;
- Viser la réutilisation des éléments de décors produits pour les événements ;
- Mieux gérer les déchets produits lors des événements en limitant les impacts : limiter les impressions à usage unique, limiter la mise à disposition de bouteilles d'eau en plastiques ;
- Travailler avec des prestataires qui valorisent le réemploi et les matériaux recyclés.



SENSIBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES POUR ACCOMPAGNER LA RESPONSABILITÉ TERRITORIALE DES ENTREPRISES

SQY favorise l'émergence et le développement des synergies entre acteurs économiques notamment dans le cadre d'activités à impact et répond à leurs attentes pour accompagner leurs transitions.

Un workshop RSE est proposé plusieurs fois dans l'année aux acteurs économiques pour échanger sur leurs stratégies, leurs projets et proposer des actions collectives à impact. En 2023, ces workshops et ateliers thématiques ont abordé les thèmes suivants : économie circulaire, environnement, mobilité, santé, mécénat de compétences...

ÉVÉNEMENTIEL : SYNERGIE EN FAVEUR DES ACHATS RESPONSABLES

Pour favoriser les achats responsables et créer du lien entre entreprises classiques et structures de l'économie sociale et solidaire, SQY a proposé dans le cadre de la convention d'affaire SQY IT des rendez-vous « B to B » en partenariat avec le Club Busin'ess 78 et Activit'Y, l'agence interdépartementale d'insertion 78/92. Plus de 12 structures de l'économie sociale et solidaire ont ainsi présenté leurs activités et services dans un « corner » d'achats responsables.

La conférence « Business impact : se lancer ou développer sa politique d'achats responsables » a présenté les grandes étapes de la mise en place d'une politique d'achats responsables et les bonnes questions à se poser pour mesurer son impact. Elle était animée par la Mission ESS de la Région Ile-de-France et l'accélérateur ESS d'HEC Paris (initié et soutenu par la Région Ile-de-France).



© C. Laulé

UNE COMMUNICATION SPÉCIFIQUE

En 2023, SQY propose la seconde édition du book des acteurs de l'ESS de SQY : plus de 50 structures y présentent leurs activités et leurs impacts sur le territoire. Les entreprises classiques peuvent y sourcer des partenaires ou des prestataires pour développer leurs achats responsables. La programmation du « mois de l'ESS » a invité les habitants et les acteurs économiques à découvrir l'innovation sociale. Pour accompagner le développement de l'entrepreneuriat à impact, la chambre de l'économie sociale et solidaire a animé une conférence pour découvrir un panorama sur la Finance solidaire et les différents outils de financement.

Tout au long du mois de l'ESS, SQY a diffusé des vidéos présentant des structures ESS du territoire pour découvrir ceux qui font l'économie autrement : coopératives, fondations, associations, mutuelles et entreprises adaptées.

DÉVELOPPER DES ACHATS LOCAUX

Sur SQY IT, la vitrine Made in SQY a mis en valeur les producteurs, artisans, chercheurs et entrepreneurs du territoire de l'agglomération : molécule SQY thérapeutics, satellite, bois de l'ONF, créations chocolatées, bijoux et miel, safran, ratatouille, livres d'anglais immersifs, jeux de société...



LA DATA AU SERVICE DE LA TRANSITION

Smart Territoire en devenir, SQY s'appuie de plus en plus sur les outils numériques écologiques afin d'appuyer ses différentes politiques publiques. Plusieurs expérimentations en attestent, notamment Mobilize et Entropy.

Depuis 2021, SQY déploie des actions en vue de devenir un Smart Territoire, c'est à dire un territoire où, à travers différents outils numériques, des services publics et des politiques publiques sont pilotés par la donnée. S'appuyant sur de nombreux cas d'usages déjà mis en œuvre (gestion de l'éclairage, des bassins de rétentions d'eau pluviale, des routes, du stationnement, des bornes de recharge électrique, de la collecte des déchets, ...), il s'agit désormais d'adresser spécifiquement des problématiques écologiques pour améliorer la connaissance du territoire ou envisager de nouvelles solutions.

L'EXPÉRIMENTATION MOBILIZE

Mobilize, marque du Groupe Renault, conduit un projet expérimental d'exploitation des données issues des véhicules connectés permettant une analyse fine du territoire. Les données collectées sont anonymisées et agrégées. Elles sont ensuite traitées par des algorithmes afin de fournir des réponses sur différents cas d'usage (identification de zones de danger, identification des zones blanches de stations de recharge VE, qualité de la voirie...).

L'un de ces cas d'usage concerne la réduction de la pollution atmosphérique : Mobilize regarde le comportement réel des conducteurs (freinages, accélérations...), le trafic réel, l'infrastructure et guide ensuite les territoires pour prendre les mesures destinées à diminuer significativement les émissions de NO2. Saint-Quentin-en-Yvelines devient ainsi la vitrine des innovations développées par Mobilize.



© C. Lauré



© C. Lauré

L'EXPÉRIMENTATION ENTROPY

Le projet d'expérimentation Entropy consiste à exploiter les possibilités offertes par la multiplication des données circulant sur le territoire (véhicules connectées, smartphones, open data...) pour développer de nouvelles manières d'acquérir des connaissances sur la mobilité, l'environnement et le comportement des usagers.

Les solutions développées, basées sur une intelligence artificielle, doivent permettre l'identification des comportements de mobilité et ainsi un diagnostic multimodal des déplacements. Cette data doit permettre à la collectivité de faire de meilleurs choix en matière d'emplacements stratégiques d'infrastructures (pistes cyclables, bornes de recharges...). Il s'agit également d'accompagner les changements de comportement des usagers vers des modes de déplacement à l'empreinte carbone limitée (de la voiture au vélo ; accompagnement de l'électrification du parc ou le développement du covoiturage / autopartage).



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



© C. Lavié

COIGNIÈRES

→ Actions récurrentes

- **Zéro phyto** depuis 2009 sur tous les espaces verts gérés par la commune et depuis 2015 pour les cimetières.
- **Gestion différenciée des espaces verts** : tonte tardive, fauchage tardif. Certains espaces sont laissés en autonomie avec un entretien tous les 6 ans. Taille douce et aménagement des espaces existants en fleurissement durable : plantation de vivaces et de bulbes dans les massifs, utilisation du port libre dans certains espaces et présence de prairies fleuries à certains endroits de la commune.
- Gestion d'un **rucher communal** de 11 ruches depuis 2015.
- Labellisation 2 Fleurs « **Villes et Villages Fleuris** » au concours régional.
- Accueil d'un **maraîcher en Drive** à la gare de Coignières le mercredi soir de 18h à 20h.
- Sauvegarde de **variétés anciennes de fruitiers** sur l'allée des Pommiers.
- Production végétale avec **lutte intégrée** (annuelles, bisannuelles, plantes d'intérieur) de la commune réalisée dans le respect de la charte Agriculture Biologique. Mise en place de la lutte intégrée dans les serres.
- Les groupes scolaires de la commune (Gabriel-Bouvet et Marcel-Pagnol) sont des **refuges LPO** (Ligue de Protection des Oiseaux). Actions de sensibilisation menées avec les écoles.
- Partenariat avec le **Conservatoire de l'Abeille Noire d'Île-de-France** de Bullion en vue de favoriser la protection et dissémination de l'abeille noire.
- Marché de **fournitures de bureau** : instauration de clauses sur l'évitement d'emballages ou emballages recyclés. Marché ménage et vitrerie : Produits devant être éco-certifiés et éco-labellisés.
- Convention de partenariat avec les **associations SPA et ASDAC** pour le suivi, le trappage et la stérilisation des chats errants et le contrôle des populations.
- Développement du **covoiturage au sein des services**.
- Lutte contre les **dépôts sauvages** : délibération pour la mise en place d'un tarif d'enlèvement des dépôts sauvages.

- Installation de fontaines à eau dans différents bâtiments communaux : mairie, CDL, maison du voisinage et achat de gourdes pour le personnel du CTM. Mise en place de gobelets réutilisables.

→ Actions 2023

- Partenariat avec **Terres de Liens et les Champs des Possibles** en vue de l'installation d'un porteur de projet en agriculture.
- Réalisation du **PADD dans le cadre de la révision du PLU** affichant la volonté politique en faveur de la transition écologique accentuée également par la mise en place du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
- Remplacement de 105 mètres linéaire à la haie du **cimetière de Chevreuse** : dessouchage et arrachage et nouvelle plantation de haie diversifiée à la fin de l'automne.
- Abris avenue Dassault en **bois avec toiture végétalisée**.
- **Tri des déchets** à la Résidence Autonomie pour les résidents et en cuisine.
- **Atlas de la Biodiversité Communale** : Réalisation de l'état des lieux et élaboration d'un programme d'actions incluant des inventaires floristiques et faunistiques.

ÉLANCOURT

- En 2023 la commune a créé la **première cour « oasis » sur son territoire**, à l'école élémentaire de la Villedieu et après avoir impliqué le corps enseignant de l'établissement dans la réflexion. Elle comporte 1000 m² de surface perméable décomposée en 3 types de parcelles (engazonnées - pavés enherbés et copeaux). Ceci permet de nouveaux usages (classe en extérieur, espaces récréatifs variés...), le tout complété par l'aménagement de 2 espaces ludiques tournés vers le parcours sportif. Des arbres ont été ajoutés ainsi que des toiles marines tendues afin d'offrir une grande capacité d'ombrage. La clôture de la cour est agrémentée d'une succession de panneaux opaques et de haies libres mixtes. Des supports de plantations pédagogiques sont mis à disposition ainsi que des assises habillant des gabions, permettant d'accueillir une faune appréciant les abris secs et chauds.
- **Recrutement d'une chargée de mission biodiversité** pour accompagner les projets d'aménagements et de réaménagements, animer des missions pédagogiques auprès du public, du scolaire, voire de professionnels et pour tout autre recensement et expertises environnementales.
- **Zéro-phyto** (depuis 2015 y compris dans les 2 cimetières de la ville) : entretien des cimetières (mécanique et manuel) ; mise en place d'un programme de désherbage mécanique, manuel et thermique (alternative au désherbage chimique). La commune dispose de 2 balayeuses équipées spécifiquement d'un balai de désherbage. Tolérance à la présence d'adventices pour un nouvel essor de la biodiversité de la faune et de la flore. Désherbage mensuel des cimetières.
- **Déminéralisation progressive des sols** depuis 2021 (+1ha de végétation depuis 2019) : les nouveaux aménagements minéralisés voient leurs pentes étudiées pour l'écoulement des eaux de pluie vers les sols perméables.
- Définition d'une **palette végétale pérenne** pour chacune des 3 strates : basse, moyenne et haute.
- **Suppression de la production de plantes annuelles et bisannuelles** au profit de vivaces, de graminées et d'arbustes sélectionnés en fonction de leurs caractéristiques. Le choix a pour objectif d'assurer la bonne tenue du végétal en fonction du climat, du type de sol et de l'exposition.
- **Retrait progressif des supports hors sols**, hormis sur quelques sites sous contrainte, tous les supports hors sols seront retirés d'ici 2025, programme de végétalisation des surfaces imperméables, minérales... Diminution conséquente des besoins en arrosage sur la commune.
- Augmentation de la **production interne** (multiplication et jeunes plants) : déploiement accru de plantations répondant au programme de gestion différenciée.
- Développement de l'**ombrage naturel** : plantations accrues d'arbres et de cépées arbustives sur l'espace public.

- **Mise en place d'un programme de gestion** différenciée sur l'ensemble des espaces publics de la commune impliquant le service Espaces Verts et les prestataires et accompagné d'une communication auprès des habitants les incitant à suivre cette démarche.
- **Pratique du port libre** pour tous les nouveaux aménagements et réaménagements. Priorisation de la taille douce sur les sites ne le permettant pas. Retrait progressif des haies compactes (changement d'essences) pour des haies libres ou semi libres.
- **Généralisation d'aménagements paysagers pérennes** ne réclamant pas de suivi d'arrosage (hors garantie reprise). Incorporation de l'arrosage automatique avec programmation à distance sur certains sites. La ville dispose de 19 sites paysagers en arrosage automatique et avec un objectif de 20 à 25 sites d'ici 2024 au regard des projets d'envergure programmés.
- **Paillage systématique de tous les massifs** (arbustes, vivaces, graminées et annuelles) pour réduire l'évaporation de l'eau.
- **Plantes couvre-sols** : développement de l'utilisation plantes couvre-sols pérennes pour limiter la pousse des adventices plus efficace que le paillage, et limiter les besoins en copeaux de broyage devenus excédentaires à la production des copeaux. Rôle du maintien de la fraîcheur du sol conservé, diminution du temps et coût d'entretien, favorisation des niches écologique pour la petite faune.
- **Production de copeaux** par le broyage des branchages issus des tailles et élagage en régie, qui sont ensuite étalés dans les massifs.
- **Agriculture urbaine** : « Potager au cœur de sa résidence » : Résidence l'Astrolabe – quartier ZAC des Réaux.
- **Création de « vergers participatifs »**, 7 sites à l'automne 2023, avec visites pédagogiques scolaires.
- **Aménagements pour la petite faune** : augmentation des nichoirs à mésanges et chauves-souris. L'hôtel à insectes du rond-point du Pré-Yvelines a été retiré pour rénovation. Les éclairages publics évoluent vers des ampoules à Leds tout en tenant compte des longueurs d'ondes les moins diffusantes et perturbantes pour la faune nocturne. Chaque projet paysager prévoit des strates (arbres, arbustes, parterres) favorables à l'installation des oiseaux et des insectes.
- **Gestion de deux ruches** par un apiculteur sur une parcelle communale au Village (mise à disposition à titre gracieux de cette parcelle via une convention d'occupation du domaine public).
- **Dématérialisation** au maximum de toute forme de documents : dossiers DOE, rapports, factures...
- Politique pour **réduire ses impressions de bureau et photocopieurs** réglés par défaut en recto-verso.
- Parc de **matériel électrique pour l'entretien des espaces verts** (taille-haies, débroussailleuses, tronçonneuses, souffleurs).
- Adhésion au déploiement de **stations de remisage de trottinettes électriques de SQY** : 28 stations réparties sur le territoire d'Élancourt pour un total de 80 trottinettes électriques.
- Participation à l'étude SQY sur le **développement des circuits courts** et l'introduction de produits locaux en restauration collective publique municipale et intercommunale.
- **Restauration scolaire** :
 - Du Bio : 2 menus 100% Bio mensuels et tout le long de la semaine des produits bio seront servis plus particulièrement.
 - Circuits courts et produits du terroir favorisés par le prestataire Sodexo. Parmi ses fournisseurs principaux, le prestataire s'appuie notamment sur des producteurs yvelinois tels que la ferme de Viltain (yaourts et fromages blancs) à Jouy-en-Josas, les Moulins de Brasseuil (farine) à Auffreville-Brasseuil, les Vergers des Préaux (pommes et poires) à Ecquevilly ou bien Christian Hubert (lentilles) à Beynes. Le pain provient d'une boulangerie de la ville (Quartier Petits-Prés).

GUYANCOURT

- La préservation et la valorisation de la biodiversité sont au cœur des **futurs aménagements urbains dans l'ensemble de la Ville**, comme le futur quartier des Savoirs, le bassin Lewigue dans le quartier des Saules ou la place Jacques-Brel dans le quartier des Garennes.
- Une étude est également en cours sur les **aménagements des cours d'école** (pour leur

création dans le quartier des Savoirs ou leur réaménagement partiel pour l'ensemble des groupes scolaires existants), avec la volonté de créer des cours non genrées et moins minérales.

- Le **second jardin partagé de la Ville** a été inauguré dans le quartier du Pont du routoir. Aménagée par la Ville et gérée par l'association Assos'Regal, cette parcelle de 300 m² permet à tous les volontaires de cultiver divers fruits et légumes tout en créant du lien social. En parallèle, l'association a la volonté de développer une démarche pédagogique autour de ce jardin partagé et d'accueil des jeunes Guyancourtois. L'aménagement du jardin a été complété par la mise en place d'un composteur de quartier, qui est le deuxième sur la Ville.

LA VERRIÈRE

- Aménagement d'une **sente piétonne et déminéralisation** des espaces.
- Poursuite de **labellisation** : 2^{ème} pétale « Ville et Village fleuris » et trophée du cimetière.
- Poursuite de la **lutte contre les dépôts sauvages** et actions de **nettoyage** dans les quartiers par le biais des chantiers jeunes.
- Plantation de **vivaces** dans l'espace situé devant la Mairie (ancien bassin).
- Impression systématique en **recto verso sur les copieurs**.
- Participation des riverains au **choix de leur arbre sur une place** sous forme de vote.

LES CLAYES-SOUS-BOIS

- Continuité de la Plantation de la « **forêt-jardin** » avenue Jacques-Duclos, derrière le collège la Fosse aux Dames.
- Accès aux services et conseils de l'**Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)** lors des manifestations et d'une conférence sur la rénovation énergétique.
- La présence du « **nomad appart** » lors de la semaine du développement durable.
- Installation de **trottibox**.

MAGNY-LES-HAMEAUX

- **Aménagement d'un parcours plantes comestibles cultivées et sauvages.** Aménagement de plusieurs parcours comestibles cultivés et sauvages qui référencent et valorisent les ressources végétales, cultivées ou sauvages poussant sur toute la commune. Les itinéraires en boucle sont accompagnés de panneaux explicatifs permettant de profiter de ce qu'apportent les végétaux. Sensibilisation par la mise en place d'actions spécifiques pédestres ou à vélo.
- **Poursuite du projet « Ma cour passe au vert ».** Végétalisation et déminéralisation de deux cours d'écoles (1200 m²) afin d'apporter de l'ombre, de la fraîcheur, de la biodiversité et de permettre l'amélioration de la gestion des eaux pluviales. En 2023, le dispositif « Ma cour passe au vert » concerne les écoles maternelle et élémentaire André-Gide.
- **Développement des projets jardinage au sein des accueils de loisirs.** De nombreuses activités sont proposées autour de la plantation d'herbes aromatiques et légumes. Un espace potager a été aménagé dans un des accueils de loisirs.
- **Adoptez une poule.** Réunion organisée avec Tanguy Lorphelin, fondateur de « A chacun sa poule » qui a présenté les avantages d'adopter une poule pour réduire les déchets alimentaires et expliquer comment en prendre soin. La livraison de 200 poules a eu lieu le 10 mai sur le parvis de la mairie.
- **L'atlas de la Biodiversité Communale.** Organisation d'inventaires participatifs de la Faune et la Flore avec une sensibilisation à la diversité du monde vivant. Ces inventaires participatifs permettront ensuite de dessiner une cartographie précise de notre biodiversité locale. Organisation de nombreuses animations en interne et avec des associations :
 - Création de boules de graisse et de bombes à graines pour les oiseaux ;
 - Création de colliers à chat pour faire fuir les oiseaux grâce à la couleur « flashy » des colliers et des grelots accrochés ;
 - Création d'un tunnel à hérissons dans le but de récupérer les empreintes et ainsi répertorier la population de hérissons présente en ville ;

- Stage photo naturaliste ;
 - Observation des insectes nocturnes ;
 - Fête de la nature ;
 - Balade plantes comestibles.
- **Poursuite de végétalisation du cimetière.** Toujours dans la démarche « zéro pesticide » et après la végétalisation du cimetière de l'Orme au Berger, le service des Espaces verts a poursuivi la végétalisation du cimetière Saint-Germain autour de l'Église au village. Ainsi, les gravillons des allées et les haies de laurier ont disparu pour laisser place à de l'engazonnement, des arbustes et des plantes vivaces.
- **Fabrication et installation d'hôtel à insectes.** Ces structures permettent de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, à l'importance de la biodiversité. À Magny-les-Hameaux, il en existe un peu partout dans la Ville à la suite d'initiatives collectives (construction par des habitants avec le Centre social Albert-Schweitzer) ou par les jardiniers de la Ville.
- **Lutte biologique avec l'installation et l'entretien de nichoirs à mésanges charbonnières.** Afin de lutter contre la processionnaire du pin, la mairie a opté pour une solution écologique en installant des nichoirs à mésanges, cette dernière étant le plus grand prédateur naturel de la chenille processionnaire. Dans la continuité, la ville a ajouté des pièges cette année et est actuellement en phase d'entretien.
- **Gestion différenciée.** Afin de laisser place au « naturel », la Ville favorise la pratique depuis de nombreuses années la gestion différenciée de ces espaces verts. Plusieurs massifs de tapis floraux composés de fleurs annuelles ont été remplacés par des plantes structurantes (des graminées et des vivaces). La gestion par pâturage et par la fauche tardive permettent de favoriser le développement d'espèces prairiales et de maintenir la biodiversité en offrant une source d'alimentation et d'habitat pour de nombreuses espèces d'insectes, oiseaux et de petits mammifères.
- **Lutte contre la renouée du Japon sur le Terrain du Clos aux Roses.** Chantier participatif organisé par la Ville en partenariat avec le PNR et l'association Magny en transition. Le service Espace Public est intervenu pour racler les tiges coupées et décompacter le sol sur les zones de renouées préalablement repérées. Les mottes de terre extraites ont ensuite été fragmentées pour pouvoir être nettoyées, à la main par les bénévoles nombreux à avoir répondu présents à l'appel.
- **Déco Récup :** décorations de la Ville pour les Fêtes de fin d'année ». Depuis deux ans, les équipes des services techniques décorent la ville (les massifs, les ronds-points ...) grâce à leurs propres œuvres réalisées à partir de matériaux de récupération. Des troupeaux de rennes en bois recyclé avaient ainsi élus domicile dans les différents hameaux et quartiers de la Ville.
- **Troc de plantes et distribution de fleurs.** Le troc des plantes permet la rencontre entre jardiniers professionnels et amateurs afin de s'échanger des semences, des plants à repiquer, des boutures... ainsi que des conseils. Le mercredi 10 mai 2023, les agents des espaces verts ont distribué les fleurs retirées des massifs en vue du renouvellement en privilégiant les plantations de vivaces plus économes en eau.
- **Préservation de la faune sauvage nocturne.** Une soirée de sensibilisation et d'échanges a eu lieu sur les bienfaits de l'extinction de l'éclairage public. Intervention d'un spécialiste des chauves-souris afin de comprendre l'importance de cette action sur les espèces nocturnes.
- **Vente aux enchères du matériel réformé.** Depuis 2017 la ville a vendu aux enchères un grand nombre d'objets et de matériels déclassés via une plateforme dédiée (brosse de désherbage, tondeuse, épandeur, chaises, poussettes...).
- **Programmation thématique environnementale.** Programmations de spectacles, expositions et projections suivies de débats sur des thématiques liées à l'environnement et à l'alimentation. Association avec les fermes locales et mise en avant des circuits courts.
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire.** Après la mise en place concluante de bornes de tri dans les restaurants des écoles, déploiement de ces bornes en septembre 2023 dans les restaurants des centres de loisirs avec pesées des plateaux. Poursuite du partenariat avec l'entreprise Moulinot pour la valorisation des biodéchets.

→ Démarche éco-responsable au sein des services de la commune:

- Mise en place d'une démarche plus éco-responsable dans l'organisation des événements de la ville (réduction des déchets, gestion de l'eau raisonnée, utilisation d'éco-cups, une attention plus poussée aux modes de déplacements du publics...).
- Renouvellement progressif des équipements scéniques afin de réduire la consommation énergétique.
- Réduction de la communication papier et numérisation des supports de billetterie.
- Confection des repas des artistes et buffets événementiels à partir de produits locaux et/ou issus d'une agriculture raisonnée.
- Collecte de radiographies médicales organisée par le Lions Club Environnement Yvelines grâce à un bac de collecte au sein de l'hôtel de Ville. Le bénéfice permettra de financer des actions en faveur de la nature.

MAUREPAS

→ Préservation des ressources en eau.

- Récupérateurs d'eau (17000 litres) pour les serres municipales.
- Arrosage automatique des massifs de vivaces : arrosage plus progressif pour une bonne captation de l'eau, fonctionne tôt le matin pour éviter l'évaporation. Cela génère 30% d'économies d'eau.

→ Gestion responsable des espaces verts.

- Achat d'arbres auprès d'une pépinière locale des Yvelines pour favoriser les circuits courts. Récolte du bois lors de la taille des arbres de la ville, qui sera broyé et utilisé pour pailler les massifs.
- Installation de plantes vivaces associées au paillage permettant une meilleure gestion des ressources en eau.
- Fin 2020, la ville a été récompensée par une 3ème fleur au concours des « Villes et Villages fleuris ».

→ Biodiversité

- En 2021 : Installation d'une longue vue au bassin de la Courance pour l'observation de la faune.
- En 2022 : installation d'un cône d'écoute de la faune au bassin de la Courance.
- 76 nichoirs à mésanges installés sur la ville, pour la lutte contre les chenilles processionnaires.
- 10 hôtels à insectes installés sur la ville.
- En 2023, Création d'une micro forêt.

→ Ville comestible

- Aménagement de deux vergers urbains ouverts à tous. Ces espaces naturels assurent des fonctions d'éducation, de création de lien social et de paysage. Ils sont conçus comme des lieux de refuge pour la biodiversité grâce à la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers, de zones de prairies florales ou encore à l'installation de refuges pour les insectes.
- Aménagement de massifs de plantes potagères et aromatiques dans les espaces verts municipaux.

→ Gestion responsable des déchets

- Mise en place d'une gestion plus responsable des déchets du marché alimentaire en collaborant avec une entreprise des Yvelines. Chaque mois, près de 90% des déchets générés sont valorisés. Opération ciblée sur la promotion des emballages réutilisables à travers un marché « zéro déchet » : distribution aux clients de sacs de vracs offerts par la Ville et l'association des commerçants du marché.
- Mise en place de la collecte des stylos et autres instruments d'écriture usagés dans le but de les recycler via le programme Terracycle dans les écoles et équipements municipaux.
- 2022 et 2023 : organisation d'ateliers éco-gestes dans les écoles.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Parution du deuxième Rapport Annuel de Développement Durable.** Cette deuxième édition s'appuie sur le format du premier pour présenter les différentes actions et projets mis en place par la commune dans le cadre du développement durable, afin de permettre une facilité de lecture et de repérage des différentes thématiques du développement durable. Le plan vélo porté par la municipalité depuis le début du mandat est désormais un chapitre spécifique du rapport. Retrouvez le rapport de développement durable : <https://www.montigny78.fr/publications/rapport-2022-developpement-durable/>
- **Vélo Attitude.** C'était une première, une journée sur la thématique du vélo organisée par la ville le samedi 13 mai : « Vélo attitude ». L'objectif consistait à faciliter l'utilisation du vélo au quotidien sur la ville. La journée s'est déroulée en deux temps. L'après-midi au Centre Sportif Coubertin, les associations vélos de la ville, les services de la ville et des partenaires étaient présents autour de 4 grandes thématiques : « Je m'informe », « Je m'équipe », « Je découvre », « J'entretiens ». Le soir à la salle Jacques-Brel, un documentaire a été projeté. Il a été suivi d'un débat en présence des élus locaux venus présenter les actions mises en place sur le département, l'agglomération et la ville pour le vélo.
- **La biodiversité en vi(II)e.** Lors du second marché du terroir, une journée de sensibilisation à la préservation a été proposée aux visiteurs. Si la thématique était large, chacun pouvait y trouver son compte : les enfants et les moins jeunes lors de stands proposés par la LPO (animations enfants et découverte des refuges LPO de la ville) et le Pôle Science et Nature de la ville ; pour les adultes 4 conférences ont été proposées durant l'après-midi au sein de l'hôtel de ville sur le compostage, les enjeux de la biodiversité, le cycle de l'eau et la présentation de la gestion des espaces verts par les services communaux. Il s'agissait de permettre à chacun de pouvoir trouver l'information ou de découvrir comment préserver la biodiversité au sein de notre commune.
- **Crèche labellisée Refuge LPO.** La ville de Montigny-le-Bretonneux s'est engagée depuis de nombreuses années auprès de l'association LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) dans le cadre de la protection de la faune et de la flore sauvages. La ville regroupe plusieurs refuges LPO sur le domaine public, particulièrement dans des parcs. En 2023, la crèche Charles-

Perrault (établissement communal) a reçu la labellisation Refuge LPO. Plusieurs actions ont permis cette labellisation : installation de nichoirs pour des mésanges, aménagement d'un potager, préservation d'orchidées sauvages, création de zones de fleurs mellifères.

PLAISIR

- L'ensemble des élus et directeurs de la Ville de Plaisir ont participé à une **session de la Fresque du Climat**. Cette expérience a permis d'aborder de manière interactive les défis environnementaux auxquels Plaisir est confrontée.
- La municipalité a mis en œuvre un **plan stratégique de gestion énergétique** axé sur la sobriété énergétique, dans le but de réduire de manière significative la consommation d'énergie et l'empreinte environnementale. Ce plan comporte plusieurs mesures essentielles :
 - Chauffage réduit et maîtrisé dans les locaux gérés par la commune ;
 - Éclairage réduit en énergie : généralisation des ampoules Led dans les bâtiments municipaux, extinction des bâtiments patrimoniaux à partir de 23h, interruption de l'éclairage public entre 1h30 et 4h30 (en partenariat avec SQY), etc.
 - Mesures pour réduire la consommation énergétique : optimisation de l'occupation des bâtiments, progressif renouvellement de la flotte de véhicules municipaux thermiques au profit de modèles électriques, doublement de l'investissement pour la rénovation thermique des bâtiments les plus énergivores, etc.
 - Accompagnement au changement : création d'un comité de suivi et de mesure du Plan, promotion du dispositif « écoWatt », organisation d'ateliers pour les habitants en partenariat avec l'ALEC SQY, mise en place de formations, d'ateliers de sensibilisation, et d'outils pédagogiques destinés aux agents de la Ville...
 - Mesures de solidarité énergétique : élaboration de chartes de sobriété (commerçants, associations hébergées dans les locaux municipaux), soutien des ménages les plus précaires via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

→ **Projet jardin ALSH.** Des enfants d'accueils de loisirs de différents secteurs de la ville ont imaginé et créé des potagers – espaces de vie en différents matériaux (palettes, pneus,..). En 2023, avec le concours du service transition, ces différents potagers ont été équipés en supplément de carrés potagers, de composteurs, d'abri de jardin.

→ **Jardins partagés Petits Copains.** Les enfants du quartier du Valibout ont participé à des ateliers jardinage en partenariat avec le service transition et l'association plaisir en transition. Ces ateliers se sont déroulés en moyenne 3 mercredis par mois avec une fréquence moindre pendant la période de décembre à fin février. Ils avaient pour but de créer un contact entre les enfants et la terre et de leur permettre de faire l'apprentissage d'une alimentation saine.

→ La ville de Plaisir a pris des mesures visant à **rationaliser l'utilisation de la photocopie dans les écoles**, en réponse aux directives de la circulaire de l'Éducation Nationale de préparation de la rentrée. Le quota de photocopies alloué aux écoles est évalué en fonction de l'utilisation qu'en font les équipes pédagogiques.

→ La ville de Plaisir a lancé le **projet de réhabilitation du restaurant scolaire Jacques-Prévert**, associé à une requalification de l'allée des Feuilles Mortes. Il s'agit notamment d'affirmer le caractère de passage public de l'allée des Feuilles Mortes, d'aménager un parvis de qualité reliant les six bâtiments municipaux du site, de valoriser les espaces verts existants et créer de nouveaux espaces en plein air, de favoriser la biodiversité en encourageant la faune et la flore ou encore de mettre en place une stratégie de gestion des eaux à la parcelle en augmentant la perméabilité du sol de 18% à 70%.

→ **Réaménagement du centre-ville** : co-construit avec les habitants (réunions publiques), le nouveau centre-ville (22 ha) s'appuie sur 4 objectifs : maîtriser le développement urbain, faciliter les mobilités douces, réaffirmer l'identité rurale du cœur de village et privilégier des espaces publics attractifs. Le nouveau quartier qui se développera sur les terrains de l'hôpital sera conçu comme un parc habité de 7 ha valorisant le paysage et avec la volonté de restaurer les continuités des trames vertes et bleues. Les espaces extérieurs des copropriétés s'inséreront dans le parc public tandis que les cœurs d'îlots végétalisés offriront des îlots de fraîcheur aux résidents.

Les 1000 à 1200 logements s'inscriront dans les standards actuels de la construction durable, avec une isolation à la hauteur des enjeux actuels de sobriété.

→ **10 cendriers à sondages** ont été installés à Plaisir. Les mégots collectés sont confiés à une entreprise spécialisée qui les valorisera.

• Depuis 4 ans, la Ville végétalise les cours de ses écoles. Objectifs : créer des zones d'ombres et de fraîcheur, désimpermeabiliser les sols et sensibiliser enfants et parents à la biodiversité. Parallèlement, de nombreux projets de jardinage, de bacs potagers ou de prairies fleuries ont ainsi pu être développés sur les sols rendus accessibles.

TRAPPES

→ **Végétalisation de la cour de l'école Jean-Macé** pour en faire une « cour oasis » faisant la part belle à la nature.

→ **Augmentation de la part du bio dans les cantines** scolaires à 45% pour une alimentation plus saine et plus respectueuse des agriculteurs et de la nature.

→ **Deux repas végétariens** à la cantine par semaine pour habituer les enfants à manger moins de viande, réduire les risques de maladies cardio-vasculaires et l'empreinte carbone liée à la viande.

→ **Préfiguration d'un grand plan vélo** pour créer de nouvelles pistes cyclables sécurisées et mise en place de nouvelles places de stationnement sécurisées pour les vélos.

→ Obtention du **label Première Fleur** des Villes et villages fleuris.

→ **Augmentation de 50% du budget** dédié aux espaces verts.

→ **Première édition de la Fête de l'écologie** populaire pour sensibiliser à l'écologie.

→ **Augmentation des exigences en matière de normes environnementales** dans les marchés de la ville.

VILLEPREUX

- **Le bien manger** : une priorité réaffirmée ;
- La mise en place de **vergers et jardins partagés** sur la commune ;
- La promotion de notre **biodiversité et de la végétalisation** en ville ;
- Les actions durables **pérennes**.

VOISINS-LE-BRETONNEUX

- **Création d'un potager partagé à la Manivelle**, en lien avec les habitants et les partenaires du territoire.
- Création de **potagers en permaculture** dans plusieurs écoles.
- **Dématérialisation des procédures administratives** à l'Espace Marianne (demandes de logement, MDPH, carte améthyste, etc.).
- **Poursuite de la promotion des éco-gestes** pour une consommation plus responsable via le point conseil budget.
- **Mise en place de la signature électronique** (moins de déplacements, moins de papier).
- **Intensification de la lutte contre les mégots de cigarettes** via la signature d'un contrat avec l'éco-organisme Alcome.
- **Installation de cendriers pédagogiques** pour lutter contre les mégots sur les espaces publics ;
- **Réduction des achats de sapins de Noël**.
- **Poursuite de la récupération des broyats** suite à abattage pour paillage des massifs.
- Poursuite de la **lutte biologique contre les chenilles processionnaires**.
- Poursuite de la **modification des massifs fleuris** pour limitation des opérations d'arrosages.
- **Réduction du fleurissement aérien** pour limiter les opérations d'arrosage.
- **Poursuite de la politique « zéro produits phytosanitaires »** pour les terrains de sport et les espaces verts d'accompagnement.
- Poursuite de la politique entreprise dès 2017 du **non recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien des cimetières**.

- Poursuite de la mise en place de **paillages dans les massifs** afin de limiter les pousses d'adventices.
- Poursuite de la politique entreprise dès 2017 d'utilisation d'auxiliaires de culture visant à **lutter contre les « nuisibles »**.
- Poursuite du partenariat lancé en 2015 avec un apiculteur visant à **entretenir et à exploiter les ruches** situées à la Croix du Bois.
- Poursuite de la mise en œuvre initiée en 2017 du **programme pluriannuel de remplacement du patrimoine arboré** suite à dépérissement.
- Poursuite des **travaux de requalification des Douves**.
- Poursuite de l'investissement visant à acquérir du matériel permettant de **désherber mécaniquement les voiries**.
- Mise en place d'**arboretum** pour valoriser le patrimoine arboré de la commune.
- Réflexion continue sur la **désimperméabilisation des sols**.
- Installation d'une **cuve de récupération des eaux pluviales** de 50 000 litres au stade du Grand Pré pour l'arrosage des espaces verts.
- **Suppression des bouteilles et gobelets plastiques** lors des réunions, d'événements et de cérémonies.
- Poursuite de la **mise à disposition de poubelles de tri** sur les événements municipaux.
- Installation d'un **jardin partagé** dans le centre sportif Maurice-Laure.
- Poursuite de la politique de **réutilisation par les agents du matériel utilisé dans les équipements** (électroménager, plomberie, meubles) pour éviter d'acheter du neuf.
- Réflexions mises en place avec les agents Hygiène et Restauration pour **proposer de nouveaux modes de fonctionnement qui entrent dans le cadre des directives d'économies d'énergie** : utilisation des fours (ex : réduire à 1 service de restauration si 2 ne sont pas nécessaires...), utilisation des machines à laver le linge.
- **Éclairage public / poursuite (SQY)** : extinction et rénovation de l'éclairage pour passage en Leds.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



1 PERSONNE SUR 10 DANS LE MONDE VIT DANS L'EXTREME PAUVRETE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Écomobilier

Donner, recycler
Un enfant

Écomobilier

Déposer mon jouet ici, c'est la garantie qu'il bénéficiera d'une nouvelle vie : il pourra faire le bonheur d'un autre enfant ou sinon, il sera recyclé.

Toutes les solutions et adresses sur eco-mobilier.fr

Ici, je dépose





04

ÉDUCATION & FORMATION



UN GUIDE POUR DES « PETITS GESTES » AU QUOTIDIEN

Vous vous demandez comment trier vos déchets de manière efficace ? Vous cherchez des lieux où faire réparer vos objets du quotidien plutôt que de les jeter ? Et que diriez-vous de découvrir comment « manger local » et soutenir les producteurs du territoire ? Toutes ces questions trouvent leurs réponses dans la première édition du Guide écocitoyen de SQY.

Le premier Guide écocitoyen de Saint-Quentin-en-Yvelines a été publié au mois de septembre 2023. Cette édition vise à délivrer aux usagers du territoire (habitants, salariés d'entreprises) une information complète sur les éco-gestes qu'il leur est possible de faire au quotidien. Ce document ressource se concentre sur les éco-gestes dans trois domaines essentiels :

- **La Maison** : informations pour effectuer des rénovations durables, optimiser l'isolation thermique, trier efficacement les déchets et économiser l'eau, etc.
- **Mobilité** : opter pour des modes de déplacement variés et alternatifs afin de réduire son impact écologique.
- **Consommation** : comment consommer autrement ? Réparer de nombreux objets du quotidien au lieu de les jeter ? Quelles astuces pour consommer local et « responsable » ?

DES ATELIERS ORGANISÉS EN AMONT

L'élaboration de ce document est le fruit de 5 ateliers organisés dans la seconde partie de l'année 2022 et d'une collaboration étroite entre associations, jeunes, experts des communes et de SQY, membres du Codesqy (conseil de développement) et habitants. Ces ateliers participatifs ont permis aux groupes de travail



© A. Saffre

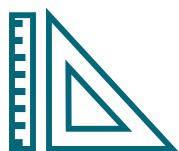
d'élaborer l'avant-sommaire du guide, qui a ensuite été complété par une équipe dédiée (service Développement Durable, TransitionS et Prospective de SQY).

Le premier guide écocitoyen de SQY a été diffusé lors des différents forums associatifs de rentrée. Il est également disponible dans certains lieux publics (notamment les mairies et médiathèques) ainsi que sur le site Internet de SQY : <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fr/actualites/un-guide-ecocitoyen-pour-des-petits-gestes-ecologiques-au-quotidien-26861>

Il fait l'objet d'une réactualisation régulière.

LE GUIDE ÉCO-CITOYEN C'EST :

- 3 parties : la maison, les déplacements et les habitudes de consommation ;
- 52 pages ;
- 31 fiches pratiques : donner une seconde vie aux objets, coviturer, manger responsable...



RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les médiathèques donnent des clés pour comprendre le monde, prendre conscience des possibilités d'action, et contribuent aux enjeux du développement durable.

Les collections favorisent la connaissance de l'écologie et de l'environnement. Les animations proposées toute l'année accordent une place au Développement durable.

PROGRAMMATION D'ANIMATIONS DE SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2023, le réseau des médiathèques a proposé une programmation avec des temps de sensibilisation au développement durable et à la protection de l'environnement tout au long de l'année : vulgarisation scientifique, sensibilisation au recyclage ou encore la création artistique autour des plantes et de la nature. Des temps ponctuels, comme la fresque du climat, ont été articulés avec des temps forts sur le réseau.

La figure de l'arbre a été très présente dans la programmation 2023, tout d'abord dans le cadre de « Graine de Papier » (18 janvier au 1^{er} avril), puis de « Partir en Livre » (28 juin au 1^{er} septembre), avec Izou et Laurent Azuelos autour de leur ouvrage *Arbristoires*. Le festival estival, organisé en hors les murs, a notamment permis de réaliser une œuvre collective sur les 12 communes.

En septembre le réseau des médiathèques était présent à la fête du vélo.

Au dernier trimestre, l'exposition *Nuit du Muséum National d'Histoire Naturelle*, en partenariat avec le Conseil Départemental des Yvelines et plusieurs associations locales, a été accueillie dans deux médiathèques, dont l'une dans le cadre de la semaine du développement durable du 10 septembre au 8 octobre.

Enfin, le festival art-science *Curiositas*, posté par la Diagonale Paris-Saclay, a été accueillie pour la première année sur le réseau des médiathèques. Il s'est teintée de vert avec une thématique autour du vivant et des plantes. Le public a pu profiter d'un cycle d'animations sur le développement des plantes et la danse à Anatole France « Danse avec



© C. Iauré

les plantes », ainsi que d'un atelier sur le pliage autour des champignons au Canal.

GESTION DES COLLECTIONS

Des collections de documents relatifs au développement durable sont disponibles dans toutes les médiathèques du Réseau.

En partenariat avec l'entreprise sociale et solidaire Ammaréal, les documents supprimés des collections sont repris pour être vendus. Les bénéfices de ces ventes sont en partie reversés au Secours Populaire. En 2023 environ 8000 documents ont ainsi été repris.

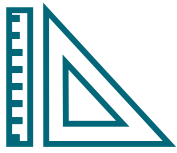
Les documents en trop mauvais état pour avoir une 2^e vie partent dans le circuit de recyclage des déchets ménagers.

AUTRES ACTIONS / SERVICES

Grainothèques dans les médiathèques Jean-Rousselot et Saint-Exupéry : échange de graines entre usagers, valorisation de la biodiversité, rencontres, discussions et partages d'expériences.

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES C'EST :

- un service public gratuit ;
- 12 médiathèques et un bibliobus ;
- + de 500 000 documents ;
- des services en ligne et sur place, des animations ;
- une circulation des collections réduisant les déplacements individuels entre médiathèques.



LA SENSIBILISATION AU CADRE DE VIE AU MUSÉE DE LA VILLE

Le Musée de la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines participe à la sensibilisation des citoyens à leur cadre de vie et à leur patrimoine culturel. Il favorise la connaissance de l'histoire du territoire. Il anime le label « Ville d'art et d'histoire », décerné à l'agglomération pour son engagement en faveur de la valorisation du patrimoine.

LA SENSIBILISATION À L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

L'événement « ArchiWeek », a pour objectif de sensibiliser les différents acteurs et usagers du territoire aux enjeux du patrimoine contemporain et à sa reconnaissance, afin de mieux préserver les éléments caractéristiques ou remarquables. Il a permis de se pencher en 2023 sur l'architecture remarquable d'entreprise. Un inventaire de l'immobilier de bureaux et d'entreprises tertiaires a été réalisé, ainsi qu'une brochure de découverte de ce patrimoine et la réalisation de trois expositions hors-les-murs. L'événement a également donné lieu à la réalisation d'une visite guidée et une journée d'étude sur la patrimonialisation de l'architecture d'entreprise.

LES ACTIONS DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Le Musée de la ville de SQY a développé 2 nouveaux parcours de visite sur le territoire, permettant l'éducation au cadre de vie et à l'environnement mais également la découverte des itinéraires en liaisons douces via les pistes cyclables et les sentes et chemins en privilégiant la marche à pied et le vélo.

L'OPÉRATION « UN MOIS, UNE COMMUNE »

Destiné à valoriser le patrimoine local au plus près des habitants, mais aussi à susciter la participation citoyenne autour des questions de transmission du patrimoine culturel, l'opération



© C. Lauté

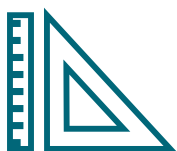
se tient chaque année dans une ville différente du territoire. En 2023, elle a concerné Voisins-le-Bretonneux avec la réalisation d'une exposition sur l'histoire et le patrimoine de la commune, co-réalisée par le musée de SQY et la Ville. Elle a également donné lieu à un « Atelier histoire » où chacun a été invité à contribuer à la construction du récit d'histoire locale.

LES ATELIERS HISTOIRE PARTICIPATIFS

Ces ateliers originaux de construction participative de l'histoire locale permettent d'associer historiens professionnels, amateurs et habitants autour de sujets d'exploration communs. Ils ont donné lieu en 2023 à un partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin et la bibliothèque universitaire pour la mise en place de cycles réguliers et tout public.

LE PATRIMOINE À SQY

- 1 exposition permanente sur l'histoire et le développement du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines (3500 visiteurs/an) ;
- 1500 participants aux visites sur le territoire.



L'ÉDUCATION ARTISTIQUE & CULTURELLE : UN OUTIL AU SERVICE DE L'ÉMANCIPATION DU CITOYEN



© C. Loulé

L'éducation artistique et culturelle (EAC) contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique.

L'EAC offre dès le plus jeune âge les moyens de s'épanouir, de s'intégrer socialement et de participer au développement d'une société de la connaissance.

DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ

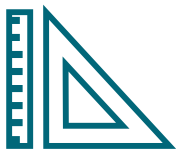
À Saint-Quentin-en-Yvelines, de nombreuses actions sont mises en œuvre, de la maternelle à l'université, dans le cadre de parcours proposés par les équipements culturels communautaires et subventionnés. Mais plus qu'un parcours, l'EAC est un processus global qui considère les jeunes dans leur entièreté, dans l'école et dans les autres temps de vie. Leur permettre de développer curiosité, respect d'autrui, compréhension du monde, esprit critique, constitue autant d'atouts qui favoriseront l'émergence du citoyen de demain.

En partenariat avec l'Académie de Versailles, des parcours sont proposés au sein des établissements scolaires. Fruits de la coopération entre enseignants et artistes ou professionnels de la culture, les actions proposées concourent à accroître l'égalité d'accès à une éducation

artistique et culturel entre tous les élèves. Elles contribuent à améliorer les capacités d'apprentissage et leur permet de se saisir de sujets de société et d'actualité : inégalités entre les sexes, harcèlement, alimentation durable...

À SQY, L'EAC PARTICIPE D'UNE VOLONTÉ D'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE :

- Tous les services culturels communautaires proposent des actions EAC en temps scolaire, hors temps scolaire et pendant les vacances.
- Le Musée de la ville participe par ses ateliers et visites en famille à une meilleure appropriation du territoire de SQY par ses habitants (voir fiche par ailleurs).



DÉMOS : UN DISPOSITIF D'ÉDUCATION MUSICALE ET ORCHESTRALE À VOCATION SOCIALE



© C. Lauté

À Saint-Quentin-en-Yvelines, le projet d'orchestre Demos propose à une centaine d'enfants de quartiers prioritaires d'apprendre gratuitement la musique classique. Cinq communes de SQY sont concernées.

Initié en 2010 et coordonné par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, le projet Demos propose durant 3 ans un apprentissage gratuit de la musique classique à des enfants de 7 à 12 ans vivant dans des quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) ou des zones de revitalisation rurale (ZRR) éloignées des lieux de pratique.

5 COMMUNES CONCERNÉES À SQY

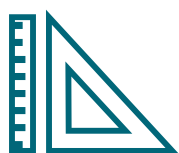
C'est en septembre 2022 que la communauté d'agglomération de SQY se saisit du pilotage du projet sur son territoire, en coopération avec les communes de Chanteloup-les-Vignes, Guyancourt, La Verrière, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir et Trappes. Au total, une centaine d'enfants ont été identifiés par des structures sociales partenaires. Les enfants qui n'avaient jamais eu auparavant accès à la pratique musicale et qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire.

Le dispositif doit sa réussite notamment à un encadrement éducatif adapté, à la coopération entre acteurs de la culture et du champ social, au développement d'une pédagogie collective spécifique, à l'implication des collectivités locales et à l'accompagnement des enfants et des familles.

ENRICHIR LE PARCOURS ÉDUCATIF DES ENFANTS

Son but est d'enrichir le parcours éducatif des enfants, de contribuer à leur bonne insertion sociale, et de favoriser la transmission du patrimoine classique. Demos permet aux jeunes de faire évoluer leur relation aux apprentissages, de gagner en capacité d'attention et de concentration, d'améliorer leur confiance en eux. Il développe chez eux le respect de l'autre, l'envie de communiquer et l'expressivité. Il contribue également à élargir l'accès aux pratiques et ressources culturelles du territoire pour les enfants et leurs familles.

Au-delà de promouvoir la culture, l'équité et l'inclusion sociale, l'Orchestre Demos SQY comporte la particularité de changer de chef ou de cheffe d'orchestre chaque année, en alternant homme et femme. Entre excellence, coopération et engagement, Demos est un modèle de développement personnel de l'enfant qui a déjà fait preuve de résultats durables.



LES PLANS DE MOBILITÉS INTER-ENTREPRISES (PMIE)

Avec l'association d'entreprises Deltas SQY et la CCI Versailles-Yvelines, SQY pilote des démarches de Plans de Mobilité Inter-Entreprises pour mieux répondre aux besoins des salariés et accompagner les entreprises vers une mobilité plus durable.



Depuis 2008, SQY met en place des Plans de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE). Portée par Deltas SQY et la CCI Versailles-Yvelines, cette démarche a reçu un Trophée de la Mobilité décerné par Ile-de-France Mobilités (IDFM) en 2015.

Les PMIE visent à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité des entreprises, et notamment de leurs personnels. Ils contribuent à l'attractivité de SQY (où environ 70 % des emplois sont occupés par des personnes résidant à l'extérieur du territoire) et à celle des entreprises (qui peuvent valoriser leurs actions). Les PMIE intègrent ces problématiques économiques dans les outils de planification comme le Plan Local de Déplacements (PLD) ou le Programme Local de l'Habitat (PLH).

En 2023, 6 secteurs bénéficient d'un PMIE constitué : Pissaloup Clef-Saint-Pierre, Technocentre-Mérantais, Saules-Sangliers, Zone d'Activités Trappes-Elancourt (ZATE), Saint-Quentin Centre et Grand-Plaisir-Villepreux-Les-Clayes. Ils rassemblent plus de 30 entreprises et une majorité des sites de plus de 100 emplois (50 000 salariés).

DES ACTIONS CONCRÈTES

La démarche PMIE permet des réalisations concrètes pour l'accessibilité et l'attractivité des entreprises : renfort de nombreuses lignes de bus ou ferrées, ouverture de la Vélostation ou encore collaboration avec la solution de covoiturage Klaxit.

Chaque année, SQY organise des animations avec les entreprises, notamment à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité. De nouveaux projets sont apparus ces derniers mois. Par exemple, du 30 mai au 23 juin 2023,

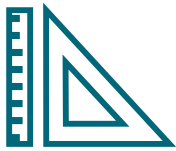
SQY a organisé son troisième challenge vélos inter-entreprises, composé de 3 défis :

- un challenge individuel kilométrique : les cyclistes s'inscrivent individuellement et le nombre de kilomètres parcourus pour le domicile-travail par personne est comptabilisé ;
- un challenge individuel en nombre de trajets : les cyclistes s'inscrivent individuellement et le nombre de trajets parcourus par personne est comptabilisé ;
- un challenge collectif inter-structure sur le nombre de trajets : chaque salarié inscrit au challenge additionne ses trajets avec ceux de ses collègues du même site.

Les trois premiers de chaque challenge ont été récompensés par des places pour des événements sportifs, par des baptêmes de piste au Vélodrome ou par un forfait réparation au sein de la Vélostation. L'entreprise gagnante a reçu un trophée et bénéficie d'un atelier réparation de vélos sur site pendant une journée.

CHALLENGE VÉLO 2023 (30 MAI – 23 JUIN)

- 21 entreprises ;
- 218 cyclistes ;
- 35005 km parcourus ;
- 6,2 Tonnes de Co₂ économisées.



RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

Grâce à sa remarquable collection « Design et modes de vie », l'une des cinq premières collections de France en matière de design, le Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines sensibilise ses publics aux évolutions des modes de vie et aux impacts en matière de développement durable.

DESIGN, SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION ET ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

Riche d'un important corpus d'objets de collections représentatifs des évolutions des modes de vie contemporains, le Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines s'est peu à peu spécialisé dans le design des années 1960 à 1990. Aux fondements de notre société actuelle, ces années « Pop » sont celles d'une grande révolution culturelle, sociétale, technologique, scientifique qui permet l'installation d'un monde nouveau et plus moderne ; c'est l'émergence de notre société de consommation et de loisirs, des Trente Glorieuses en France, d'une révolution des mœurs et d'une nouvelle culture populaire qui irrigue tous les champs de la vie quotidienne.

Grâce à ces collections « Design et modes de vie », le Musée de la ville amène ainsi un regard réflexif et critique sur ce qui contribue à l'évolution de nos modes de vie et à la réflexion sur les enjeux de demain en matière de production et de consommation d'objets et d'énergie.

LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES AUTOUR DU DESIGN

En 2023, l'exposition « Space Age : quand la conquête spatiale inspire le design » a permis de revenir sur l'aventure de la conquête spatiale et son influence en terme de production d'objets et de technologies. L'exposition « Les



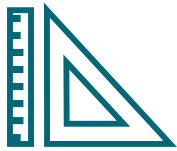
Allumés du design : luminaires des années 1960 à 1980 » permettait quant à elle d'aborder le développement des luminaires dans les foyers en lien avec la recherche de confort, de bien-être et de personnalisation de nos intérieurs.

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un projet d'Éducation artistique et culturelle mené avec le collège de la Mare aux Saules à Coignières portait sur le design et le développement durable en intégrant les réflexions sur le design social, sur les circuits de production et de réutilisation des matériaux avec le réemploi des matériaux de scénographie issus d'une précédente exposition au musée. Les élèves ont été amenés à réfléchir aux enjeux de production d'objets et aux impacts environnementaux associés.

LE MUSÉE EN CHIFFRES

- 2 expositions temporaires par an sur le design et les années Pop ;
- 11000 visiteurs par an ;
- 3000 scolaires reçus en lien avec la sensibilisation au patrimoine ou au design.



L'ESR ET L'INNOVATION AU SERVICE DE LA SANTÉ ET DU HANDICAP

À Saint-Quentin-en-Yvelines, les établissements de santé de référence (ESR) déploient des dispositifs qui contribuent concrètement à l'amélioration de la santé et du handicap.

UNE UFR MOBILISÉE



UFR Simone Veil - Santé
CAMPUS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

L'UFR Simone-Veil Santé de l'Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines a mis en place un nouveau département SPOT (Département Universitaire Santé publique, Prévention, Observation, Territoires). Celui-ci répond particulièrement aux enjeux de santé publique du territoire. Le SPOT organise notamment un service sanitaire animé par des étudiants qui réalisent des interventions au sein des écoles et des établissements post-bac afin d'informer et de sensibiliser les jeunes aux addictions et aux violences.

UNE UFR À LA POINTE DE LA RECHERCHE



SQY a accompagné la start-up SQY-Therapeutics (issue d'un laboratoire de recherche de l'UFR de médecine) dans son implantation dans de nouveaux locaux au sein de l'UVSQ. Cette entreprise a développé une nouvelle molécule thérapeutique dans le cadre du traitement de la myopathie de Duchêne. La première injection du premier patient a eu lieu au mois de juin de cette année 2023.

Aujourd'hui, 12 patients sont inclus dans la phase 1, d'une durée de 13 semaines à doses multiples croissantes. Cette phase est en voie d'achèvement et un communiqué est en cours. Les premières analyses semblent très encourageantes sur cette pathologie.



© C. Lauté

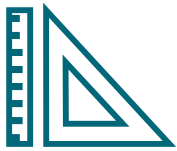
ACCOMPAGNER L'ACCESSIBILITÉ



De par son Fonds de soutien ESR/Innovation, SQY a aussi soutenu la mise en place d'une politique handicap au sein de l'ENSUP-ENSITECH. Ce soutien s'est principalement traduit par le financement du matériel d'accessibilité pour les étudiants, augmentant ainsi les surfaces PMR de l'établissement. Cet aménagement permettra d'accueillir plus d'étudiants en situation de handicap au sein de l'établissement ainsi que d'autres étudiants d'ESR du territoire. Ce projet contribuera à faciliter l'intégration de jeunes en situation de Handicap dans les entreprises saint-quentinoises.

AURIZEO, UNE START-UP INCUBÉE PAR LE SQY CUB

Accompagnée par l'incubateur de SQY, Aurizeo est une startup qui développe un module de traction électrique universelle pour les fauteuils manuels. Tout au long de 2023, l'entreprise a participé à différents événements ou concours, apportant de plus en plus de visibilité à la startup. Ainsi, lors de la dernière édition de Vivatech, Aurizeo a été sélectionnée pour « pitcher » dans le cadre d'un concours lancé par le groupe Carrefour.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION



© J. Amiard

COIGNIÈRES

→ Actions récurrentes

- Mise à disposition d'une salle pour la réalisation régulière de Répar'Café, Répar'vélo et Répar' Couture.
- Utilisation des outils de communication de la commune pour inciter les habitants à mieux respecter leur environnement et leur cadre de vie (propreté urbaine, entretien des trottoirs, lutte contre les dépôts sauvages...).
- Sensibilisation des usagers des jardins familiaux à des pratiques économes de la ressource en eau.
- Communication relative à la préservation de l'environnement lors de la tenue du stand des jardins familiaux au forum des associations.
- Label E3D / Ecole en démarche globale de Développement Durable pour le Groupe scolaire Gabriel-Bouvet.
- Mise à disposition de carrés potagers pour les écoles primaires.
- Passation du marché de restauration collective scolaire et résidence autonomie de septembre 2022 à août 2025 : inclut un contrat avec une entreprise travaillant avec des producteurs et fournisseurs locaux dans un rayon maximal de 50 km et respect des lois Egalim avec repas élaborés selon des normes diététiques et grammage respecté.
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.
- Renforcer le bien-être animal.
- Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire.
- Améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production.
- Permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur.

→ Actions 2023

- Distribution du Guide Ecocitoyen élaboré par SQY aux accueils Mairie, EAD, Association Cydonia, Forum des associations.
- Atelier construction de nichoirs avec les enfants du centre de loisirs.
- Réalisation d'un Atelier Fresque du Climat et Spectacle Climax de la Compagnie Zygomatic, en septembre 2023 à l'EAD qui aborde le sujet du dérèglement climatique, l'épuisement des ressources, la disparition de la biodiversité et formation d'agents aux animations d'ateliers Fresque du Climat.

ÉLANCOURT

→ **Communication régulière afin d'inciter les habitants à mieux respecter leur environnement et leur cadre de vie** (lutte contre les dépôts sauvages, la propreté urbaine...), les conseiller, les encourager dans leur démarche environnementale et écologique (circulations douces, tri, lutte contre le gaspillage, économie d'énergie...).

→ **Différentes actions sur le développement durable organisées par l'Agora :**

- Expositions les économies d'énergie et la gestion de l'eau ;
- Animations « Pied d'immeuble » (Ville verte) ludiques et conviviales sur le tri des déchets, la gestion de l'eau... ;
- Visites du centre de Tri et de l'usine d'incinération du Sidompe (Thiverval-Grignon).

→ Visite (habitants, élus et agents municipaux) de **sites de traitement des déchets** (centre de Tri et centre d'incinération) et eaux usées (Station de traitement des eaux usées SQY à Élancourt).

→ **Atelier « Café Répart'Tout »** gratuit de réparation (petits objets électroniques, petite maroquinerie, bijoux, vêtements et objets tissu) afin de lutter contre le gaspillage tout en en mettant en avant l'entraide.

→ **Sensibilisation et actions auprès des scolaires sur le thème du développement durable.**

- Gestion des déchets : visite du centre de tri et usine d'incinération du Sidompe.
- Potagers : visite des jardins familiaux (animation par les jardiniers).
- Biodiversité : visite de ruches animée par un apiculteur qui sensibilise les enfants au cycle de vie des abeilles.
- Accompagnement des écoles et centres de loisirs dans leurs projets pédagogiques sur le développement durable : tri, actions de jardins potagers...
- Visite des serres municipales par les élémentaires avec une conférence sur les coulisses des espaces verts et des végétaux qui fleurissent la ville menée par les jardiniers de la ville. Les enfants ont également été initiés au changement climatique et à la biodiversité par Christian Nicol, conseiller municipal délégué au Développement durable et à la Transition énergétique, pour comprendre les enjeux d'une végétalisation bien pensée. Cette visite s'inscrit dans un projet scolaire autour de l'écologie.
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires via le tri des restes et du pain avec pesé, complétée par le tri des autres déchets issus des repas (pots de yaourts...).
- Sensibilisation à la gestion de l'eau : récupération à la cantine par les enfants, dans des arrosoirs, de l'eau restant dans les verres pour arroser le potage de l'école et/ou espaces verts (herbe, arbustes...).

GUYANCOURT

→ Le **Pacte pour la Transition** repose sur 3 principes de fonctionnement. Le premier est la sensibilisation et la formation à la transition, axe prioritaire pour la Ville, qui depuis des années impulse et soutient des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics pour développer une culture partagée de la Transition écologique.

- Sensibilisation des agents et usagers des équipements publics : suite aux mesures prises concernant la sobriété énergétique, les services Transition écologique et

Energie ont proposé des sensibilisations aux éco-gestes aux agents de la Ville durant l'hiver. Tous les enseignants des groupes scolaires ont aussi été invités à échanger sur cette thématique.

- Interventions en groupes scolaires, centres de loisirs et maisons de quartier :
 - Cycles nature dans les écoles Langevin, Fromont, Cocteau, Desnos, Mermoz, Saint-Exupéry, Malet-Isaac, Politzer et Robespierre pour 1 755 enfants ;
 - 16 sorties nature/marche nordique dans les maisons de quartiers ;
 - 10 animations culinaires dans les centres de loisirs de janvier à juin pour 120 enfants ;
 - Sorties nature avec les centres de loisirs Lenôtre, Valadon et Garennes programmées durant les vacances scolaires.

LA VERRIÈRE

- Mise en place des **tablettes dans les écoles**.
- **Soirée des réussites scolaires** avec remise de diplômes.
- **Bal des CM2** avec distribution de calculatrice pour l'entrée au collège.
- **Actions de la Mire (Maison de la Réussite Éducative)** : lieu de l'aide à la réinsertion, information, prévention et insertion pour les jeunes (16 à 25 ans).
- **Partenariat avec le CMBV**, centre de musique baroque de Versailles.
- **Conférences sur la parentalité**, les jeux dangereux, addictologie, sexualité, confiance en soi, préparation à des entretiens et rédaction de CV.
- Forum de **l'emploi**.
- Participation au **challenge SQYROB**.
- Embauche de **2 conseillers numériques afin de réduire la fracture numérique** au sein des quartiers prioritaires de la ville et celle des enfants dans le milieu scolaire (égalité des chances).

LES CLAYES-SOUS-BOIS

- Sensibilisation des Clétiens lors des **Semaines du Développement Durable**, organisation d'ateliers « Répar-tout » et « répar-vélos » ; et « journée de l'eau » pour toutes les classes de CM de la Ville.
- Organisation de « **Fêtes des mobilités** » avec le secteur jeunesse et vie de quartier qui a organisé une course de « push car ».
- Continuité du projet de **réduction des déchets alimentaires** dans les offices étendu à 4 écoles.
- Ouverture d'un **local de réparation de vélo « cyclo'sapiens »** les mercredis et samedis.
- Continuité du **relais éco école** : un chargé de mission encadre deux services civiques pour l'accompagner dans ses missions.

MAGNY-LES-HAMEAUX

- **Sensibilisation à « la place de l'arbre dans la Ville »** : un projet pédagogique pilote, appelé « Bosqu'haie », mené pour la première fois sur la commune avec l'association Terre et Cité pour sensibiliser les élèves sur la place de l'arbre dans la Ville.
- **Sensibilisation à la protection des rivières** : sensibilisation par la mise en œuvre de marquage peinture « Ici commence la rivière – Ne rien jeter ! » au niveau des avaloirs. Cette action est initiée avec le PNR auprès de jeunes de l'accueil de loisirs Pierre Chêne et repris par les animateurs de caps Ados.
- **Action du CLAS** : accompagnement à la scolarité, aide méthodologique et ouverture culturelle sont apportées à certains enfants. Des actions et projets sont mis en place afin de les sensibiliser au développement durable. Un escape-game autour du recyclage, et de la consommation raisonnée leur a été proposé, ainsi que divers échanges autour des cultures et récoltes de saison (visite des jardins partagés).
- **Sensibilisation aux éco-gestes et au tri sélectif** : animation par les services de la Ville dans le cadre de la semaine de la citoyenneté.
- **Encadrement des activités vélos « savoir rouler »** : le service des sports a proposé aux enfants de CM2 de la ville une action « savoir rouler » sur 7 séances. Elle a permis aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour une entrée au collège en toute sécurité.

→ **La semaine parentalité** : programmation sur le thème des différences et du handicap comprenant spectacles, ateliers, débats et cinéma.

→ **Poursuite du « Repair café »** : initié en 2021, le « Repair Café » est né de la rencontre et de la volonté commune l'association et de l'équipe municipale de Magny-les-Hameaux. Ce « Repair Café » a lieu une fois par mois et est un véritable lieu d'échange pour les habitants désireux de réparer eux-mêmes leurs objets grâce aux conseils de bénévoles « experts » et en conséquence de faire des économies et limiter leurs déchets et leurs dépenses liées aux rachats d'objets obsolètes ou hors d'usage.

→ **Partenariat écoles et parcours artistique.** Une attention particulière est portée au parcours artistique des enfants et adolescents de la commune (spectacle, interventions artistiques en temps scolaire, participation à des projets regroupant plusieurs classes et écoles, cinéma à la demande...)

→ **Programmation de spectacles.** La thématique 2023 est en lien avec l'égalité filles / garçons, les différences, les droits des femmes... toutes les thématiques permettant l'échange et la réflexion.

MAUREPAS

→ **Actions à destination du jeune public**

- Mise en place de potagers dans les centres de loisirs et les centres périscolaires.
- Participation des enfants à la plantation des espaces végétalisés dans les écoles.
- Développement d'un parcours sensoriel autour du bassin de la Courance avec en plus de longe vue et du cône d'écoute, un xylophone pour faire chanter les arbres et une table de reconnaissance des arbres .

→ **Evénements tous publics**

- Semaine du Développement Durable : nettoyage citoyen dans les quartiers, stands d'informations et de sensibilisation sur le marché sur les thématiques de la réduction des déchets, des économies d'énergie et des mobilités douces.
- Organisation d'une rencontre/débat avec des acteurs du territoire engagés sur le thème du « zéro déchet ».

- Mai des serres : fête de la nature, avec notamment, visite guidée des serres, mini ferme pédagogique, atelier de mise en pot de plantes pour les enfants des écoles, atelier de bouturage pour les adultes, stands des partenaires associatifs, stand de troc de plantes.

→ **Actions à destination des services municipaux**

- Sensibilisation des agents et du public scolaire et associatif aux économies d'énergie et de ressources.

MONTIGNY-LE-BRETONEUX

→ **Actions Pôle Sciences et Nature.** La commune de Montigny porte une démarche éducative de préservation de l'environnement et de sensibilisation au développement durable. Plusieurs actions sont menées par des services communaux en ce sens, afin de transmettre des savoirs et des connaissances sous différentes formes. C'est ainsi qu'un agent intervient auprès des scolaires dans le cadre du rucher du verger pédagogique et que l'animateur du pôle sciences met en place tout au long de l'année des actions pour sensibiliser au développement durable et à la préservation de la biodiversité.

→ **Savoir Rouler à Vélo.** Un partenariat entre les services scolaires et sports de la ville, l'éducation nationale et l'association VCMB a permis de mettre en place le programme « Savoir Rouler à Vélo » auprès de 6 classes primaires. Ce programme a pour finalité de permettre aux enfants de rouler en sécurité dans des milieux urbanisés, ce qui entre en relation avec la volonté de l'équipe municipale de permettre à un maximum d'Ignymontains de pouvoir utiliser leur vélo quotidiennement, et en sécurité.

PLAISIR

→ **Cité Éducative.** 2^{ème} année de labellisation « Cité éducative » pour Plaisir. Cette démarche contribue à intensifier la prise en charge éducative des 0-25 ans des QPV « quartiers politique ville » (et de leurs parents), avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le but est de créer des « parcours sur-mesure » grâce à la collaboration de tous les acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent auprès des jeunes, pour les accompagner vers la réussite. À Plaisir, l'enseignement culturel et la participation des jeunes filles à la vie citoyenne constituent les deux axes structurants du label. En 2023, près de 40

actions ont été mises en place.

→ **Gaspillage alimentaire.** Dans l'objectif de réduire les déchets alimentaires des cantines de la commune de Plaisir, il a été décidé de mener une campagne de sensibilisation auprès des enfants :

- Ajuster l'offre à la demande : correspondre d'avantage aux goûts des enfants sans oublier l'objectif pédagogique de découverte des goûts ;
- Améliorer la qualité des repas proposés à la cantine : mise en place d'une commission des menus ;
- Diminuer le grammage des aliments.
- Sensibiliser les élèves et leurs parents aux enjeux du gaspillage alimentaire à la cantine : proposer du visuel comme le « gâchimètre » pour le pain ou les pesées des aliments jetés de l'assiette, jetés des barquettes ou bac gasto.

→ Dans le cadre de la **mise en place du marché de restauration** sur la commune de Plaisir les objectifs de développement durable ont été respectés avec entre autres un repas Bio par semaine et la mise en place des bacs gastro pour correspondre aux objectifs d'ici 2025 de la disparation des contenants plastiques de cuisson, réchauffe.

→ Pour **recycler les déchets** et pour initier les enfants dès leur plus jeune âge aux bonnes pratiques, la Ville équipe ses cantines de tables de tri. Elles permettent aux élèves du CP au CM2 de jeter séparément les déchets alimentaires et les emballages.

→ **Réunion de rentrée des parents.** Création d'une réunion de rentrée mutualisée entre l'école et les Accueils de loisirs. En 2023, chaque famille a été invitée en début d'année afin d'obtenir des informations conjointes sur le fonctionnement du groupe scolaire. Objectifs : Développer une stratégie commune d'accueil des enfants en situation de handicap ou non ; créer du lien et assurer le suivi des familles, en particulier avec celles des quartiers prioritaires ou ayant besoin de suivi particulier.

→ **Le «Pédibus»** : initié par les élèves de CM2 en collaboration avec les parents d'élèves de l'école Alain-Fournier entre mai et juillet de l'année dernière, ce service d'entraide a passé avec succès une phase d'expérimentation de 3 mois dans les écoles Alain-Fournier, Jules-

Verne et Marc-Laurent. Fort de ces résultats positifs, le Pédibus a été reconduit.

TRAPPES

→ **Jumelage avec la Comédie-Française** permettant aux collégiens de se rendre toute l'année à des représentations avec leur classe ainsi que de rencontrer des acteurs pour découvrir les métiers du spectacle.

→ **Séjour en Europe garanti à tous les élèves de 4^e** pour leur permettre de découvrir d'autres cultures au moins une fois lors de leur scolarité.

→ **Fourniture de kits de rentrée scolaire aux élèves des classes élémentaires**, de dictionnaires pour les élèves de CE1 et de calculatrices pour les élèves entrant en 6^e.

→ **Renforcement du soutien financier aux projets pédagogiques** des écoles, porté à 25 000 euros.

→ **Étude après l'école et matinées ludo-éducatives** du mercredi matin à 1 euro seulement pour l'année.

→ **Développement des classes à horaires aménagés** « danse » et « musique » et mise en œuvre du dispositif « Orchestre à l'école » pour favoriser la pratique artistique en milieu scolaire.

→ **Mise en place du dispositif Réussite éducative** qui accompagne 500 enfants en difficulté scolaire à travers un accompagnement individuel et en petits groupes renforcé, ainsi qu'une aide aux familles.

VILLEPREUX

→ De la maternelle au lycée, Villepreux dispose de toutes les structures nécessaires à **l'épanouissement des enfants.**

→ La **Semaine Villepreusienne** du Développement Durable.

→ **La mobilité** : plan vélo et trottinettes.

→ **Promouvoir un environnement sain et durable**, garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants, soutenir les projets pédagogiques, étoffer l'offre périscolaire, simplifier et accompagner le quotidien des parents et favoriser l'inclusion, y sont les axes de travail développés. Soit :

- Des accueils de loisirs inclusifs,
- Le renforcement du dispositif « sport école » pour les CP et CE1 (tennis et gymnastique),
- Les olympiades,
- Un accueil de loisirs lauréat du concours « biodiversité »,
- Le projet développement durable des accueils de loisirs.

→ **Formation continue des agents** à la bonne utilisation des produits d'hygiène et d'entretien.

→ **Actions 2023-2024**

- La mise en place du permis vélo.
- Passeport du civisme pour les CM2.
- Prévention du harcèlement scolaire.
- Poursuite de la démarche inclusion dans les écoles.
- Poursuite du déploiement du dispositif « Sportécole » qui sera étendu aux CM2.
- Dispositif « savoir rouler à vélo ».

VOISINS-LE-BRETONNEUX

- **Participation à une soirée « développement durable »** au sein de la résidence pour étudiants et jeunes actifs de la Cybèle.
- Lancement du **Passeport jeune citoyen** pour les CM2 axé sur 6 thématiques, dont la sensibilisation au développement durable.
- Mise en place du **Permis internet** pour sensibiliser les CM2 et leurs parents aux bonnes pratiques.
- Mise en place **d'actions du secteur jeunesse et du secteur éducation** par le sport autour du développement durable.
- **Récupération de matériaux** pour les activités des centres de loisirs, dont les roues de vélo à décorer dans le cadre des JO 2024.
- Poursuite de **potagers en permaculture** au sein de groupes scolaires à des fins pédagogiques.
- **Poursuite de la pratique du vélo** : mettre en place des actions autour de la sécurité routière à destinations des enfants en élémentaire et des collégiens.





05

BIEN-ÊTRE



AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES DANS LES ESPACES PAYSAGERS

Outre leurs effets de calme, de bien-être et d'apaisement, les parcs et jardins sont sources d'activités variées. Ils offrent la possibilité de se divertir et de faire des exercices physiques : marche, course, vélo, jeux de ballon, parcours fitness, aires de jeux.

SQY a été urbanisée en préservant le patrimoine paysager et naturel existant tout en ajoutant de nouveaux équipements (parcs, mails, jardins publics). De vastes espaces offrent des lieux de bien être aux usagers et habitants : La Sourderie (Montigny et Voisins-le-Bretonneux), les Sources de la Bièvre (Guyancourt), les Coudrays (Élancourt), la plaine de Neauphle (Trappes)...

Ces aménagements, voulus par les urbanistes de l'Établissement Public d'Aménagement et dont l'action perdure au sein de services de l'Agglomération, participent pleinement du cadre de vie. Ils offrent des lieux de repos, de détente et de dépaysement à l'ensemble des usagers (habitants ou salariés). Ils proposent également des perspectives en termes de parcours sportifs dans la mesure où certains de ces parcs sont pourvus en aménagements spécifiques.

PARCOURS DE SANTÉ (FITNESS, STREET WORKOUT ET SPORTIFS)

Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines comprend 6 parcours fitness et street workout : parcours Allende (Trappes), mail de l'Europe et parc de l'Homme couché (Élancourt), parc de la Remise (Voisins), parc Cousteau (La Verrière), parc Centre-ville (Guyancourt).

Il comprend aussi 5 parcours sportifs, constitués d'agrès et de panneaux explicatifs : la Courance (Maurepas), la Coudre (Montigny), les Hauts du moulin (Villepreux), parc de la MGEN (La Verrière).

Ce patrimoine sportif est géré par les services de SQY.



© C. Lavié

Il comprend également un ensemble de 45 aires de jeux. Celles-ci sont réparties sur l'ensemble des communes du territoire, dans les mails, les parcs et jardins gérés par l'agglomération.

À travers ces aménagements, l'objectif de SQY est de favoriser la pratique sportive et ludique dans les espaces naturels et paysagers proches des lieux de résidence des administrés. Ainsi, l'agglomération participe, par la proximité et l'offre d'agrès et jeux, au bien-être des habitants et des autres usagers (salariés d'entreprises par exemple), sans que ces derniers ne soient contraints de prendre un véhicule.

Ces installations ludiques et sportives sont complétées par les parcours ainsi que les aires de jeux implantés dans les sites de compétence communale. Celles-ci en assurent directement la gestion.

INFORMATIONS CLÉS :

Une cartographie de l'ensemble des aires de jeux et parcours sportifs est à ce jour consultable par le grand public sur le site internet de SQY :

www.sqy.fr/aires-de-jeux-et-de-fitness

En 2023, des opérations de créations et réhabilitation ont été réalisées :

- Mail des Gâtines (Maurepas) : réaménagement d'une aire de jeux, 105 000 € ;
- Mail Mitterrand (Plaisir) création d'une aire de jeux + espace fitness (201 000 €).



OFFRE DE SOINS : L'ACTION DE L'IPS



© C. Loulé

L'Institut de promotion de la santé (IPS) s'engage dans le déploiement des actions de promotion et de préservation de la santé.

Le Contrat Local de Santé 2, porté par l'IPS en partenariat avec les communes, les acteurs santé institutionnels (ARS, hôpitaux, Département, UFR de médecine) et les associations locales, répond aux enjeux de santé du territoire. Son objectif global consiste à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ce CLS s'articule autour de 3 axes stratégiques inscrivant l'action publique dans la durée. Les actions sont essentiellement préventives (Axe 2). Elles s'appuient sur l'observatoire en santé (Axe 1) et sur le développement de l'offre de soins (Axe 3).

AXE 1 : TABLEAU DE BORD SANTÉ

Recueil et analyse des données sociodémographiques actualisées.

AXE 2 : ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS VULNÉRABLES

- Le développement des ateliers de promotion et d'éducation à la santé afin de renforcer les compétences des habitants et faciliter leur appropriation des enjeux de santé physique et mentale ;
- Le renforcement de l'offre de services pour favoriser l'accès aux soins et à la prévention dans les domaines de la santé physique et mentale : déploiement du dispositif « Ambassadeurs en santé Mentale 78 » ;
- Le renouvellement de l'offre de formation/sensibilisation avec pour objectif de renforcer

les compétences des acteurs du territoire et de déployer des formations de secouristes en santé mentale (modules standard et jeunes) ;

- Le développement du dispositif de lutte contre les maladies chroniques « sport sur ordonnance » à travers des programmes d'activité physique adaptée et durable (78 médecins prescripteurs) ;
 - L'élargissement du programme itinérant d'actions d'accompagnement des aidants sur le territoire ;
 - La mise en œuvre du plan d'actions du dispositif « coopérative d'acteurs » visant à mobiliser les publics les plus éloignés du système de soins vers un parcours de soins.
- ### → AXE 3 : FAVORISER L'OFFRE DE SOINS ET L'INNOVATION EN SANTÉ LOCALE
- Poursuite de l'accompagnement des communes dans le renforcement de leurs offres de soins, à travers les projets de maisons de santé pluriprofessionnelles (fonds de concours de 1 M€ voté pour le projet des Clayes-sous-Bois) ou des cabines de télémédecine sur le territoire ;
 - Accompagnement au Mérimontais du centre de ressources et de formation pour les technologies de l'autonomie (aides techniques et solutions domotiques) en partenariat avec l'Agence Autonomy.



LA SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS TOUS MODES

L'agglomération œuvre pour améliorer la sécurité des déplacements tous modes. Objectif : « apaiser » les circulations motorisées du territoire.

La politique de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) en matière de sécurisation des déplacements passe par un « apaisement » des circulations motorisées en milieu urbain.

Le réseau viaire de SQY a vocation à offrir des conditions de déplacement sécurisées pour l'ensemble des modes. Dans ce cadre, SQY propose un plan d'actions complet, et une hiérarchisation viaire partagée par tous, à travers son Plan local de déplacements (PLD). Une feuille de route de lutte contre l'insécurité routière y est insérée.

Il s'agit notamment de traiter les zones d'accumulation d'accidents corporels de circulation et les secteurs à forte gravité. Il s'agit également de repenser l'espace public et le « partage modal » de la voirie pour une meilleure cohabitation des usages et une plus grande sécurité des déplacements (Zones 30, zones de rencontre, etc.). Par ailleurs, le groupe de travail interservices sur la sécurité routière (constitué en 2015) vise à objectiver la notion de risque et à apporter des préconisations en matière d'aménagements.

UN APPUI SUR DES DONNÉES

Ces analyses s'appuient sur des données : SQY a par exemple développé en interne une interface numérique destinée à mieux connaître l'accidentologie sur son territoire (accidents corporels).

SQY édite également tous les ans un bilan de l'accidentologie afin d'améliorer la connaissance et de mesurer l'efficacité des actions menées.



© C. Lauré

Les mesures sont multiples : lutte contre les « masques de visibilité » le long des voiries et des carrefours (taille et entretien de la végétation), réfection de marquages au sol, réalisation d'aménagements modérateurs de vitesse (plateaux surélevés, chicanes de stationnement, alternats...), réalisation de trottoirs, de bandes ou pistes cyclables, interventions sur le réglage des feux, etc.

Depuis 5 ans, on note une baisse continue du nombre d'accidents impliquant des piétons.

SQY : CHIFFRES CLÉS 2023

- 25 demandes de sécurité routière ont été traitées ;
- 65 accidents et 140 victimes par an sur SQY ces 5 dernières années ;
- Un quart des accidents ont lieu sur le réseau local ;
- Baisse de moitié du nombre d'accidents sur les 5 dernières années ;
- Baisse continue du nombre de blessés graves sur SQY depuis 2017 ;
- Baisse de moitié des victimes sur les 5 dernières années ;
- Depuis 2020, le nombre de victimes est au plus bas niveau depuis 10 ans ;
- En 2022, le nombre d'accidents mortels sur SQY est l'un des plus élevés de la décennie écoulée.



ACCÉLÉRER LA DIVERSIFICATION DES MOBILITÉS

Dans un environnement à priori peu propice, SQY mène avec succès de nombreuses actions pour développer les moyens de transport durables.

De par son histoire, l'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines est favorable à la voiture. Toutefois, SQY déploie régulièrement de nouveaux modes de déplacements, agrémentés d'une ambitieuse politique qui en favorise l'usage. Les axes d'intervention sont nombreux.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE

Pour favoriser les transports durables et un réseau de liaisons entre quartiers (cheminements actifs), en traitant les discontinuités, en réalisant de nouvelles infrastructures et en aménageant de nouveaux pôles multimodaux (SQY-Montigny, gare de La Verrière et prochainement Plaisir-Grignon et Villepreux-Les-Clayes). À noter que SQY a repris en 2021 la compétence création, entretien, exploitation des équipements de voirie.

PROPOSER DES SERVICES DE MOBILITÉ DURABLE INNOVANTS, À L'IMAGE :

- d'un réseau de transports en commun dense dont le matériel roulant se diversifie, tant au niveau de sa capacité, de sa motorisation ou de son confort (rames Regio2N sur la ligne N) ;
- de la Vélostation qui, depuis 2017, offre un service « trois en un » (location de différents modèles de vélos, consigne sécurisée et atelier de maintenance ouvert à tous) ;
- du réseau de trottinettes électriques en libre-service, inauguré en mai 2021 sur les 12 communes de SQY ;
- des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) déployées depuis 2022 sur l'espace public, suite à la reprise de la compétence par SQY en 2021.

RENSEIGNER LES VOYAGEURS SUR LES OFFRES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE À TRAVERS :

- des supports papiers et numériques (guide de la mobilité, site Internet interactif dédié, vidéos, etc.) ;



© C. Lauté

- l'animation de forums tout au long de l'année (Semaine Européenne de la Mobilité, accueil des nouvelles entreprises, forums étudiants, etc.) ;
- un accueil physique (et téléphonique) à l'Agence de la mobilité en gare de SQY-Montigny et, depuis 2023, sur l'ensemble du territoire grâce au déploiement de la première agence mobile d'Île-de-France.

ACCOMPAGNER LES INITIATIVES

Pour faciliter le transport des salariés, habitants et étudiants. SQY anime depuis de nombreuses années avec la CCI Versailles-Yvelines et l'association d'entreprises Deltas SQY la démarche des « Plans de Mobilités Inter-Entreprises » (PMIE) sur 6 secteurs du territoire. Le premier service d'autopartage inter-entreprises des Yvelines Sqyshare, en est l'un des exemples.

CHIFFRES CLÉS 2023

- 1500 trottinettes électriques en libre-service et 320 stations ;
- 170 vélos en location (Vélostation) ;
- 7 gares ;
- Desserte régulière par 3 lignes de trains (Lignes N, U et RERC) et ponctuelle par le TER Centre ;
- 90 lignes de bus ;
- 6 secteurs PMIE ;
- 100 points de recharge électrique.



LA POLITIQUE CYCLABLE DE SQY

SQY développe la pratique des modes actifs sur son territoire, notamment celle du vélo et des trottinettes. Objectif : doubler la part modale de ces modes pour les déplacements quotidiens en 10 ans.

La politique cyclable de SQY s’incarne à travers le nouveau schéma directeur cyclable, voté le 1^{er} juillet 2021. Il se décline en 5 volets d’actions.

1- VOLET INFRASTRUCTURES

SQY a pour objectif d’améliorer les conditions de circulation des modes actifs sur un réseau de 250 km de liaisons, pour certaines déjà en partie équipées d’aménagements. Les maîtres mots sont : continuité, sécurité et confort. Conçu en partenariat avec les communes, le Département, la Région et l’État, ce réseau est décliné en liaisons structurantes, axes majeurs desservant les principaux pôles du territoire, liaisons secondaires et complémentaires. 100 km de liaisons prioritaires seront livrés pour 2024. Parmi les aménagements déjà réalisés ou en cours de réalisation, on retiendra la création d’une piste cyclable bidirectionnelle à Plaisir, une voie verte dans l’Île-de-Loisirs, ou des pistes cyclables unidirectionnelles à Trappes.

2- VOLET STATIONNEMENTS

Le schéma directeur cyclable prévoit la création progressive d’environ 2 400 places, pour compléter l’offre existante de 3 600 places. Outre les places en libre accès sur l’espace public et celles présentes dans les enceintes fermées (établissements scolaires...), SQY dispose de plus de 320 places publiques sécurisées. Elles se répartissent entre 5 consignes présentes dans 4 des 7 gares de l’agglomération.

3- VOLET JALONNEMENT

Afin de guider au mieux les cyclistes sur le réseau, un schéma de jalonnement cyclable est envisagé au 1^{er} semestre 2024. À noter que le projet de réseau Vélo-Ile-de-France (VIF) proposera une charte graphique spécifique. SQY se calquera sur cette charte pour les liaisons structurantes uniquement.



© C. Laulé

4- VOLET ENTRETIEN

Pour favoriser la pratique du vélo, l’entretien des infrastructures et du stationnement se révèle indispensable. SQY y consacre un budget d’investissement et de fonctionnement important et progressif (à terme : 400 k€/an). L’entretien des infrastructures cyclables est partagé entre SQY, le Département, l’Etat et les communes, en fonction de la domanialité des aménagements cyclables.

5- VOLET SERVICES ET ANIMATIONS

Ce volet consiste à étendre l’offre déjà proposée par la Vélostation de façon itinérante sur SQY (location, consigne, réparation). SQY compte par ailleurs 7 lieux de distribution du service Véligo Location et accueille de nombreuses animations.

CHIFFRES CLÉS 2023

- 103 kilomètres de liaisons structurantes ;
- 143 kilomètres de liaisons secondaires complémentaires ;
- 36,6 M€ d’investissements sur 10 ans ;
- 20% du réseau secondaire/complémentaire à l’étude ou en cours de réalisation.



DÉPLOIEMENT D'UN SERVICE INTERCOMMUNAL DE TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

En complément du vélo, SQY a étoffé son offre en matière de mobilités actives en inaugurant le premier service périurbain de trottinettes électriques.

L'évolution rapide des conditions d'exploitation des services en free-floating dans les grandes agglomérations et le cadre fixé par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM, 2019) ont fourni une base solide pour faire aboutir un projet de micro-mobilité cohérent et maîtrisé sur SQY.

En octobre 2020, l'agglomération a ainsi lancé le premier Appel à Candidatures (AAC) visant à mettre en place un service de trottinettes électriques en libre-service en zone périurbaine. De nombreux critères ont été considérés, dont la responsabilité environnementale.

Séduite par l'organisation du service proposée et les moyens technologiques et humains déployés pour assurer la performance de l'offre sur le terrain, SQY a sélectionné l'entreprise TIER Mobility.

L'OFFRE DE TROTTINETTES SUR SQY

L'offre de trottinettes électriques a été inaugurée en mai 2021, et l'adhésion se fait via l'application TIER : www.tier.app/fr

Conformément au cadre légal, chaque trottinette est équipée d'un casque, de freins, de clignotants, de suspensions et d'une vitesse limitée à 20km/h. TIER propose des offres à différentes populations cibles (notamment Personnes à Mobilité Réduite).

Fin 2023, on dénombrait près de 2 millions de trajets depuis le lancement du service et une qualité au rendez-vous. L'analyse de la fréquentation station par station révélait également la dimension intercommunale de ce mode de transport espérée par les élus de SQY



© C. Lauté

et une réponse aux déplacements du premier-dernier kilomètre. Les usagers eux-mêmes ont pu faire part de leur grande satisfaction, à travers un questionnaire administré en 2021 et en 2023.

C'est donc naturellement que le réseau de stations et la flotte de véhicules se sont développés en 2023. Aujourd'hui, le territoire compte 320 stations et quelque 1 500 trottinettes nouvelle génération, munies de batteries amovibles.

De même, suivant l'exemple de SQY, de nombreuses communes périphériques ont depuis lancé leur service de trottinettes électriques, favorisant les interactions avec l'agglomération (Le Mesnil-Saint-Denis, Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Saint-Cyr-L'École, Bois d'Arcy...).

Au regard de ces résultats, SQY a renouvelé son autorisation faite à Tier Mobility d'occuper son domaine public pour l'année 2024.

QUELQUES CHIFFRES

- 1500 trottinettes électriques en libre-service ;
- 320 stations ;
- 2M de trajets effectués depuis le lancement du service ;
- 1,7 kilomètres, 9 minutes 30 (distance et durée moyennes d'un trajet).



DIVERSIFICATION DES MOTORISATIONS

SQY porte plusieurs initiatives pour mettre en place une flotte de véhicules propres sur son territoire, qu'il s'agisse du parc de véhicules de l'agglomération, des transports en commun ou du parc privé

La voiture restant le mode de déplacement le plus utilisé à SQY, la transition vers des véhicules propres réduirait sensiblement l'empreinte écologique. L'utilisation d'un véhicule électrique est deux à trois fois moins onéreuse que celle d'un véhicule thermique.

FLOTTE DE VÉHICULES SQY : DES EFFORTS ENGAGÉS

Au sein de la communauté d'agglomération, l'effort de transition a été initié au travers de plusieurs actions portant sur la flotte des véhicules professionnels. Celle-ci se monte actuellement à 146 véhicules, dont 31 sont électriques.

En 2022, 10 véhicules thermiques ont été remplacés par des véhicules électriques.

Cela portera à terme à près de 50% le pourcentage de véhicules à zéro émission de CO² sur l'ensemble de la flotte de véhicules de service.

Par ailleurs, SQY poursuit un objectif de contractualisation avec le Conseil Départemental, afin de subventionner des véhicules utilitaires électriques (Contrat Yvelines Territoires).

DES CHOIX OPÉRÉS AU SEIN DE LA FLOTTE DES BUS DU RÉSEAU SQY

Des choix sont par ailleurs opérés au sein de la flotte des bus qui circulent sur le réseau SQY.

Ce matériel relève d'Île-de-France Mobilités (IDFM), l'autorité organisatrice des transports de la Région. Pour autant, avec 90 lignes de bus qui desservent SQY, les choix retenus ont leur importance au niveau local en matière de développement durable.



© C. Lauté

Aujourd'hui, les bus les plus polluants sont désormais immobilisés. Par ailleurs, sous l'impulsion d'IDFM, dont l'objectif est d'avoir un parc de bus 100% propre en 2025 pour les zones les plus denses de la région et 2030 pour l'ensemble de la région, la transition énergétique s'est accélérée. Aussi, le Centre opérationnel Bus de Trappes a été converti au gaz en 2021 et 41 bus roulant au gaz circulent désormais sur le réseau de SQY, préfigurant le remplacement intégral des bus et cars diesel.

DÉVELOPPEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

SQY favorise le déploiement des bornes de recharges électriques au sein des parkings publics dont elle assure la gestion.

Depuis septembre 2021, SQY est compétent pour la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) sur les voiries publiques. 6 mois seulement après la reprise effective de cette compétence, SQY a développé au second semestre 2022 un premier réseau intercommunal de bornes.

QUELQUES CHIFFRES

- 41 bus au gaz sur le réseau de SQY ;
- De nombreuses bornes de recharge pour véhicules électriques.



CRÉATION D'ESPACES INTERMODAUX

SQY crée des espaces pour faciliter la transition d'un mode de transport à un autre. Une action qui passe par la transformation des gares en véritables Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM).

La voiture demeure le mode de transport privilégié des Saint-Quentinois, pour des raisons liées à l'aménagement de la ville nouvelle. Afin d'atténuer ce phénomène générateur de nuisances (bouchons, pollution de l'air, bruit, insécurité routière...), SQY favorise le report modal conformément aux objectifs fixés dans son Plan Local de Déplacements (PLD).

De nombreux modes de transports et services ont ainsi vu le jour ces dernières années, à l'image du covoiturage, de la Vélostation, du service de trottinettes électriques, des cars à double étage ou du premier service national d'autopartage inter-entreprises « Sqyshare ».

Pour favoriser l'accès à l'offre, l'agglomération développe en parallèle des pages Internet dédiées aux mobilités, des supports papier (guide de la mobilité) et des animations auprès des habitants, étudiants ou salariés. Sans oublier l'Agence de la Mobilité dont les services se sont élargis en 2023 et se diffusent désormais au cœur de SQY suite à la mise en circulation de la première Agence mobile d'Île-de-France.

DES AMÉNAGEMENTS POUR LA MULTIMODALITÉ

Les aménagements sont également essentiels à la multimodalité. Au sein des gares, des stationnements sont ainsi créés pour les voitures et les vélos. SQY aménage par ailleurs des stations de bus accompagnées parfois d'infrastructures dédiées aux transports collectifs (sites propres).

Cette politique passe par la transformation des gares en véritables pôles d'échanges multimodaux. Ces lieux concentrent d'importants enjeux de mobilités et de développement durable. Pour y parvenir, des études (« contrats de pôles ») sont pilotées par SQY en partenariat avec de nombreux acteurs (communes, IDFM,



© C. Lauté

département, SNCF, transporteurs, associations, etc.). Objectif : apporter une réponse adaptée à chaque mode de déplacement (bus, voiture, vélos, piétons, personne à mobilité réduite).

Après les pôles gare de SQY-Montigny et La Verrière, c'est au tour des gares de Plaisir-Grignon et de Villepreux-Les-Clayes de faire l'objet d'une étude de pôle.

Sur SQY, l'intermodalité existe aussi hors des gares, notamment grâce au déploiement des trottinettes électriques en libre-service dont les 320 stations qui maillent le territoire et sont souvent localisées à l'interface d'autres modes (stationnements vélos, parkings voiture, arrêts de bus...).

CHIFFRES CLÉS

- 842 points d'arrêt de bus ;
- 320 stations de trottinettes électriques ;
- 7 gares, 1 Vélostation, 1 Agence mobile ;
- 5 parcs relais Véligo, 9 parcs relais P+R (3700 places) ;
- 2 études de pôles en cours (Plaisir-Grignon et Villepreux-Les-Clayes).



HYGIÈNE : DES MESURES PRISES ET DES PRATIQUES RENOUVELÉES

La pandémie des années 2020-2022 a amené SQY à revoir sa politique de désinfection. Plusieurs mesures ont ainsi été prises, depuis l'achat de produits « Ecolabel » jusqu'au nettoyage des vitres à l'eau pure.

Le rôle du service Hygiène des locaux de SQY est essentiel, comme l'a montré la pandémie mondiale. Celle-ci a permis de développer des procédures de désinfection plus régulière des locaux, et généré de bonnes pratiques.

FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES

- De façon globale, le service Hygiène répond à l'amélioration des protocoles hygiéniques tout en veillant à limiter son impact en termes de développement durable :
- Mise en place de lavettes microfibrés pour faciliter l'entretien journalier des locaux. Ces microfibrés sont lavées à la machine régulièrement en interne (élimination de l'usage du papier jetable au cours du nettoyage).
- Achat de produits « écolabels » répondant à la norme ISO 14024 (choix des catégories de produits, critères environnementaux et caractéristiques fonctionnelles du produit notamment). La présence de substances toxiques dans l'air ambiant engendre près de 20% des maladies professionnelles. En choisissant mieux les produits, les risques sont diminués pour les agents du service tout autant que pour les salariés de l'entreprise.
- Installation d'une centrale de dilution : économie sur les produits d'entretien, amélioration de leur efficacité et de leur rationalisation.
- Nettoyage des vitrages à l'eau pure : tous les minéraux sont éliminés de l'eau à l'aide d'un filtre et aucun résidu de calcaire ne reste sur la surface en verre. L'eau possède un pouvoir nettoyant lui permettant de supprimer les impuretés sans ajouter de produits chimiques.
- Remplacement progressif des anciens appareils de nettoyage par des appareils moins énergivores. Les anciens sont récupérés gratuitement en vue d'un recyclage.



© C. Lavié



© C. Lavié

- Étude actuellement en cours pour organiser les prestations de nettoyage en journée, ce qui sera un plus pour l'environnement : économie d'électricité, utilisation des transports publics, réduction de la sécurité des bâtiments, propreté des locaux en continu...

DES ACHATS EN CIRCUIT COURT

- Dès que cela est possible, SQY essaye d'acheter tous les consommables dans une zone géographique limitée afin de diminuer l'impact carbone de son activité de nettoyage.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE



© C. Laroüé

COIGNIÈRES

- Remplacement des **fauteuils défectueux** dans tous les services de la mairie.
- Développement de **formations** auprès de l'ensemble des agents (CNFPT) ou formations payantes avec notamment la mise en place de formations en interne consacrées aux gestes et postures au travail et équipements de protection pour les agents des services techniques.
- **Réaménagement du centre technique municipal** avec une dissociation entre espace bâtiments et espaces verts et un agencement via des aménagements verticaux : évitement de problèmes de dos.
- **Poursuite du remplacement des outils thermiques** du service Espaces verts par des outils électriques plus ergonomiques et moins bruyants.
- **Autres domaines / Actions récurrentes**
 - Organisation régulière du « **Café des parents** » sur différentes thématiques en présence d'un psychologue habilité à répondre aux questions.

- Organisation de la **Semaine Bleue**, consacrée aux seniors avec animations et festivités.
- Nombreuses **actions et animations en faveur des personnes âgées** à la résidence autonomie : sylvothérapie, yoga du rire, relaxation, art-thérapie, musicothérapie...
- **Après-midis dansants**, dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry, le quatrième jeudi de chaque mois.
- **Salle de sport ouverte au personnel** mairie sur le temps du déjeuner.

ÉLANCOURT

- **Animations pour les seniors** : sorties au cinéma, conférences, sorties locales, ateliers informatiques au E-Center (initiation à internet, formation au traitement de textes ...).
- **6 campagnes de collecte de sang organisées par le CCAS** en partenariat avec l'Établissement Français du Sang (EFS) à l'Hôtel de ville (salle du conseil municipal) ou à l'Agora.
- **Participation de la Ville à l'opération nationale « La Semaine Bleue »** durant laquelle sont organisées des animations destinées aux

retraités sous la forme de sorties, conférences, jeux, tournois de pétanque...

→ Ateliers et séances autour de la santé et du bien-être (Agora) :

- Produits d'hygiène Bio à la maison des enfants ;
- « Bien vieillir » : sport en équilibre, sophrologie, mémoire ;
- Animations autour des bienfaits des herbes, de la confection de tisanes anti-stress ;
- Séances de gestion du stress à destination des lycéens ;
- Séances individuelles (mères) et séances enfants / parents de réflexologie, de sophrologie, de kiné sophrologie, d'aromatologie – séances de Yoga – socio-esthétique ;
- Cours de sport et séances de hammam pour les mères de famille ;
- Café santé en partenariat avec l'IPS (Institut de promotion de la santé) ;
- Cours de fitness gratuits destinés au personnel communal (pendant la pause déjeuner).

→ **Démo des associations sportives** en mai : découverte gratuite de nombreuses disciplines adaptées à toute la famille (enfants, adultes et seniors). C'est l'occasion de tester un panel de sports auprès de bénévoles. Lots remis aux 500 premiers participants ayant testé au moins 5 activités.

→ **Création d'une 3^{ème} station de Street Workout** sur le square Charles-Perrault dans le quartier des Petits Prés, en complément des 2 existantes sur le quartier de la Clef-de-Saint-Pierre aux abords des écoles et du complexe sportif Europe – ces dernières comprenant une application gratuite de l'application Airfit avec 260 exercices 3D.

→ **Semaine du Handicap menée par le CCAS**, dont l'objectif est la prévention et la sensibilisation pour favoriser les échanges autour du handicap. Plusieurs temps forts ouverts gratuitement au grand public : conférences, cinéma (film « Patient »), ateliers thématiques (autisme bien comprendre...),

soirée théâtre (« Le tiroir à bonheurs » : pièce présentée par l'association Second Souffle). Cette semaine est accompagnée par une opération « Dépistage AVC ». Le Bus France. A bord du Bus AVC itinérant ARS Ile-de-France, gratuitement et sans rendez-vous, les visiteurs s'informent et évaluent leur risque, avec la possibilité de s'entretenir avec un professionnel de la santé pour bénéficier de tests de dépistage (glycémie, cholestérol...).

→ Dans le cadre du Dispositif Réussite Éducative (D.R.E), **le CCAS mène différents ateliers** : séances de sophrologie, actions de communication de la non-violence destinées plus particulièrement aux collégiens.

→ La Ville en partenariat avec l'association Les Kombatives, s'associe à la **campagne nationale de mobilisation Octobre Rose** dont le but est de sensibiliser et de mobiliser le grand public contre le cancer du sein. Du 4 au 21 octobre, des ateliers et animations ont été proposés par des professionnels et bénévoles à l'Agora d'Élancourt. Afin d'impulser des échanges et de la solidarité autour du cancer du sein, tout en rappelant l'importance du dépistage, plusieurs temps forts ont été organisés courant octobre, animés par les professionnels et bénévoles de plusieurs associations partenaires du territoire : organisation (7 octobre) avec le club des Shocks d'une balade gratuite ouverte aux rollers, vélos et trottinettes avec un circuit en 2 bouches (1^{er} simple de 9 km et un 2^{ème} de 4 km comprenant plusieurs dénivelés).

GUYANCOURT

Valorisation de la marche. Le développement et la valorisation des circuits pédestres à thématiques variées et des marches santé sur la Ville se sont traduits par la création en 2022 d'une page « Balades et randonnées » sur le site internet de la Ville afin d'autonomiser les habitants sur des circuits proposés. Des associations telles que la LPO, l'Asem ou l'Amicale Laïque y ont intégré des balades qui sont aussi proposées en format « guidées ».

LA VERRIÈRE

→ **Sport à destination des seniors**, des plus petits avec un éducateur sportif.

→ **Mise en place d'aires de Street Work Out**, d'aires de jeux pour les enfants avec les aménagements des quartiers d'Orly Parc 1 et 2.

- **Transport des séniors**, organisation de la Semaine Bleue, gala des Anciens, colis...
- Participation à la campagne du **don du sang** et obtention de label.

LES CLAYES-SOUS-BOIS

- Participation à l'élaboration du **Guide éco-citoyen** de SQY, à **l'étude sur les circuits-courts** SQY et au suivi du **Plan Climat Air Energie Territorial** et de la qualité de l'air (PCAET).
- Implémentation de **poubelles « bix flux »** dans les 12 écoles des Clayes-sous-Bois.

MAGNY-LES-HAMEAUX

- **Cours de Yoga et de Pilates gratuits**. Ces cours sont proposés au personnel communal pendant la pause déjeuner.
- **Installation de bornes Ilo dans les espaces publics fonctionnant à 100% à « l'énergie humaine »**. Les bornes de recharge ILO permettent de recharger simultanément jusqu'à 3 appareils électroniques en pédalant. Le fonctionnement de ces bornes suit le principe d'une dynamo (budget participatif de la Région Ile-de-France).
- **Organisation de la Semaine Bleue**. Dans le cadre de la labellisation Terre de Jeux 2024, la ville a organisé une animation Olympiade sénior où les participants se sont lancés une série d'épreuves alternant entre les jeux sportifs et exercices de mémoire. Les accueils de loisirs ont également participé à la rencontre sur le thème de la danse. Mise en place de différents ateliers bien-être, ciné séniors, ateliers danse intergénérationnels et goûter.
- **Atelier d'échanges**. Mise en place d'ateliers d'échanges de savoirs : sophrologie, travaux d'aiguilles, gym douce, yoga sur chaise, chorale, aquagym séniors, cuisine en direction des adultes et séniors. Ceux-ci favorisent les liens sociaux et participent au mieux vivre. Certains ateliers « sportifs », notamment en direction des séniors, permettent de prévenir certaines chutes et améliorent l'équilibre.
- **Poursuite de la collaboration avec l'association RESSY**. Le but est d'améliorer l'accès à la santé psychique des jeunes et des adultes grâce à un accompagnement individuel par le biais de rendez-vous personnalisés avec un thérapeute.

- **Encadrement d'activités de remise en forme en pleins airs**. Encadrement de cours de fitness pour un public adulte proposé entre mai et juin en extérieur. Cela permet d'optimiser les trajets des participant(e)s, de profiter des espaces extérieurs et présenter les installations sportives extérieures disponibles au public.

- **Création d'un Point Accueil Écoute Jeunes depuis octobre 2022**. Mme Sarreau, psychologue, tient des permanences gratuites d'accompagnement pour les Magnycois de 3 à 11 ans dans le besoin.

- **Liens intergénérationnels**. Organisation par le service culturel de séances de cinéma et de spectacles afin de favoriser les liens intergénérationnels.

- **Passage de la ville à 30 km/h**. La commune a rejoint les quelque 200 villes françaises qui ont franchi le pas du passage de la vitesse à 30 km/h. Une réduction de la vitesse moyenne permet d'atténuer le bruit, d'améliorer la qualité de vie et la diminution des accidents ainsi que le développement des mobilités douces.

- **Circulation douces**. Magny favorise les déplacements doux à pied, à vélo ou en trottinette. Le travail d'expertise se poursuit avec les habitants et le milieu associatif, notamment l'association Trottes Sentiers Magnycois qui collabore étroitement avec la Fédération Française de Randonnée, pour développer les actions en faveur du bien vivre ensemble à Magny-les-Hameaux. En Projet le Balisage de deux nouveaux itinéraires de randonnée.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **3^{ème} journée sport santé**. Le 13 mai a eu lieu la troisième édition de la journée sport santé. Sur inscription les participants pouvaient venir participer à des séances de sports gratuitement : cross training, fitness, zumba, initiations aux sports de combats, des ateliers de bien-être et des activités de relaxation. L'objectif étant de découvrir de nouvelles pratiques, avoir des informations sur la nutrition et l'hygiène de vie quotidienne. Cette troisième édition fut de nouveau un succès avec 300 participants.
- **Olympiade intergénérationnelle avec le Pôle jeunesse**. En mai, le Pôle jeunesse a organisé une olympiade intergénérationnelle, sportive et ludique avec deux EHPAD de la ville et la résidence des Girandières, des bénéficiaires du service maintien à domicile du CCAS, et les accueils jeunes des maisons de quartier Jovet et Malraux.

PLAISIR

- **Démarche d'amélioration permanente de l'accueil du public**, et plus largement de la relation aux citoyens. Labellisation «Qualiville» obtenue au premier trimestre 2023 : ce label remis par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) a pour principal objectif d'améliorer la satisfaction des usagers avec la garantie d'un accueil physique et téléphonique attentif et courtois, une orientation claire et efficace vers le bon service, l'obtention d'une réponse claire dans les délais annoncés, le recueil de vos avis, la simplification de vos démarches qu'elles soient faites en ligne ou non, l'enrichissement de l'offre des services en ligne.
- **Offre médicale agrandie** grâce à la construction de la Maison médicale : ce projet a pour but d'accroître l'offre de santé avec deux pôles médical et infirmier, un pôle paramédical et un pôle de kinésithérapie.
- La réhabilitation du restaurant Jacques-Prévert va **accroître le bien être des riverains et des usagers de par l'ensemble des mesures en faveur de la baisse des températures et l'augmentation de la biodiversité**.
- L'opération du pôle éducatif va intégrer la mise en place de cours de récréation type « oasis ou végétalisées ». Le parvis végétalisé qui fera la liaison entre l'école maternelle Casanova et l'école élémentaire Brossolette (ainsi que le jardin partagé) apporteront un **bien être aux riverains et aux usagers**. Également dans le cadre de la certification HQE BD les cibles choisies prouvent le fort niveau d'engagement de la ville dans ce sens.
- L'opération de **réhabilitation du château** apportera également sa part de bien être aux usagers de par la reprise de l'ensemble des menuiseries et de l'isolation en toiture.
- **Atelier bien être**. L'activité se déroule tous les jours des vacances d'été : relaxation, danse, diététique et nutrition, maquillage et produits de beauté fabriqués avec des produits sains et naturels...
- **Atelier intergénérationnel**. Par groupe de 10 à 15, pendant les vacances d'été, les participants ont été amenés à réaliser des recettes sucrées ou salées lors des ateliers culinaires, des créations lors d'ateliers manuels (couture, bijoux...).
- **Permanence mensuelle** de l'association ADEP Protection Solidaire à la Maison des familles

La Mosaïque : accès aux soins de santé facilité, choix d'une mutuelle, conseils sur les démarches...

- **Vaccination** : la Ville accueille une permanence gratuite chaque premier mardi du mois au sein de la Maison des familles La Mosaïque. Ouverte à tous, dès l'âge de 2 ans.
- **Label Ville active et sportive** : Plaisir a été récompensée de 3 « lauriers » pour ses initiatives, ses actions et la promotion des activités sportives, physiques et ludiques sur son territoire.
- **Label Ville amie des animaux**. Mis en place par la Région Île-de-France, ce nouveau label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration du respect du bien-être animal (brigade équestre, nichoirs à oiseaux, fauche tardive, ruche pédagogique...).
- Inauguration du **Café des Femmes**. Dans ce lieu ressource, les femmes peuvent échanger, se rencontrer, bénéficier d'accompagnements (ateliers relooking, coaching...) et profiter de formations diplômantes gratuites.
- **Bus « Santé Femmes »** : cette antenne mobile sociale et de prévention a pour mission de répondre aux besoins spécifiques des femmes. Les femmes bénéficient gratuitement et anonymement de services assurés par des professionnels : prévention santé (contraception et médecine générale), dépistages (auditif, visuel, cholestérol, diabète), entretiens psychologiques, prévention des violences, accès aux droits, sécurité, accompagnement de la vie quotidienne...
- Pour la première fois dans le cadre **d'Octobre rose**, la Ville a organisé un événement sportif, en partenariat avec l'association Energym, ainsi qu'un concours de vitrines. Objectif : mobiliser sur la prévention du cancer du sein et récolter des fonds pour les associations.

TRAPPES

- Création d'une « **bourse orthophonie** » pour attirer les orthophonistes sur le territoire en accompagnant le financement de leurs études.
- Création de deux **nouveaux espaces de Street Work Out** pour favoriser la pratique sportive dans tous les quartiers.
- **Rénovation du square Louis-Pergaud** avec trois aires de jeux pour les enfants, une tyrolienne, un espace barbecue pour les jeunes, un terrain

multisports en gazon synthétique un parcours fitness-santé, un terrain de pétanque et de ping-pong.

- **Campagnes de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire** dans les écoles et des MST avec l'association AIDES, passage du bus de prévention des AVC, participation à « Octobre rose » pour sensibiliser au cancer du sein.

VILLEPREUX

- L'attractivité de Villepreux repose entre autre sur la **richesse de son tissu associatif et sur les bénévoles qui le composent**. Par leur engagement, ils permettent la promotion de l'engagement sportif et la mise en place d'activités dynamiques et distrayantes pour le plus grand nombre. Le développement de la pratique sportive est encouragée. Elle est vectrice de cohésion sociale, de bien-être à la fois physique et mental et constitue une opportunité et d'épanouissement personnel.

Des actions démocratisant la pratique du sport et favorisant le bien-être :

- Édition 2023 de la Villepreusienne, une course tournée vers l'inclusion ;
- Les stages multisports proposés en période de vacances qui viennent compléter le dispositif « Sport à l'école » mis en place sur le temps scolaire.

VOISINS-LE-BRETONNEUX

- **Poursuite du dispositif « Yes+ »** avec recrutement d'un agent de convivialité pour lutter contre l'isolement des plus vulnérables.
- **Poursuite de la prise en charge des habitants vulnérables** dans le cadre de la **vaccination**.
- Réflexion sur une meilleure **optimisation de la navette pour les seniors**.
- Poursuite des **séances de sport le midi pour les agents** (badminton, tennis...).
- **Poursuite des séances de sophrologie** sur les temps du midi et en soirée pour que le maximum d'agents puissent en bénéficier.
- **Diagnostic sur les risques psychosociaux** et mise en place d'une démarche de qualité de vie au travail (poursuite).
- Organisation **d'événements sportifs intergénérationnels**.

- Organisation d'une **marche rose contre le cancer du sein** en lien avec l'IPS.

- **Candidature fructueuse au dispositif de télémédecine** porté par le Département des Yvelines.

- Mise en place d'une **aide financière à l'installation de médecins généralistes** sur le territoire.

- Recherche de **circuits courts** dans les marchés d'approvisionnement en alimentation.





06

PARTICIPATION CITOYENNE



DÉPLOIEMENT DU PLAN COMPOSTAGE DE SQY

Les déchets fermentescibles représentent 1/3 de la poubelle d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : il y a donc un potentiel de réduction de déchets par le compostage de proximité. Initié par quelques villes avant 2016, le Plan Compostage de SQY lancé en février 2019 vise à en rendre la pratique accessible à tous les habitants.

L'objectif du Plan Compostage est de permettre à tout habitant souhaitant composter ses déchets fermentescibles de pouvoir le faire dans les meilleures conditions, qu'il habite en pavillon, en habitat collectif ou en centre-ville historique. Pour cela, le Plan prévoit trois modalités de compostage : individuel, résidentiel ou de quartier.

Dans le 1^{er} cas, l'habitant peut obtenir en échange d'une participation financière un composteur en bois adapté à la taille de sa parcelle (300 ou 600 litres), une session initiale d'information et 1 an d'accompagnement par des maîtres-composteurs. Cette modalité répond à une forte attente des Saint-Quentinois.

Dans le second cas, SQY met à disposition de la résidence des composteurs en bois de taille adaptée, forme 2 à 3 référents par site et assure le suivi et la fourniture de matière sèche en continu.

Dans le dernier cas, il s'agit du compostage de quartier : SQY installe sur l'espace public des composteurs spécialement adaptés dont le suivi est assuré à la fois par ses maîtres-composteurs et par une structure locale (association environnementale ou de jardiniers, maisons de quartier, etc.). Cette dernière modalité permet aux habitants motivés par le compostage, mais ne disposant pas d'assez d'espace, de pouvoir participer à l'effort général de réduction des déchets.

Au-delà de cet objectif, le compostage (en particulier le compostage partagé) présente l'intérêt de **contribuer à l'amendement local** des sols et de créer un lien social, ainsi qu'une meilleure



© C. Lauté

appropriation de l'espace public dans le cas du compostage de quartier.

Pour répondre à la loi de février 2020 contre le gaspillage et l'économie circulaire, concernant l'obligation des collectivités de proposer à tous les particuliers une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès 2024, SQY étudie la mise en place d'une solution d'accompagnement renforcé au compostage de proximité. Cette étude, débutée en novembre 2022 et qui se poursuit en 2025, comportera une phase expérimentale de septembre 2024 à septembre 2025.

UNE POURSUITE ENCOURAGEANTE...

- En 2023, SQY a poursuivi ses efforts dans le déploiement de son plan compostage. En effet, entre janvier et novembre 2023, 27 sessions de dotations ont été organisées, permettant de distribuer 624 composteurs. Au total, depuis 2019, ce sont 3 976 composteurs qui ont été distribués.
- Par ailleurs, pour le compostage partagé, SQY a procédé à l'installation de 13 sites de compostage partagé pour l'année 2023, soit un total de 56 sites installés depuis 2019.
- Enfin, 62 référents de sites compostage ont été formés, sur un ensemble de 7 sessions de formation. Cela fait un total de 198 référents formés depuis le lancement du projet.



ESQYMO : UN OUTIL PARTICIPATIF ET DE COMMUNICATION

La plateforme ESQYMO permet notamment de suivre l'avancement du PCAET et d'avoir accès à de précieuses informations sur le développement durable. En 2023, elle a fait l'objet de plusieurs évolutions.



Développé dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'Ecolaboratoire de Saint-Quentin-en-Yvelines de Mesure et d'Observation (ESQYMO) est conçu comme un outil participatif accessible à tous. Il doit permettre à tous les Saint-Quentinois de découvrir les actions du PCAET ainsi que les événements se déroulant sur le territoire de SQY. ESQYMO propose ainsi :

- l'accès aux données climat-air-énergie du territoire pour harmoniser les bases d'action ;
- l'accès aux fiches projets du PCAET pour suivre l'avancement des actions menées, les soutenir ou s'inscrire en tant qu'acteurs ;
- des actualités locales et plus larges pour promouvoir les bonnes idées.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PCAET SUR ESQYMO

Fin 2023, 96% des actions du PCAET sont réalisées, en bonne voie ou planifiées à court ou moyen termes. 3% des actions sont suspendues et 1% n'a pas été commencé.

Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) fait partie des actions remises à jour en 2023. Il s'agit d'une évaluation de la masse totale des GES émis directement et indirectement sur une année par les activités de SQY. Au-delà de l'obligation réglementaire, c'est l'opportunité pour SQY d'identifier les principaux postes d'émissions pour engager une démarche de réduction et traduire le diagnostic en un plan de réduction des émissions (plan de transition).

DES RENDEZ-VOUS POUR ANIMER

En 2023, 2 rendez-vous mensuels ont été fixés pour animer le PCAET : « Les Mensuelles de la transition écologique » et « les Paroles d'experts ». Leur objet est de faire intervenir une personnalité scientifique ou technique, légitime dans son domaine de compétences et reconnue. Au travers de ces rendez-vous, l'idée est d'élargir le champ des connaissances des référents élus et techniques en charge du Développement durables des communes et de l'Agglomération et de développer des réflexions fertiles.

UNE RUBRIQUE ACTUALITÉS REMANIÉE

La rubrique Actualités d'ESQYMO a fait l'objet d'une refonte de sa ligne éditoriale ainsi que de la fréquence des informations qui y sont publiées. Depuis le 1^{er} septembre 2023, on y trouve non seulement des actualités relatives au PCAET, mais également un ensemble de rendez-vous (rendez-vous autour de la nature, de l'économie sociale et solidaire, journées nationales de la réparation...) et d'éco-gestes. Ces derniers sont étroitement liés à la parution, en septembre 2023, du premier Guide des éco-gestes de SQY (lire par ailleurs).



LE CODESQY, UNE INSTANCE PARTICIPATIVE

Le CODESQY est une instance de démocratie participative. Maillon de la formation à la citoyenneté, il enrichit la décision politique en s'appuyant sur une vision d'usage.

Créé en 2022, le Conseil de Développement de Saint-Quentin-en-Yvelines (CODESQY) a pour mission d'apporter une expertise citoyenne sur les projets conduits par SQY.

Constitué de citoyens bénévoles représentant la société civile et les habitants, il fait émerger une parole collective sur des questions d'intérêt commun et contribue à enrichir la décision politique. Il nourrit, éclaire par ses réflexions, études, avis et propositions, les projets en préparation des décisions des élus. Il peut être saisi par le Président de SQY ou s'autosaisir de toute question relative à l'agglomération. Il est aussi présent dans les réseaux nationaux des Conseils de Développement (CNCD).

Il se compose de 5 collègues : vie associative et citoyenne, vie économique, personnalités qualifiées, habitants et membres d'honneur.

LES ACTIONS 2023

Le CODESQY a approfondi ses réflexions sur les documents de planification stratégiques comme le Plan Paysage ou encore le Programme Local de l'Habitat (PLH) et a participé aux groupes de travail SQY, notamment dans la transition écologique. De nombreuses réflexions ont été engagées sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ou encore sur la mixité des zones d'activités existantes sur SQY.

2023 symbolise la première année de mise en œuvre du suivi des contributions du CODESQY. Trois comités de suivi ont été lancés pour observer le devenir des propositions faites sur les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.



© C. Lauté

L'année 2023 a été marquée par la publication de son avis sur le Schéma Directeur Cyclable et par les 17^e rencontres élus-CODESQY (thème : la santé). Ces Rencontres ont permis de donner un état des lieux de la santé sur le territoire et d'échanger sur les perspectives d'évolutions, avec notamment le projet de l'hôpital du futur.

L'année 2023 a été notamment l'occasion pour le CODESQY d'acter la création de son groupe de travail sur le Réemploi et la Valorisation des déchets qui fera l'objet d'une contribution.

Partenaire de l'Agglomération, le CODESQY s'est également donné pour objectif cette année de renforcer ses relations avec SQY dans une logique de coopération et de co-construction.

AU CONTACT

DES AUTRES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

- Depuis plusieurs années, les Conseils de développement se réunissent régulièrement au niveau national dans le cadre de la Coordination Nationale des Conseils de développement. La CNCD participe à la promotion d'une démocratie participative et territoriale auprès des institutions publiques, politiques, associatives et des réseaux de réflexion, tant au niveau national que local. Pour en savoir plus : www.conseils-de-developpement.fr



LE GUICHET UNIQUE VIE ASSOCIATIVE (GUVA)

Une vie associative alliant actions fortement ancrées sur le territoire grâce à l'implication dans la durée de dirigeants associatifs, et nouvelles associations portées par de jeunes dirigeants pour accompagner les évolutions sociétales.

Saint-Quentin-en-Yvelines est le terreau d'une vie associative foisonnante : plus de 3 600 associations déploient des actions culturelles, des activités sportives ou des initiatives de solidarités. SQY poursuit sa collaboration avec ce secteur.

ACCOMPAGNEMENT par le Guichet Unique Vie Associative (GUVA) : aider les dirigeants.

- Appui aux démarches administratives (Siret, obligations déclaratives...);
- Relais d'information des formations des bénévoles et dispositifs d'appui aux dirigeants ;
- Valorisation du tissu associatif sous l'angle de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Centralisation et accompagnement au remplissage des dossiers de demande de subventions (250 dossiers traités) et appui aux services de SQY dans l'instruction.
- **Les subventions sont attribuées au titre des compétences de l'agglomération et des critères d'attribution déterminés dans chacun des secteurs.**

Le GUVA poursuit son **INGÉNIERIE** :

- Conseils et informations sur le fonctionnement des associations (environ 50 entretiens) ;
- Veille des évolutions du tissu associatif : consolidation et enrichissement du fichier recensant les associations du territoire et publication des données en Open Data.
- Implication de SQY dans les réseaux d'experts de la vie associative (rôle d'orientation, accompagnement adapté).



© C. Lauté

LES RENCONTRES DE LA VIE ASSOCIATIVE 2023

Une centaine de dirigeants/bénévoles associatifs ont participé à différentes rencontres

→ Les Webinaires :

- Webinaire dédié aux associations sportives pour les mobiliser autour des événements organisés dans le cadre des JOP 2024 ;
- Webinaire d'information « Les points clés de la fiscalité des associations » ;
- Webinaires (associations culturelles & sportives) sur les modalités de demande de subventions auprès de SQY.

→ Les Rencontres :

- Ateliers de coaching « Développer votre communauté bénévole » au Théâtre ;
- Rencontre des services vie associatives communaux (synergie) ;
- Matinée d'informations dédiée aux entreprises pour les sensibiliser à la coopération entreprise/association.

→ Perspective Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

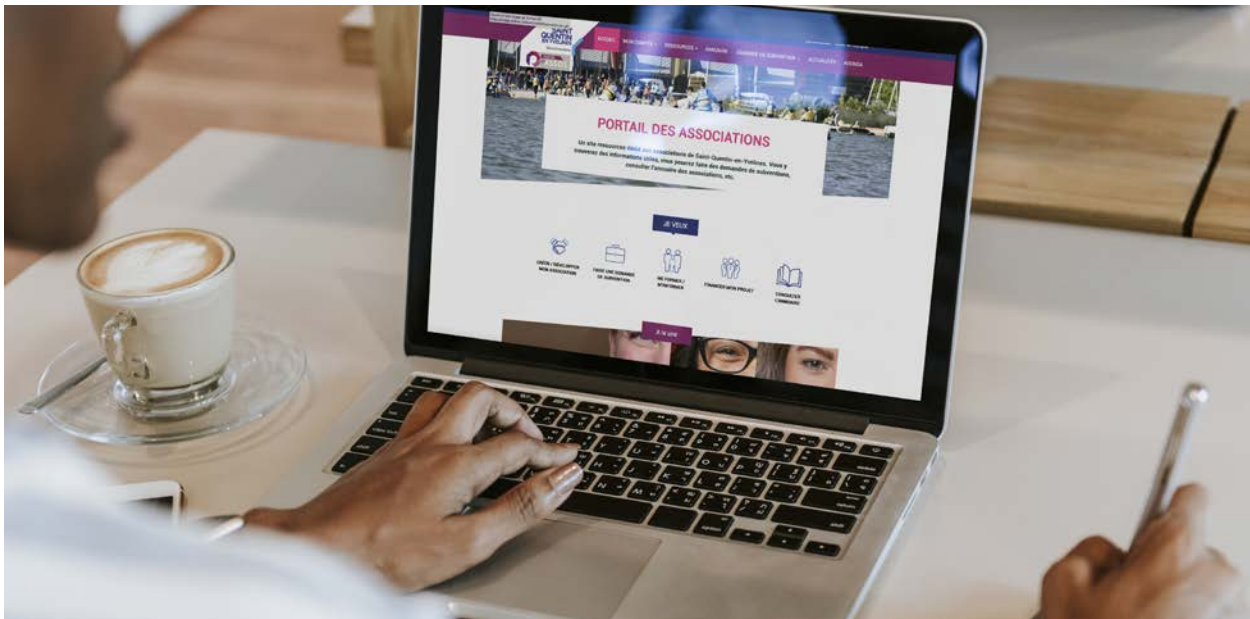
- Lancement d'un Appel à projets « En route vers les JOP 2024 ! » pour animer le territoire et mobiliser les habitants.

CHIFFRES CLÉS

- 3 600 associations actives à Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- 4 500 emplois associatifs ;
- Autour de 200 créations comptabilisées chaque année ;
- 180 associations par an subventionnées par SQY ;
- SQY consacre à ces subventions presque 4 M€ chaque année.



LE PORTAIL DES ASSOCIATIONS DE SQY



Le Portail des associations de SQY : un outil numérique pour centraliser et diffuser les informations utiles aux dirigeants associatifs du territoire et leur proposer des e-services. Son adresse : associations.sqy.fr

L'outil numérique permet de diffuser largement, au fil de l'actualité, toutes les informations utiles au fonctionnement des associations : formations, rencontres, dispositifs d'appui, appels à projets...

En 2023, une trentaine d'articles a été publiée sur ces différents thèmes.

UN OUTIL DE PROMOTION

L'**annuaire des associations** a vocation à promouvoir les associations de SQY et à favoriser l'implication des habitants dans les activités et les actions associatives. Il est actualisé au quotidien par le Guichet Unique Vie Associative (GUVA) ou les associations qui peuvent modifier les informations les concernant. Il est enrichi au fil des créations d'associations : environ 200 nouvelles associations par an.

L'**agenda des associations** permet de donner de la visibilité aux événements associatifs ouverts au grand public. Une centaine d'annonces d'événements ont été publiées en 2023.

La **bourse des bénévoles** et un outil intercommunal permettant de faire connaître les besoins en ressources bénévoles auprès des habitants, et

faciliter leur implication dans la vie associative du territoire.

En complément du portail, SQY diffuse aux associations du territoire (1500 contacts associatifs) une **newsletter associative** pour informer des actualités et ressources disponibles sur le portail « associations.sqy.fr ». En 2023, 5 numéros de cette newsletter ont été édités.

La base de données est mise à disposition de tous sur la plateforme Open Data de SQY.

Une réflexion s'engage pour optimiser la mise à disposition de ressources par thématique et faciliter la recherche des informations pour les associations utilisatrices du portail.

CHIFFRES CLÉS 2023

- 835 « comptes asso » ;
- 3 600 associations publiées sur l'annuaire associatif en ligne ;
- 250 demandes de subventions déposées sur le portail.

UNE JOURNÉE OLYMPIQUE POUR LES HABITANTS



© C. Lanté

Dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) qui se dérouleront à Saint-Quentin-en-Yvelines à l'été 2024, SQY a organisé en 2023 une « Journée Olympique et Paralympique ».

La Journée Olympique et Paralympique de SQY qui s'est déroulée les 23 et 24 juin 2023 au Golf National a permis de faire découvrir le site olympique pour deux catégories de publics : les scolaires et les habitants.

LA JOURNÉE SCOLAIRE DU 23 JUIN

La journée du 23 juin était réservée aux scolaires. SQY a accueilli 24 classes de CM2 et de 6^{ème} du territoire, invitées à participer à 4 ateliers sportifs dont une activité handisport. Au total, 641 élèves ont profité de nombreuses démonstrations (Tumbling, Taekwondo, Football Freestyle...). L'opportunité pour ces derniers de découvrir de nouveaux sports et de rencontrer les nombreux encadrants d'associations sportives (120 étaient présents).

LA JOURNÉE GRAND PUBLIC DU 24 JUIN

Le lendemain a eu lieu une journée olympique ouverte à tous, gratuite et sans inscription. Celle-ci a rassemblé plus de 1300 personnes autour d'activités sportives et ludiques adaptées à tous les âges. Les familles, amis, parents et enfants ont pu participer à plus de 29 ateliers sportifs accessibles entre 10h00 et 20h00 et ont pu profiter d'une restauration sur place via deux Food trucks présents le Jour J.

Cette journée a permis de démocratiser certaines pratiques sportives telles que le golf (402 participations aux différents ateliers golfeques) mais

aussi de faire découvrir des pratiques émergentes et présentes pour la première fois aux JOP 2024 : l'escalade et le break dance.

Plusieurs services et directions de SQY également ont été mis à l'honneur via le « Village SQY », afin de sensibiliser le public aux problématique de Sport/Santé et de Tri des déchets.

FOCUS - ANIMATIONS OLYMPIQUES

Cette journée a permis de proposer un ensemble d'animations liées aux Jeux :

- Tirage au sort pour gagner des places pour l'épreuve de golf des JOP ;
- Course de 5 km à l'intérieur du golf pour tenter de gagner un dossard pour le 10 km du Marathon pour Tous organisé par Paris 2024 (154 participants de tous âges) ;
- Enfin, les Phryges (mascottes de Paris 2024) étaient présentes toute la journée pour rencontrer petits et grands et promouvoir les Jeux sur notre territoire.

Ces deux journées ont permis à plusieurs générations de découvrir de nouvelles disciplines et pratiques sportives, de mettre à l'honneur le tissu associatif saint-quentinois et de présenter plusieurs projets et politiques publiques. Elles ont aussi fait rayonner l'agglomération, développé un sentiment de fierté et partagé les valeurs de l'olympisme : amitié, respect et excellence.



HANDISPORT ET APPROCHE INTERGÉNÉRATIONNELLE À L'OCCASION DES JOP

À l'approche de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques sur le territoire, SQY a décidé de mettre l'accent sur le handisport et la dimension intergénérationnelle via différentes initiatives mises en place afin de célébrer la diversité et renforcer les liens au sein de l'agglomération. SQY a organisé en 2023 une « Journée Olympique et Paralympique ».

En 2023, SQY a fait profiter petits et grands de rencontres entre scolaires du territoire et certains établissements d'accueil de personnes âgées (EHPAD, résidence autonomie, associations sportives diverses...).

SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

La Semaine Olympique et Paralympique qui s'est déroulée du 3 au 8 avril 2023 avait cette année pour thème l'inclusion. Cette semaine a été l'occasion de sensibiliser les élèves de 14 classes d'écoles élémentaires, de collèges et de lycées du territoire au handisport et au lien intergénérationnel, en permettant à certains résidents des EHPAD de pratiquer des activités physiques et culturelles accompagnés d'enfants (EHPAD et résidences de Plaisir, La Verrière et Trappes).

Durant les journées SQY axées « handisport », l'agglomération a pu faire découvrir à 6 classes de collèges/lycées du territoire les futurs sites olympiques (Stadium BMX, Vélodrome National...) via des visites guidées précédées de la pratique de multiples activités sportives (dont des pratiques handisports telles que le handbike).

Le Golf National, quant à lui, s'est vu accueillir 4 classes de primaire (CM1/CM2) le temps d'une journée. Les enfants se sont initiés à la pratique du golf et du paragolf et ont eu la chance d'assister à une démonstration de para-golf par Aurélien Lacour.



© C. Lavié

JOURNÉES DE PARTAGE ENTRE SCOLAIRES ET ANCIENS

La nouveauté 2023 (en coopération avec l'IPS, Institut de Promotion de la Santé) a été la mise en avant de l'intergénérationnel. Plusieurs journées de partage ont eu lieu entre des groupes d'élèves et des résidents d'EHPAD ou de Résidence Autonomie (activités manuelles, olympiades sportives...). A la fin de ces journées, chaque EHPAD et classes ont pu recevoir leur photo de groupe, élèves et résidents mélangés.

La Résidence autonomie de Trappes a ainsi pu bénéficier d'un programme d'une demi-journée : visite du Vélodrome et activités sportives adaptées pensées par l'IPS et l'UFOLEP, mais aussi l'utilisation de petits jeux en bois (15 personnes âgées au total).

Dans une même logique de promotion du handisport, SQY a proposé de nombreux ateliers handisports et adaptés à tous lors des Journées Olympiques et Paralympiques des 23-24 juin (voir par ailleurs). C'est ainsi que les jeunes ainsi que le grand public ont découvert des pratiques telles que le basket fauteuil, le handbike ou le para tennis de table.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



© C. Louvié

COIGNIÈRES

→ Actions récurrentes

- Poursuite des conseils de quartiers dotés d'un budget participatif à destination des habitants.
- Réunion régulière de la commission patrimoine naturel incluant des habitants.
- Réalisation d'ateliers autour de l'alimentation aux jardins partagés de l'association Cydonia pour favoriser l'accompagnement des habitants à l'autonomie alimentaire.
- Organisation d'opérations de nettoyage avec les écoles élémentaires en septembre dans le cadre du World Clean Up Day (septembre).

→ Actions 2023

- Réalisation de la seconde phase du verger partagé avec l'association Cydonia et en partenariat avec l'Agglomération sur le secteur du Val Favry : accompagnement au travers de la réalisation d'ateliers autour du greffage, taille d'hiver...

- Étude nouveau quartier de la Gare avec l'instauration de concertations régulières des habitants – projet de végétalisation du quartier et désimperméabilisation des sols.

ÉLANCOURT

- **1^{er} budget participatif de la ville** sur les thèmes loisirs/nature et santé. Ainsi, quatre projets verront le jour : 1 parcours santé intergénérationnel, 1 parcours sportif, des vergers d'arbres et arbustes fruitiers dans l'espace public autour d'un mobilier urbain « confort » avec une collaboration des habitants et écoles avoisinantes pour les plantations et l'entretien en (objectifs : encourager la consommation de produits locaux, sensibiliser, éduquer et favoriser les rencontres), une aire de jeux pour Petits (0-5 ans) au Village et enfin des racks à vélos aux abords de tous les groupes scolaires.

- **Comités de quartiers** (sécurité et prévention à la délinquance) avec un travail avec les habitants des quartiers sur différentes problématiques du cadre de vie (stationnement, aménagement...).

- **Distribution de graines** pour Prairies fleuries.

→ **Accompagnement de l'association des jardins familiaux des IV arbres** pour l'évacuation de leurs déchets verts : mise à disposition d'une benne (2 fois par an).

→ **Animations d'ateliers** de jardinage, de réemploi, de peinture végétale.

→ **Participation à l'opération Word Clean Up Day** en partenariat avec SQY avec 4 points de rendez-vous pour nettoyer son quartier : Tri des déchets ramassés (emballages/papier – mégots ...). Pour sensibiliser les plus jeunes, un concours de dessin, libre et gratuit, est organisé à destination des enfants de 3 à 14 ans (3 catégories : 3- 5 ans / 6-9 ans / 10-14 ans), sur le thème « Préservation de la Nature ». Le dessin est accompagné d'un slogan d'alerte et de sensibilisation à cette problématique.

→ **Soutien aux opérations de nettoyage de la nature** menées par les écoles, les particuliers et les associations, par le biais de dons (sacs poubelles, gants...) et de prêt de matériel (pinces, chasubles).

→ **Concours des balcons, jardins et résidences fleuris** avec un règlement de concours basé sur un fleurissement pérenne accentué vers le développement durable et la biodiversité (usage de plantes vivaces, de plantes économes en eau et en engrais, usage de paillage, récupérateurs d'eau, composteurs, nichoirs, plantes hôtes pour insectes, oiseaux...).

→ **Mars 2023 : collaboration avec le Lions Club Environnement Yvelines** pour la collecte des radiographies à l'accueil de l'Hôtel de Ville et dans les structures publiques de la ville (maisons de quartiers, complexes sportifs) avec un bilan de plus de 70 kg collectées. Les radiographies sont ensuite reprises par des sociétés de recyclage qui reversent en contrepartie une somme qui servira à offrir des mallettes pédagogiques « Protège ton Abeille » aux enfants du CP à la 6^{ème}.

→ **Soutien aux associations et particuliers œuvrant en faveur de la planète et du cadre de vie** en apportant un soutien logistique et matériel (rapatriements des déchets ramassés au CTM, don de sacs Poubelles – prêt de pinces...). Ex : marche verte (opération citoyenne ayant pour but de nettoyer la ville avant le retour du printemps) organisée par les scouts compagnons d'Élancourt/Maurepas ainsi que le Lions Clubs environnement des Yvelines...

GUYANCOURT

→ La **concertation pour l'aménagement du futur quartier des Savoirs** est entrée depuis 2022 dans une nouvelle phase : elle a eu notamment pour objectif de mobiliser de nouveaux habitants autour de ce projet participatif grâce à l'implication d'ambassadeurs (les participants à la première phase de concertation). Ceux-ci approchent les Guyancourtois en distribuant des questionnaires, afin de convaincre le plus grand nombre à participer aux balades urbaines qui ont eu lieu en 2023.

→ En 2022-2023, **3 nouveaux conseils citoyens** ont vu le jour, après la création il y a 5 ans du conseil citoyen au sein du quartier du Pont du routoir. Ces instances participatives, animées par des habitants et des acteurs locaux, s'étendent sur trois quartiers. Elles favorisent le bien-vivre ensemble et renforcent le lien social.

LA VERRIÈRE

→ **Organisation de concours** par la commune pour les particuliers : Maisons et balcons fleuris, illuminations de Noël.

→ **Ateliers de cuisine.**

→ **Participation des associations**, démonstrations au forum des associations.

→ **Ateliers participatifs** dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement de la ZAC Gare Bécannes, de l'Anru, de l'aménagement de sentes, de quartiers, balades urbaines.

LES CLAYES-SOUS-BOIS

→ **Concertation des acteurs locaux du Développement Durable** : coordination et préparation des semaines du Développement Durable.

→ Participation au **Forum des Associations** le dimanche 10 septembre.

MAGNY-LES-HAMEAUX

→ **Chantier participatif** : plantation d'une mini-forêt urbaine organisée par la Ville et l'association Magny en transition. Les services techniques ont délimité et préparé le sol, tandis que les bénévoles sont venus planter, sur un espace de 100 m² au Coin du Parc, plus de 300 arbres de 30 essences locales différentes conseillées par le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse.

→ **Une rencontre entre les élus municipaux et les jeunes.** Le 17 juin 2023, M. le maire et 3 conseillers municipaux sont venus à la rencontre des jeunes pour partager les différentes idées d'animations ou de fonctionnement que Cap Ados pourrait appliquer afin de proposer des animations vertueuses. La réflexion a été menée autour des projets, des activités, du fonctionnement et des déplacements.

→ **Comité consultatif environnement :** ce comité est un outil de démocratie participative autour des problématiques environnementales : biodiversité, énergie, déchets, mobilité, services durables... Cette année, 3 comités consultatifs sur le thème de l'environnement ont eu lieu sur les thématiques suivantes :

- Atelier déchets (6 personnes) ;
- Réduction des émissions à la source pour le maintien de la bonne qualité de l'air sur le territoire (9 personnes) ;
- Plan de sobriété (13 personnes).

→ **La réutilisation et le recyclage :** Cap Ados propose régulièrement des ateliers de fabrication à partir d'objets recyclés, le but est de transmettre aux jeunes, l'habitude de réutiliser plutôt que de jeter.

→ **Poursuite du passeport du civisme :** en 2023, ce passeport du civisme à destination des enfants de 8 classes de toutes les écoles élémentaires de Magny-les-Hameaux (élèves de CM1 et de CM2) a pour but d'inciter les élèves à se créer une culture générale, mais également à participer à des actions concrètes dans 5 grands domaines : le devoir de mémoire, la solidarité, le patrimoine, la protection des citoyens et la préservation de l'environnement. Les élèves doivent donc valider chacun des thèmes au moyen d'actions individuelles et/ou collectives. Pour chaque action, c'est un ambassadeur choisi par Monsieur le maire qui valide la participation de chaque enfant (en tamponnant son passeport).

→ **Conseil de centre et le comité séniors :** temps d'échange participatifs entre les usagers, les habitants la commune et des bénévoles. Ceux-ci réfléchissent ensemble dans l'intérêt collectif sur le développement d'actions nouvelles, de projets et la pérennisation d'actions existantes.

→ **Rendre les jeunes acteurs dans leur commune :** association des habitants dans l'organisation des événements avec une volonté de sensibilisation à la citoyenneté. Le service

culturel embauche chaque année plusieurs jeunes de la commune afin de les rendre acteurs de la vie locale, les responsabiliser et leur apporter une expérience dans la construction de leur autonomie.

→ **Accompagnement d'initiatives citoyennes :** festivals associatifs rock et métal, création de comédies musicales, accompagnement de pratiques amateurs, temps fort mené autour du Japon à partir d'une proposition d'exposition d'une habitante...

→ **Service civique seniors :** une jeune a été embauchée afin de lutter contre l'isolement des seniors. Elle a participé aux portages de repas et a pu tenir compagnie en apportant de l'attention et un peu de joie aux personnes seules.

→ **Concertation avec les habitants sur la vision du parc naturel pour 2040 :** dans le cadre de la révision de la charte du Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, la Ville a invité les habitants à définir collectivement la vision et les grands défis qui se posent au territoire à l'horizon 2040.

MAUREPAS

→ **Permis de végétaliser :** possibilité pour les Maurepasiens de jardiner librement et de planter des fleurs sur les massifs et trottoirs disponibles.

→ **Opération de ramassage des déchets** dans les différents quartiers de la ville, dans le cadre du World Clean Up Day, Mise à disposition de pinces ramasse déchets pour les associations.

→ Mise à disposition par la commune d'un terrain destiné au projet de **permaculture** de l'association AMMAP, sur la jachère florale au hameau de Villeneuve.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

→ **Réunions publiques :** en 2022, ce sont des balades urbaines qui ont permis à la suite de la crise sanitaire de retrouver les habitants au sein de leur quartier. En 2023, 8 réunions publiques ont eu lieu afin de pouvoir écouter et échanger avec les Ignymontains. Ce sont 650 habitants qui étaient au rendez-vous physiquement mais pouvaient également suivre les échanges en direct sur Youtube. Les vidéos sont disponibles sur Youtube (chaîne Montigny).

- **Collecte de radiographies avec le Lions club environnement Yvelines** : courant mars 2023, les habitants ont pu venir déposer leurs anciennes radios à l'accueil de la Mairie. Cette collecte a été mise en place en partenariat avec le Lions Club Environnement. La vente de ces anciennes radios a permis d'acheter des mallettes pédagogiques sur la préservation des insectes pollinisateurs dans la nature qui seront distribuées dans des écoles primaires.
- **Journée de travail avec les représentants des conseils de quartier** : suite au grand Appel à Idées « J'aime mon Quartier, je propose mes idées » lancé en 2022, de nombreuses idées ont été proposées dans le cadre des budgets participatifs des conseils de quartier. Afin de pouvoir présenter les différents projets et échanger entre membres de conseil de quartier, une journée de travail a eu lieu le 28 janvier. Les conseillers de quartier ont ainsi pu proposer de nouvelles pistes pour renforcer la connaissance de leurs actions auprès des habitants et préparer les nouvelles actions qui seront mises en place via le budget participatif.
- **Premier composteur de quartier installé au plan de Troux – avril 2023** : dans le cadre du déploiement du plan compostage porté par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la ville en partenariat avec l'association SQY en Transition a créé le premier compost de quartier ignymontain. Il se situe sur le parking du parc des sports Jean-Maréchal.

PLAISIR

- En novembre 2022, la Ville et SQY ont organisé **deux réunions publiques à la Maison des sports**, pour définir ensemble ce que sera la ville de demain. La première prendra la forme d'ateliers de concertation. Elles ont permis aux urbanistes de SQY et aux équipes de la Ville de présenter le nouveau règlement proposé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ainsi que le rappel des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Il s'est également agi de présenter l'aménagement du centre-bourg. Une exposition a été proposée, ainsi qu'un retour sur les différents scénarios d'aménagement et une présentation du plan guide.
- Le 15 novembre, le Plaisir Rugby Club a co-organisé, avec Pôle emploi et la Ligue Île-de-France de Rugby, une **journée job dating**, réunissant près d'une centaine de demandeurs d'emploi et une douzaine d'entreprises. Grâce à cette action innovante, les candidats ont ainsi

pu faire émerger des qualités personnelles très recherchées par les entreprises : la capacité d'écoute, la rigueur, le respect des consignes et l'esprit d'équipe.

- Un mois après le **séisme qui a frappé le Maroc** le 9 septembre 2023, les besoins étaient urgents et nombreux. Afin de leur venir en aide, Plaisir, à travers le Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS) a accordé une subvention exceptionnelle de 5000€ versée à l'ONG française ACTED.
- Pour la **quatrième édition de Prox'Aventure**, organisée par les policiers bénévoles de l'association Raid Aventure, les jeunes Plaisirois et leur famille ont pu rencontrer le 29 avril la police nationale, la police municipale ainsi que des pompiers pour un après-midi placé sous le signe du sport et du civisme.
- Le 15 avril a eu lieu l'opération « **Faites du vélo à Plaisir** », dans le parc du Château. Organisé par la Ville, en partenariat avec Véligo d'Île-de-France Mobilités, Vélostation SQY, Plaisir en Transition, Vélo Club Plaisirois et Décathlon, ce rendez-vous festif a été l'occasion de participer à de nombreuses animations gratuites et de découvrir Plaisir à bicyclette.
- En mai, nombreuses **animations gratuites pour faire découvrir la richesse et les secrets de la nature** sur Plaisir. Empreinte d'éducation au développement durable, l'ensemble de la programmation était composée d'ateliers et de conférences, allant de représentations de théâtre à la réalisation de randonnées et de jeux de pistes. Cet événement a reçu le label « coup de cœur » de l'Association responsable de l'organisation de la Fête de la Nature en France. Environ 450 personnes ont profité des 17 manifestations qui ont ravi les participants pendant ces 5 jours.
- L'Association Plaisir en Transition, la ville de Plaisir et l'association Véga ont réalisé une **action pour l'évènement national « Le Jour de la Nuit » le 15 octobre**. Au programme, projection-débat autour de la pollution lumineuse, avec la participation des élus en charge de la Transition écologique et de la protection de l'environnement et la coupure d'énergie de la zone résidentielle autour du Parc du Château et observations du ciel.
- Avec son **assemblée citoyenne locale**, les habitants de Plaisir participent activement, et bénévolement, à la vie de la municipalité. Votée lors du Conseil municipal du 16 décembre 2020, cette nouvelle instance de démocratie

locale est constituée de 5 collèges : les acteurs associatifs, les acteurs socio-économiques, les représentants des quartiers, les personnalités qualifiées et les jeunes de 16 à 26 ans.

TRAPPES

- Ouverture de **l'Étoile**, tiers-lieu culturel proposant également une offre de restauration ou encore l'accompagnement au numérique.
- Déploiement du **signalement citoyen via l'application Trappes & Moi** pour permettre à chacun de signaler un lampadaire en panne, un nid-de-poule, une voiture-épave à retirer... pour améliorer le cadre de vie.
- Lancement du **budget participatif** : 320 000 euros pour des projets décidés par les habitants eux-mêmes !
- **Concertation des habitants sur les projets qui les concernent** : nouveau square Pergaud, lutte contre les rodéos-motos, projets de rénovation menés par les bailleurs...
- **Visite de quartiers** entre la ville et les 12 Assemblées citoyennes pour améliorer le cadre de vie des quartiers.

VILLEPREUX

- La participation citoyenne est un élément complétant la démocratie représentative et passe en grande partie par le soutien aux associations environnementales. Elle permet aux habitants d'agir localement et de « se réapproprier » leur ville en s'impliquant dans la vie municipale, ce qui renforce le lien de proximité unissant citoyens et élus.

Les actions mises en place cette année renforçant la participation citoyenne à Villepreux sont :

- Le premier budget participatif communal ;
- La réserve communale ;
- Les rendez-vous des élus ;
- Villepreux Agora.

→ Actions 2023-2024

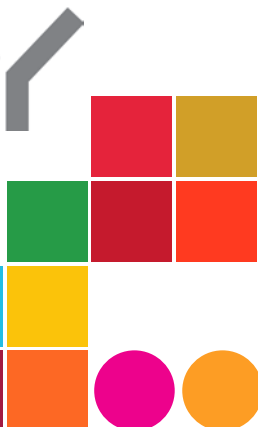
- Les référents citoyens ;
- Poursuite et valorisation du budget participatif communal ;
- Le conseil municipal junior.

VOISINS-LE-BRETONNEUX

- Poursuite de la mise en œuvre du projet « **Mon jardin dans la ville** » initié en 2022 avec SQY.
- Participation des jeunes du CMJ au **World Clean Up Day**.
- Dans le cadre du CLSPD (conseil de prévention de la délinquance), poursuite de la mise en place d'un **dispositif d'accompagnement des victimes vulnérables** (personnes âgées victimes d'escroquerie, victimes de violences intra ou extrafamiliales, violences faites aux femmes etc...). Action menée en partenariat avec le CCAS et la Police Municipale.
- Création d'un **atlas de la biodiversité** pouvant être alimenté par les habitants.
- Mise en place d'un **marché de plein vent** avec différents événements, dont un sur le compostage.
- Mise en place d'une **concertation sur le devenir du site du Bois de la Garenne** (diagnostic en marchant, ateliers de l'avenir, cahiers d'acteurs, soirée de restitution).
- Poursuite de l'aide apportée à l'association Sens Civique dans le cadre de son projet **Voisins2035 et de son « Récit Citoyen Partagé »**.
- **Décoration des plots en béton** de chantier par un jeune Vicinois afin d'atténuer les pollutions visuelles.
- Poursuite de l'installation de **cabanes à livres**.

**SAINT
QUENTIN
EN YVELINES**

Terre d'innovations



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE LA PROSPECTIVE

Service Développement Durable, TransitionS et Prospective

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10 118

78192 TRAPPES CEDEX

SQY.FR